

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Benelux : Résultats et problèmes dans le domaine commercial et financier, par le baron C.D.A. van Lynden — Evolution récente de la situation économique de la Belgique — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

## BENELUX : RESULTATS ET PROBLEMES DANS LE DOMAINE COMMERCIAL ET FINANCIER

par le baron C.D.A. van LYNDEN,

*Secrétaire Général de l'Union Douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise.*

La réalisation de l'Union Economique néerlando-belgo-luxembourgeoise peut sans aucun doute être regardée comme une expérience de coopération et d'intégration économique européenne. On n'a cependant pas abouti sans peine à cette union économique, qui n'est d'ailleurs pas encore parachevée. Si plusieurs objectifs ont déjà été atteints, d'importants obstacles restent encore à franchir. Certains des résultats obtenus et des problèmes à résoudre sont surtout importants dans le domaine *commercial* et *financier* (au sens large du mot). Le présent article se propose d'analyser ces résultats et ces problèmes.

\*  
\*\*

Afin de présenter sous son vrai jour l'importance des réalisations et des problèmes restants, dans le cadre de Benelux, et de donner au Traité d'Union Economique conclu entre les trois pays, en février dernier, *une certaine perspective historique*, il convient de rappeler que les relations économiques entre les pays bas près de la mer n'ont pas toujours été aussi cordiales; les périodes de coopération ont alterné avec des années de tension.

Après une courte période d'union politique et économique (1) au sein du Royaume-Uni des Pays-

(1) Cette union n'a rencontré que peu de succès dans le domaine économique et financier. L'augmentation des impôts, le manque de coordination entre les institutions parastatales

Bas (1815-1830), chacun des pays a suivi sa voie propre; une guerre tarifaire s'est même déclenchée entre la Belgique et les Pays-Bas et ce n'est qu'en 1849 que l'on mit fin à cette situation. Une période d'efforts vers la coopération y a succédé, après la signature du Traité commercial néerlando-belge de 1863 et la suppression, au cours de la même année, du péage sur l'Escaut. Des négociations ont même eu lieu pendant la décennie 1870-1880, sans succès toutefois, en vue de la conclusion d'une union douanière. Par contre, au cours des premières années après la guerre 1914-1918, la situation s'est à nouveau tendue entre la Belgique et les Pays-Bas, pour des raisons d'ordre politique (1). D'autre part, la Belgique et le Luxembourg ont conclu un Traité d'Union Economique en 1921.

Les impératifs économiques ont à nouveau réuni les petits pays scandinaves et ceux de l'Europe occidentale par la signature de la Convention d'Oslo en 1930. L'aspiration à une coopération économique

nouvellement créées, l'absence d'une politique monétaire commune (« deux monnaies sujettes à des variations de taux de change nuisibles à l'établissement de relations commodes et intimes entre les habitants du Royaume »), telles furent les causes de cette situation, que cite R. Demoulin dans *Guillaume I et la Transformation économique des Provinces belges, 1815-1830*, Paris, 1938, p. 91. Voir également H. Witlox : *Benelux 1815-1830 - Schets van de ontwikkeling van welvaart en bedrijvigheid in het Verenigd-Koninkrijk der Nederlanden*, Nimègue, 1956.

(1) Contrôle des rives de l'Escaut et certaines prétentions de la Belgique sur le Limbourg néerlandais.

entre la Belgique et les Pays-Bas, grandissant de jour en jour, a conduit à la Convention d'Ouchy, prévoyant pendant cinq ans une réduction annuelle de 10 p.c. des tarifs douaniers. Cette convention n'a cependant pu être mise en application en raison de l'attitude adoptée par les grandes puissances, notamment par l'Angleterre qui ne voulait pas renoncer à la clause de la nation la plus favorisée. Un nouvel accord commercial a été signé en 1933 entre la Belgique et les Pays-Bas, mais les dévaluations, d'abord du franc belge, du florin néerlandais ensuite, ont entraîné de nouvelles difficultés d'ordre pratique qui ont fait obstacle à l'exécution de cet accord.

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale a réuni à Londres les Gouvernements des pays de Benelux et c'est par la signature de l'*Accord monétaire provisoire* en 1943 qu'a été posée la base de la coopération économique d'après-guerre, coulée en forme concrète dans la *Convention Douanière néerland-belgo-luxembourgeoise de 1944*. Cette dernière a servi de tremplin pour la conclusion, le 3 février 1958, du *Traité d'Union Economique* entre les trois pays.

\*\*

On peut définir une union économique entre deux ou plusieurs Etats souverains comme étant un territoire dans lequel : 1) les personnes, les biens et les capitaux peuvent circuler librement; 2) les politiques économique, financière et sociale sont coordonnées et qui, 3) agit envers les pays tiers comme une entité économique, financière et sociale sauf en ce qui concerne les problèmes d'ordre purement national qui ne peuvent pas se répercuter sur les pays partenaires (1). Le présent article ne reprend pas une analyse des problèmes relatifs à la libre circulation des personnes et à la coordination dans le domaine social, bien qu'ils soient d'une importance capitale pour une union économique (2).

Nous examinerons surtout en détail les résultats et problèmes relatifs à la circulation des biens, services et capitaux et à la coordination des politiques financières.

### I. Résultats dans le domaine commercial et financier.

Les résultats acquis dans le domaine commercial et financier concernent en tout premier lieu les échanges *intra-Benelux*. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1948, il n'est plus levé de *droits de douane* à l'importation ni à l'exportation à la frontière belgo-néerlan-

daise (1). Par ailleurs, 98 p.c. environ du commerce intra-Benelux, exprimé en valeur, ne sont actuellement plus soumis au *régime de la licence préalable* (2). Ces faits méritent sûrement qu'on s'y arrête et on ne peut en saisir la portée qu'en les comparant aux résultats atteints par d'autres tentatives d'intégration européenne.

L'accord portant institution de l'Union Douanière Benelux a été signé à Londres le 5 septembre 1944. La situation économique défavorable dans les trois pays par suite de faits de guerre, les accords tarifaires existant vis-à-vis de pays tiers ainsi que les difficultés techniques inhérentes à l'élaboration d'un nouveau tarif commun, expliquent que les barrières douanières entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. n'aient pu être abolies que le 1<sup>er</sup> janvier 1948. Les droits de douane ont cependant été éliminés d'un seul coup. Il y a lieu de signaler que le Traité de Rome, instituant le Marché Commun entre les pays de Benelux, l'Allemagne, l'Italie et la France, prévoit par contre un régime transitoire par lequel la suppression à l'intérieur de la Communauté des tarifs douaniers existants ne s'opérera que graduellement durant une période de douze à quinze ans. On peut en conclure que Benelux possède une avance de quelque vingt-cinq ans sur la réalisation du Marché Commun des Six.

Il convient de mentionner également que l'instauration, en 1953, du marché commun du charbon et de l'acier entre les six pays, dans le cadre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, n'a pas été possible qu'à la condition que, dans certaines branches, d'importantes dispositions d'exception compensent, entièrement ou partiellement, durant cinq ans la répercussion sur les prix de la suppression des droits de douane. Un système provisoire de prélèvements de péréquation en faveur de certaines mines de houille belges et italiennes ainsi qu'un « prix par zone » pour le charbon revêtaient donc une importance primordiale. Par ailleurs, l'Italie maintenait en même temps des droits à l'importation, graduellement régressifs pour les coques, le fer et les aciers, tandis que la France était autorisée à octroyer encore des subventions autonomes à certaines entreprises de l'industrie sidérurgique.

Les trois pays de Benelux sont allés également beaucoup plus loin, en matière de *libération des échanges*, que ce qui a été réalisé, en général, dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. En effet, depuis l'institution de l'O.E.C.E., et comme le démontre d'ailleurs le tableau ci-dessous, le pourcentage des importations en provenance des autres pays de l'O.E.C.E. admises sans aucune restriction quantitative dans les pays de Benelux, a toujours été bien plus élevé que dans

(1) Cette définition a été empruntée au Groupe d'étude pour une union douanière européenne, qui s'est réuni en novembre 1947.

(2) Pour une analyse de ces problèmes, voir le *Bulletin Trimestriel Benelux*, n° 2, août 1957 : « Rapport commun des trois Gouvernements au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux », pp. 8-10, publié par le Secrétariat Général de Benelux à Bruxelles.

(1) Tel était déjà le cas à la frontière belgo-luxembourgeoise depuis la conclusion, en 1921, de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.).

(2) Les exceptions à la liberté totale des importations se manifestent principalement dans le domaine des produits agricoles et horticoles.

celui de l'ensemble des pays faisant partie de l'O.E.C.E. Parmi les différents pays de l'O.E.C.E., seule l'Italie a atteint, avec 99 p.c., un niveau plus élevé de libération que Benelux.

Au cours des dix dernières années, Benelux a atteint également une unité plus ferme dans ses *échanges extérieurs*, c'est-à-dire dans ses transactions avec les pays tiers.

Tableau I. **Pourcentage de libération du commerce intra-O.E.C.E.** <sup>1</sup>

Source : O.E.C.E. : « Dix ans de coopération, Réalisations et Perspectives », 9<sup>e</sup> Rapport de l'O.E.C.E., p. 196.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Pays-Bas .....	66	71	75	93	93	} 96 <sup>2</sup>	96	96
Belgique-Luxembourg .....	64	75	75	87	88			
Ensemble de l'O.E.C.E. ....	67	61	65	77	83	86	89	83

<sup>1</sup> Ce pourcentage indique la part des importations par le secteur privé, en provenance d'autres pays de l'O.E.C.E., qui, à la fin de l'année sous revue, n'était pas soumise à une quelconque restriction quantitative.

<sup>2</sup> Pourcentages communs Benelux à partir de 1955.

Ainsi qu'il est signalé plus haut, cette unité s'est manifestée pour la première fois par l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 1948, du *tarif commun des droits de douane*. Ce tarif Benelux, fondé sur une nomenclature douanière recommandée par les Nations Unies (1), comporte des droits ad valorem correspondant, en général, à peu près à la moyenne arithmétique des droits spécifiques belgo-luxembourgeois et des droits ad valorem néerlandais d'avant-guerre. Comme, en raison de leur structure économique, les pays de Benelux sont évidemment axés sur le commerce international et qu'ils importent et exportent par conséquent un pourcentage élevé de leur production nationale, le tarif Benelux est relativement bas et la protection des industries nationales par la voie des droits de douane est plutôt exceptionnelle : les recettes en droits de douane, dans l'ensemble du territoire Benelux, ne représentent que 5 p.c. de la valeur des importations.

La création d'un marché commun par la libération mutuelle des échanges a entraîné aussi la nécessité de suivre une *politique commerciale commune*. Les Gouvernements y ont consacré l'attention nécessaire dès le début de l'Union douanière. Un Protocole relatif à la politique commerciale a été conclu en décembre 1953 et est entré en vigueur en août 1956, après sa ratification par les trois Parlements.

C'est sur la base de ce Protocole que l'on a commencé à conclure des accords commerciaux communs fixant des contingents à l'importation et à l'exportation pour tout le territoire de Benelux. Entre-temps, des accords commerciaux Benelux ont été conclus avec dix pays (2). Des accords parallèles existent avec d'autres pays, entre autres l'Argentine et le Brésil. Par ailleurs, une liste commune de libre importation en U.E.B.L. et aux Pays-Bas a été

établie depuis l'été de 1954 pour les importations en provenance de la zone dollar. Depuis juin 1955, les pays de Benelux forment également un tout en ce qui concerne la libération du commerce intra-européen dans le cadre de l'O.E.C.E. Il y a lieu de signaler, enfin, que les pays de Benelux ont établi, de manière autonome pour certains produits, des contingents « globaux » à l'importation auxquels des pays tiers peuvent participer sur base de la libre concurrence.

Toutes ces mesures ont conduit à la situation présente, où l'on peut dire que le marché commun Benelux est en grande partie une réalité, de telle sorte que les produits nationaux, tout comme les produits importés, peuvent y circuler librement.

L'effet pratique de cette politique commerciale commune serait cependant resté négligeable si les autorités monétaires n'avaient pas pris, dans le domaine financier, les mesures indispensables en matière de paiements.

Il est remarquable à ce propos que, dès 1943, malgré les affres de la guerre, les Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois à Londres aient conclu un Accord Monétaire visant, selon l'exposé des motifs, à « stabiliser les relations monétaires (entre les pays partenaires) et à faciliter l'échange international des paiements entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. ». Au milieu du marasme monétaire d'après-guerre, cet accord assurait la convertibilité mutuelle indispensable des monnaies des pays partenaires. L'U.E.B.L. et les Pays-Bas s'octroyaient automatiquement des crédits jusqu'à concurrence de 1 milliard de francs ou de 60 millions de florins (le taux de change établi étant : 1 florin = 16,52 francs), crédits pour lesquels un intérêt ne serait dû que sur les montants dépassant les 500 millions de francs, soit plus de 30 millions de florins.

Pendant la guerre, les autorités monétaires ne pouvaient cependant pas prévoir le désarroi de l'économie néerlandaise et, avec le recul du temps, les montants prévus dans l'Accord Monétaire de 1943 paraissent donc très faibles. En effet, les Pays-Bas étaient non seulement déjà débiteur structurel de

(1) On adapte actuellement le tarif Benelux à la *Nomenclature de Bruxelles* de 1955, qui est une nomenclature internationale établie par des experts en questions douanières de divers pays.

(2) Le Portugal, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, l'Autriche, la Tunisie, la Norvège, la Yougoslavie et le Maroc.

l'U.E.B.L. avant la seconde guerre mondiale, mais, de plus, la capacité d'exportation de l'économie néerlandaise était plus gravement atteinte par la guerre que celle de la Belgique. On en trouve une preuve dans le déficit de la balance commerciale néerlandaise vis-à-vis de la Belgique, s'élevant à 229 millions de florins (environ 3,8 milliards de francs) en 1947 et à 306 millions de florins (5,1 milliards de francs) en 1948.

Les Gouvernements se sont dès lors vus forcés d'augmenter régulièrement les marges de crédit prévues à l'accord de paiement conclu entre eux : le Protocole du 2 mai 1949 a même prévu, pour les Pays-Bas, une position débitrice d'un maximum de 4.150 millions de francs.

Cette situation difficile prit fin vers 1950, en premier lieu, grâce à l'aide Marshall qui assurait le financement des déficits commerciaux intra-européens via les droits dits « de tirage » et, ensuite, d'une manière plus permanente, grâce à l'entrée en vigueur de l'Union Européenne de Paiements. C'est ainsi que le bilatéralisme des paiements intra-européens a été remplacé par un clearing européen multilatéral et par un régime automatique d'octroi de crédits mutuels. La position des Pays-Bas devint plus favorable et, grâce aussi au regain économique après 1951, ils purent bientôt s'acquitter de la dette contractée envers l'U.E.B.L.

En relation avec la politique commerciale commune Benelux vis-à-vis des pays tiers et comme complément nécessaire à celle-ci, on s'est efforcé par ailleurs, dans le cadre de Benelux, d'aboutir à un régime commun des paiements avec ces pays. L'institution de l'U.E.P. s'est chargée d'un système multilatéral de paiements avec les pays de l'O.E.C.E.; en ce qui concerne les paiements avec la zone dollar, les partenaires de Benelux ont adopté, depuis l'été de 1954, un régime spécial. Des accords de paiement parallèles sur base des monnaies transférables ont été conclus avec plusieurs autres pays (l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay). En vue de la mise en application de l'article 26 de la Convention transi-

toire annexée au Traité d'Union, on examine actuellement la possibilité d'instaurer une politique commune pour les paiements extérieurs avec les pays avec lesquels les transactions ont été menées jusqu'ici sur une base exclusivement bilatérale (notamment les pays de l'Est).

Les pays de Benelux ne se sont pas bornés à régler la question des paiements afférents à la circulation des marchandises : les autorités monétaires ont aussi aboli pratiquement toutes les difficultés en matière de paiements pour la *circulation des services*, c'est-à-dire les « transactions invisibles ». Par ailleurs, la convertibilité « en compte courant » ainsi obtenue s'est encore étendue au cours des dernières années, s'orientant vers la convertibilité intra-Benelux en compte capital par la signature, le 8 juillet 1954, de l'Accord relatif à la *libération des transferts de capitaux* entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. En vertu de cet accord, les résidents des pays de Benelux peuvent réaliser et rapatrier librement les capitaux placés dans un des pays partenaires, effectuer de nouveaux placements et transférer librement les valeurs mobilières dans Benelux. Afin de limiter à Benelux, provisoirement du moins, la convertibilité des transactions en capital, la libre circulation des valeurs mobilières reste néanmoins encore limitée aux valeurs mobilières néerlandaises, belges, luxembourgeoises et congolaises libellées en florins, francs belges, luxembourgeois et congolais.

Aussi l'émission de valeurs mobilières dans un pays partenaire ne peut-elle avoir lieu qu'à condition d'être approuvée au préalable par les autorités monétaires du pays d'émission; les « emprunts privés » contractés aux Pays-Bas et libellés en francs belges ou luxembourgeois ne sont, eux non plus, admis qu'après approbation par les autorités monétaires néerlandaises s'ils dépassent 1 million de florins (13,17 millions de francs). Cette restriction n'existe pas en Belgique.

Les mesures de politique commerciale et financière esquissées ci-dessus, qui étaient souvent le fruit de l'activité des administrations nationales dans

Tableau II.

Valeur des échanges Benelux, intra-O.E.C.E. et mondiaux

(En millions de dollars U.S.)

Sources : (a) Calcul effectué par le Secrétariat général de Benelux sur base des statistiques officielles des exportations des Pays-Bas et de l'U.E.B.L. Voir *Bulletin Trimestriel de Statistique Benelux*, nos 17-18, pp. 45 et 47.  
(b) O.E.C.E. : op. cit., p. 192.  
(c) United Nations, Statistical Office : *Statistical Yearbook 1957* et précédents.

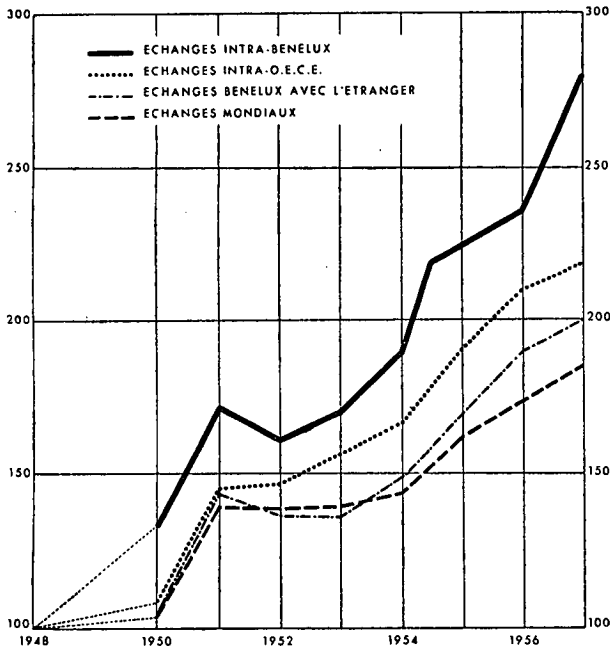
	Echanges Benelux (a)		Echanges intra-O.E.C.E. (b)	Echanges mondiaux (c)
	avec les pays tiers	entre pays partenaires		
1948 .....	5.688	438	(9.000) <sup>1</sup>	52.900
1950 .....	5.917	574	9.752	55.600
1951 .....	8.177	745	13.059	74.000
1952 .....	7.811	706	13.121	72.300
1953 .....	7.706	742	13.547	73.300
1954 .....	8.456	826	14.949	76.100
1955 .....	9.597	956	17.085	82.800
1956 .....	10.790	1.032	18.842	91.900
1957 .....	11.389	1.227	20.545	97.900

<sup>1</sup> Estimation.

le cadre des Conseils et Commissions de l'Union Douanière néerland-belgo-luxembourgeoise (1), ont conduit à une expansion continue des relations intra-Benelux. Les chiffres ci-contre et le graphique ci-après confirment la thèse selon laquelle l'intégra-

### Valeur des échanges Benelux, intra-O.E.C.E. et mondiaux

Indices valeur \$ U.S., 1948 = 100



tion économique de deux ou plusieurs pays accroît le volume des échanges entre les pays partenaires, sans porter préjudice au commerce avec les pays tiers.

## II. Problèmes d'ordre purement financier.

L'intégration complète, but de l'Union Economique Benelux, n'est pas encore atteinte, malgré le chemin déjà parcouru. Quelques entraves subsistent, dont l'élimination ne sera pas aisée, mais il faut par ailleurs tendre à une coordination permanente des politiques économiques et financières des pays partenaires, pour éviter que de nouveaux obstacles ne surgissent.

Les entraves subsistantes sont de nature variée. Certaines proviennent des prescriptions d'ordre sanitaire qui gênent ou empêchent la libre circulation de certains produits dans Benelux. D'autres sont d'ordre technique; elles découlent de certaines dispositions légales en matière de sécurité du travail ou de protection des travailleurs. Les administrations nationales étudient les difficultés d'ordre sanitaire et technique au sein des Commissions Benelux et l'on peut espérer qu'elles seront éliminées progressivement et sans trop de peine.

(1) Voir entre autres « Benelux en 1957 », *Bulletin Trimestriel Benelux*, n° 5, juillet 1958, pp. 37-41.

Outre ces entraves, dont on ne méconnaît pas l'importance, il en est d'autres à caractère plus essentiel, solidaires ou découlant des principes de base des politiques économiques, sociales et financières des Gouvernements.

Les problèmes des politiques économiques et sociales en général sortent du cadre du présent article et ne sont par conséquent pas analysés ici (1). Dans le domaine financier, les principales difficultés se situent notamment sur le plan des politiques suivies en matière fiscale et budgétaire, tandis qu'en matière de balance des paiements et de change un certain nombre de problèmes réclament encore une solution.

En ce qui concerne les *régimes des devises*, les dispositions relatives aux échanges de biens et aux prestations de services sont à présent quasi équivalentes (2). Toutefois, les règlements en matière de transferts de capitaux présentent encore d'importantes différences. Une analyse approfondie de ces différences a été publiée récemment par M. L. de Block (3). La situation en cette matière peut se résumer comme suit :

1) Les titres nationaux et étrangers ainsi que les billets de banque peuvent être importés et exportés librement dans l'U.E.B.L.; aux Pays-Bas, de telles transactions sont provisoirement encore régies par un système complet de licences;

2) Dans l'U.E.B.L., toutes les opérations en capital avec l'étranger sont traitées sans restriction en « francs financiers belges » via le marché libre, nettement distinct du marché réglementé pour les opérations commerciales. Aux Pays-Bas, par contre, on opère une nette distinction entre les opérations faites en dollars, en devises U.E.P. et en d'autres monnaies.

En ce qui concerne les opérations en capital entre les pays de Benelux, nous avons vu ci-dessus que l'Accord de 1954 relatif à la libération des transferts de capitaux a déjà établi la libre circulation des titres libellés en florins et en francs belges, luxembourgeois ou congolais. On peut s'attendre à une extension progressive de cette liberté aux titres libellés en d'autres monnaies et à d'autres opérations en capital, dans la mesure où les principales monnaies mondiales évoluent vers la convertibilité complète. Par ailleurs, le maintien d'une monnaie stable et de l'équilibre de la balance des paiements de chacun des pays de Benelux est une condition essentielle pour aboutir à un régime commun de libre circulation des capitaux. Il convient de mentionner, en outre, que l'Accord Benelux précité était, à l'origine, prévu pour un an

(1) On se référera, pour un exposé de quelques problèmes d'ordre économique et social, au *Bulletin Trimestriel Benelux*, n° 2, 1957, pp. 22-23 et suivantes.

(2) Voir le nouveau « Nederlands Deviezenbesluit 1/58 » entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1958 et la réglementation de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

(3) M. L. de Block : « Monetaire en financiële aspecten van het Beneluxbeleid », *De Economist*, 1958, n° 6, pp. 422-444.

et qu'il a été prorogé, chaque fois d'un an, depuis 1955. Il paraît vraisemblable que, dans le cadre de la signature du Traité d'Union Economique, un accord plus durable viendra consolider les dispositions régissant cette matière.

Le domaine des *impôts* est celui où nous rencontrons le plus de points de divergence essentiels entre les politiques des pays de Benelux, tant en matière d'imposition des revenus (impôts directs) que d'impôts majorant les prix (impôts indirects). Les différences qui existent dans ce dernier domaine, constituent surtout la plus grosse entrave à la libre circulation entre les pays de Benelux. En effet, tant que les droits d'accise et les systèmes de taxe de transmission (Belgique), de « omzetbelasting » (Pays-Bas) et d'impôt sur le chiffre d'affaires (Luxembourg) ne sont pas unifiés, il est nécessaire d'assurer des conditions de concurrence égales par des prélèvements levés aux frontières belge-néerlandaise et belgo-luxembourgeoise.

La nécessité de l'unification des impositions majorant les prix a été reconnue, dès le début, par les Gouvernements, qui se sont d'ailleurs efforcés de réaliser cette unification.

En matière de *droits d'accise*, les négociations ont conduit à la conclusion de la Convention du 18 février 1950 portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux

précieux. Cette Convention n'est appliquée qu'en ce qui concerne le secteur, nettement limité, des jus de fruits fermentés et des boissons fermentées mousseuses. Entre-temps, on a cependant procédé en fait à certaines adaptations :

— la suspension de la perception de droits d'accise sur le café, le benzol, la margarine et autres graisses préparées, décidée en 1945, a été maintenue dans l'U.E.B.L. pour une période illimitée; les droits d'accise sur le vinaigre, l'acide acétique, les allumettes et les briquets sont définitivement abolis (aucun de ces droits n'existait aux Pays-Bas);

— aux Pays-Bas, les droits d'accise sur le bétail abattu, le sel et le papier à cigarettes sont supprimés (ces droits n'existaient pas dans l'U.E.B.L.).

Les objections à la mise en application intégrale de la Convention d'unification en matière de droits d'accise sont de deux ordres : d'une part, des objections budgétaires, surtout du côté belge, en raison de la perte de revenus pour l'Etat et, d'autre part, des objections soulevées dans les trois pays par des branches d'activité dont certains prix de revient augmenteraient par suite de la majoration des droits d'accise.

Le tableau III fournit un aperçu du rendement des principaux droits d'accise en 1956 et reflète aussi leur importance respective en Belgique et aux Pays-

Tableau III. Recettes en 1956 des droits d'accise en Belgique et aux Pays-Bas

	Belgique		Pays-Bas	
	(en millions de francs)	(en pour cent)	(en millions de francs)	(en pour cent)
Bière .....	1.223	11	395	3
Sucre .....	185	2	1.050	9
Tabac .....	3.368	31	5.150	45
Spiritueux .....	1.256	12	1.780	16
Essence .....	4.591	42	3.160 <sup>2</sup>	27
<b>Total ...</b>	<b>10.839<sup>1</sup></b>	<b>100</b>	<b>11.535</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Comprend aussi le rendement de quelques autres droits d'accise.  
<sup>2</sup> Levé sous forme de droit d'entrée spécial.

Bas (1). Les chiffres relatifs aux autres années diffèrent peu de ceux de 1956.

Sur la base des tarifs des droits d'accise prévus par la Convention d'unification de 1950, on peut estimer que l'entrée en vigueur de cette Convention diminuerait les ressources du Trésor belge d'environ 1.500 millions de francs par an; pour les Pays-Bas, ce montant oscillerait autour de 23 millions de florins, soit 300 millions de francs, et pour le Luxembourg, autour de 50 millions de francs. Cette perte de recettes devrait éventuellement être compensée par la majoration d'autres impôts.

(1) La Belgique et le Luxembourg lèvent les mêmes droits d'accise et ont une caisse commune dont chaque pays perçoit une part suivant une « clé de répartition » convenue. Actuellement, le Luxembourg se voit attribuer un trentième de ces sommes.

Bien que la mise en pratique des tarifs prévus par la Convention d'unification entraînerait pour la Belgique une réduction nette du rendement total des droits d'accise, on ne peut pas oublier que les droits d'accise sur le sucre seraient fortement augmentés en Belgique, passant de 60 à 184 francs les 100 kg. Ce qui provoquerait une hausse du prix du sucre et des produits sucrés qui, à son tour, se répercuterait sur l'indice des prix de détail auquel sont liés une grande partie des traitements et salaires belges, par le jeu du mécanisme de l'échelle mobile. L'unification des droits d'accise sur la bière devrait en outre entraîner une modification de la « Drankwet » et de la « Warenwet » néerlandaises, afin de permettre la concurrence des brasseries belges dans des conditions équivalentes sur le marché néerlandais.

Le tableau IV met en regard les droits d'accise actuels de l'U.E.B.L. et des Pays-Bas ainsi que les tarifs prévus dans la Convention d'unification.

Tableau IV.

**Droits d'accise dans l'U.E.B.L. et aux Pays-Bas**  
(En francs belges)

	U.E.B.L.	Pays-Bas	Convention d'unification
Sucre (le kg) .....	0,60	2,50	1,84
Bière (par litre et par degré) <sup>1</sup> .....	0,310	0,450	0,297
Essence (le litre) .....	3,20	3,20	2,19
Tabac (ad valorem) ...			
a) cigares .....	14%	14%	14%
b) cigarettes .....	62%	62%	62%
Spiritueux (le litre) ...	200 <sup>2</sup>	157	157

<sup>1</sup> Taux moyen d'imposition.

<sup>2</sup> Comprend le droit d'accise de 90 francs et la taxe de consommation de 110 francs le litre à 1000.

Ce tableau conduit à la conclusion surprenante que si le tarif, prévu dans la Convention d'unification, pour l'essence était modifié et porté au niveau des droits d'accise effectivement appliqués par l'U.E.B.L. et les Pays-Bas, le supplément de rentrées que donnerait le relèvement des droits sur le sucre, en Belgique, compenserait en grande partie la perte de rentrées due à la diminution des droits d'accise sur l'alcool et sur les eaux minérales; en

effet, la perte nette en revenus de l'Etat ne dépasserait pas 200 millions sur une recette fiscale globale de 90.000 millions environ (soit moins de 0,25 p.c.). Les prévisions du manque à gagner pour les Pays-Bas ne s'élèvent pas à plus de 0,3 p.c. des recettes totales de l'Etat. L'objection, d'ordre budgétaire, opposée à la Convention d'unification serait donc éliminée en grande partie. Même l'argument « indice des prix de détail » résiste difficilement à un examen attentif de la question (1).

Outre le problème des droits d'accise, on se heurte au problème, toujours sans solution, de l'unification des taxes de transmission, de la « omzetbelasting » et de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Dans ce domaine aussi, on a sérieusement tenté, mais sans succès, d'aboutir à une unification au cours des premières années qui ont suivi la signature de la Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise. Les raisons du statu quo s'imposent d'elles-mêmes en cette matière si l'on compare les régimes actuels de la taxe de transmission dans les trois pays et si on les rapproche des propositions en vue de l'unification.

(1) Etant donné la composition de l'indice belge des prix de détail, l'influence d'une éventuelle augmentation du prix du sucre sur l'indice est minime : dans la moyenne arithmétique de 65 produits, une majoration de 10 p.c. environ du prix du sucre et une augmentation plus faible encore du prix de la confiture n'ont qu'une faible influence et sont, de plus, quelque peu compensées par une réduction du prix des eaux minérales par suite de l'abolition des droits d'accise sur ce produit.

Tableau V.

**Tarif des taxes de transmission dans les pays de Benelux <sup>1</sup>**

(En pour cent)

	Belgique		Pays-Bas	Luxembourg	Proposition Benelux
	Régime normal	Tarif forfaitaire			
1. Vente par producteur ou lors de l'importation .....	5	10	5	2	5
2. Vente par grossiste au détaillant ou à d'autres entreprises .....	5	0,5	0,75	0,5	0,5 <sup>2</sup>
3. Vente par le détaillant au consommateur	libre	libre	libre	2	libre

<sup>1</sup> Les tarifs des taxes de transmission, « omzetbelasting » et impôt sur le chiffre d'affaires sont très complexes et comportent de nombreuses exceptions. Les tarifs mentionnés ne sont que les tarifs dits « de base ».

<sup>2</sup> Dans quelques cas, 1 p.c. ou 1 p.m.

En outre, certains produits sont soumis, en Belgique et aux Pays-Bas, à une taxe de luxe; d'autres, comme la plupart des produits de première nécessité, bénéficient d'une exonération complète ou partielle. La prestation de services (entreprise de travaux, transports, communications, location de biens meubles, etc.) est, en principe, soumise à une imposition, qui s'élève à 5 p.c. en Belgique, à 3 p.c. aux Pays-Bas et à 2 p.c. au Luxembourg.

Le rendement de la taxe de transmission (en termes techniques : droits de timbre ou taxes assimilées au timbre) s'est élevé, en 1957, à 27 milliards de francs environ en Belgique, soit pratiquement un tiers du produit total des impôts en Belgique.

Converti en francs, le rendement de la « omzetbelasting » aux Pays-Bas s'est monté à 17 milliards de francs, soit moins de un cinquième du produit total des impôts. La part relative de l'impôt sur le chiffre d'affaires dans les rentrées fiscales est encore moindre au Grand-Duché.

Selon les estimations, le remplacement du système belge par le système Benelux, proposé pour la taxe de transmission, entraînerait, dans les conditions actuelles, une diminution de quelque 5 milliards de francs du rendement des impôts. En raison du déficit déjà enregistré au cours des dernières années par les budgets belges, cette réduction éventuelle des revenus constitue la plus grosse pierre

d'achoppement pour l'unification. On souligne, en outre, du côté néerlandais, le fait que certains secteurs de l'industrie, entre autres celui du textile, ne sont momentanément pas soumis à la « omzetbelasting » et que l'introduction du système Benelux troublerait l'équilibre des salaires et des prix, notamment par une hausse des prix des produits textiles. Le Luxembourg subordonne, par ailleurs, son adhésion à l'unification à l'instauration d'une caisse commune, étant donné le système proposé pour la perception. Aucun progrès n'a été réalisé depuis la rédaction du projet d'unification, en 1951. Au contraire, la « omzetbelasting », la taxe de transmission et les impôts somptuaires qui s'y rattachent ont été, à plusieurs reprises, modifiés d'une façon autonome, les Gouvernements étant soucieux de se procurer les moyens de financement nécessaires. Bien que ces révisions aient été toujours communiquées en bonne et due forme au pays partenaire, on constate que les systèmes nationaux continuent de s'éloigner l'un de l'autre. On en trouve un exemple, peut-être extrême mais typique, dans le fait que l'achat d'une automobile au Luxembourg est frappé d'une taxe de 5 p.c. (ramenée à 2 p.c. pour les voitures d'occasion); en Belgique, par contre, on paie 13 p.c. et aux Pays-Bas, pas moins de 23 p.c. par suite de la dernière majoration des impôts décidée en liaison avec la restriction des dépenses.

Il reste, enfin, un troisième problème fiscal : l'imposition des revenus et du patrimoine. En ce qui concerne ces impôts, qui se distinguent des droits d'accise et des taxes de transmission par le fait qu'ils ne sont pas mis directement à charge de tiers, il n'est pas indispensable, dans le cadre d'une union économique, de réaliser un équilibre parfait dans la charge qu'ils font peser sur les contribuables des trois pays. Il suffit que les différences actuelles dans l'incidence des impôts « directs » sur l'économie soient réduites de manière telle que les conditions de concurrence ne divergent pas trop et que les relations commerciales entre les trois pays n'en soient pas trop fortement influencées.

La structure fiscale des pays de Benelux a été analysée sous cet angle par la Commission de la Fiscalité directe et cette analyse a conduit à la conclusion que le régime d'imposition synthétique, à savoir l'imposition globale de tout le revenu, actuellement en vigueur aux Pays-Bas et au Luxembourg, et le système analytique belge, c'est-à-dire un impôt cédulaire complété par un impôt personnel, peuvent aller de pair dans une union économique.

Lors de l'analyse de la taxe de transmission et des droits d'accise, on a déjà souligné le fait que ces prélèvements constituent, en Belgique, une part considérablement plus grande du rendement total des impôts qu'aux Pays-Bas et au Luxembourg. Cette conclusion se complète ainsi : les impôts sur le revenu

Tableau VI.

**Structure et incidence fiscales dans les pays de Benelux, pour les années 1955 à 1957**

	Belgique			Pays Bas			Luxembourg		
	1955	1956	1957	1955	1956	1957	1955	1956	1957
<b>I. Structure fiscale :</b> (en milliards de la monnaie nationale)									
1. Rendement de l'impôt sur le revenu et sur le patrimoine <sup>1</sup> .....	30,3	33,8	32,4	3,6	3,9	4,5	2,3	2,6	2,8
2. Rendement des impôts majorant les prix <sup>1</sup> .....	45,7	49,2	50,2	3,1	3,3	3,4	1,5	1,6	1,7
3. Rendement total de l'impôt .....	76,0	83,0	82,6	6,7	7,2	7,9	3,8	4,2	4,5
<b>II. Incidence fiscale : <sup>2</sup></b> (en p.c. du revenu national)									
1. Impôts sur le revenu et sur le patrimoine .....	7,5	7,7	7,8	13,9	13,5	14,4	14,2	13,7	11,6
2. Impôts majorant les prix .....	10,7	11,0	11,2	11,3	11,3	10,9	9,3	9,1	7,9
3. Incidence fiscale totale .....	18,2	18,7	19,0	25,2	24,8	25,3	23,5	22,8	19,5

<sup>1</sup> La méthode néerlandaise a été adoptée pour la classification des impôts en tant que majorant les prix ou en tant qu'impôt sur le revenu et le patrimoine. Voir Centraal Bureau voor de Statistiek : *Jaarcijfers voor Nederland, 1955-1956*, p. 250.

<sup>2</sup> Calcul effectué par la Commission pour l'Etude de la Comparaison des Budgets des Institutions publiques et parastatales, dans son rapport 1955-1958.

et le patrimoine sont devenus relativement plus lourds dans ces derniers pays. Cette différence peut surtout être importante dans la préférence donnée par les placeurs de capitaux à l'un ou à l'autre pays, en vue des nouveaux investissements.

L'unification éventuelle des impôts indirects (surtout des droits d'accise et de la taxe de transmission) devrait donc, afin de parer à des répercussions budgétaires, vraisemblablement aller de pair avec une certaine unification des impôts sur le revenu et le



patrimoine (impôts directs). Nous y reviendrons plus largement en analysant la coordination des politiques monétaires et financières.

Entre-temps, des consultations ont eu lieu entre les administrations des contributions, en vue d'éliminer, si possible, certaines différences dans la technique de la perception des impôts. La notion de « gain imposable » (système des plus-values, amortissements, compensation de perte, charges déductibles), le régime fiscal pour les holdings et les sociétés d'investissement et la formation du capital de sociétés ont déjà été analysés de cette manière. Une convention relative à l'assistance réciproque en matière de recouvrement des créances fiscales a été mise au point; elle est entrée en vigueur le 8 novembre 1956.

Il convient de mentionner encore les négociations visant à l'adaptation des conventions bilatérales en vue d'éviter la double imposition. Des conventions à ce sujet ont été conclues entre la Belgique et le Luxembourg en 1931 et, en 1933, entre la Belgique et les Pays-Bas. Ces conventions sont toutefois

surannées et ne sont plus adaptées à la législation fiscale des trois pays. La convention belgo-luxembourgeoise a été partiellement adaptée, en 1952 déjà, aux circonstances nouvelles. Les négociations avec les Pays-Bas se sont engagées dans une impasse, en 1955, par suite des divergences d'opinion au sujet de l'imposition des dividendes des sociétés anonymes et d'autres sociétés par actions.

On a souligné ci-dessus que la charge fiscale est plus lourde aux Pays-Bas et au Luxembourg qu'en Belgique. Ce qui ne signifie toutefois pas que les dépenses de l'Etat soient proportionnellement moins importantes dans ce dernier pays, comparativement aux deux autres. Le financement du budget s'effectue toutefois, en Belgique, par un appel bien plus large à l'emprunt qu'aux Pays-Bas ou au Luxembourg, où le rendement de l'impôt couvre une portion beaucoup plus grande des dépenses de l'Etat.

Ces divergences de politique suivie par les pays de Benelux en matière de budgets touchent évidemment à la politique financière générale des pays partenaires. Après avoir commenté quelques-uns des

Tableau VII.

**Financement des dépenses de l'Etat**

(En milliards des monnaies nationales)

	Belgique			Pays-Bas			Luxembourg		
	1955	1956	1957	1955	1956	1957	1955	1956	1957
1. Dépenses .....	101,3	106,9	111,4	8,4	8,8	9,2	4,8	4,2	4,6
2. Recettes <sup>1</sup> .....	81,8	90,9	95,1	8,3	8,5	9,0	4,5	4,4	4,0
3. Déficit (—) ou excédent (+) .....	-19,6	-16,1	-16,3	- 0,1	- 0,3	- 0,2	- 0,3	+ 0,2	- 0,6
4. Rentrées en p.c. des dépenses .....	80	85	86	99	97	98	94	105	87

<sup>1</sup> Comprend aussi quelques recettes non fiscales.

problèmes aigus d'ordre financier, dans les pages qui précèdent, on arrive ainsi à l'analyse de la nécessité de coordonner, sur le plan Benelux, les politiques des pouvoirs publics dans le domaine financier (au sens large du mot). En effet, si l'on prend en cette matière des décisions sans tenir compte des impératifs de l'union économique conclue avec les autres pays partenaires, de nouveaux problèmes s'ajouteront bientôt à ceux qui existent déjà, ou aggraveront les problèmes « traditionnels », au point de réduire fortement les chances d'aboutir à une solution. Une telle coordination des politiques financières doit, notamment, se manifester dans les politiques monétaires, budgétaires et dans celles de la balance des paiements, les Gouvernements respectifs devant toutefois sauvegarder en tout premier lieu l'équilibre monétaire de leur pays.

Benelux est une union économique de nature « intergouvernementale », c'est-à-dire une union dans laquelle les pays participants conservent pleinement leur souveraineté et n'en délèguent donc pas une parcelle à un organisme supra-national. On tente simplement d'atteindre les objectifs visés par cette

union par la seule coopération des organismes publics et privés fonctionnant dans les pays partenaires. Ce qui signifie notamment, dans le domaine financier, qu'il n'y a pas d' « union monétaire » entre les pays de Benelux et que chacun des pays reste responsable de sa politique monétaire sous tous ses aspects : équilibre monétaire et stabilité de la monnaie. Ce qui implique que chacun des pays conserve sa propre réserve de devises et mène sa propre politique à l'égard de sa balance des paiements et que les mesures monétaires d'ordre technique, telles que l'open market ou la politique d'escompte, restent du domaine exclusif des autorités monétaires de chacun des pays partenaires.

Ainsi que l'a démontré la pratique, une union monétaire n'est d'ailleurs pas une condition *sine qua non* pour le bon fonctionnement d'une union économique. La condition essentielle, dans ce domaine, est une convertibilité de fait, entre les monnaies des pays partenaires, telle que la circulation des biens et des capitaux ne soit pas entravée à ce point de vue. Cette situation existe actuellement pour les échanges intra-européens, grâce à l'Union Européenne de Paie-

ments et à la politique commune suivie en matière d'importations payables en monnaies convertibles. On tend à une politique commune à l'égard aussi des pays, les pays de l'Est entre autres, avec lesquels le commerce s'exerçait jusqu'à présent sur base d'accords commerciaux et de paiements bilatéraux.

Chacun des pays, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, menant souverainement sa politique monétaire et financière, la coordination entre les pays partenaires sur les plans financier, économique et social est d'un intérêt capital pour le bon fonctionnement d'une union économique. En effet, les Pays-Bas achètent à l'U.E.B.L. un cinquième environ de leurs importations totales, tandis que la Belgique trouve aussi, de loin, ses débouchés les plus importants aux Pays-Bas. Il est donc clair que les mesures d'ordre monétaire et financier se répercutant, directement ou indirectement, sur les importations ou les exportations, touchent au premier chef les échanges commerciaux avec les pays partenaires de l'union économique. On le constate nettement dans les conséquences de la politique de restriction des dépenses aux Pays-Bas. Afin de combattre le déficit de la balance des paiements qui s'est produit en 1956, ainsi que la perte en devises qui en a résulté, les Pays-Bas ont mené sciemment, à la fin de 1956 et au début de 1957, une politique monétaire restrictive qui a conduit à un rétrécissement accentué des importations, en comparaison du sommet atteint au cours du premier trimestre de 1957. Bien que cette politique ait une portée générale, l'U.E.B.L. n'en a pas moins été le plus fortement touchée par les restrictions des importations néerlandaises : comparées au premier semestre de 1957, les exportations de l'U.E.B.L. vers les Pays-Bas ont diminué, au cours du premier semestre de 1958, d'environ 20 p.c. ; par contre, la Belgique a maintenu presque au même niveau, au cours de la même période, ses importations en provenance des Pays-Bas. Pendant cette même période, les exportations belges vers l'Allemagne ont été d'environ 15 p.c. supérieures à celles de 1957, alors que les exportations vers la France et l'Angleterre n'ont baissé respectivement que de quelque 2 p.c. et 5 p.c.

Il ne fait donc aucun doute que les intérêts de l'union économique seraient favorisés si les politiques monétaires et financières des pays partenaires réussissaient à combattre l'*expansion excessive* des dépenses intérieures et extérieures avant qu'elles ne se développent pleinement, et à éviter ainsi l'obligation de prendre les mesures correctrices de resserrement subséquentes. Des consultations entre les autorités monétaires et une coordination des politiques monétaires et financières pourraient y contribuer notablement.

Le Traité d'Union Economique reconnaît la nécessité, esquissée ci-dessus, de coordonner les politiques monétaires et financières et déclare, dans son article 8, que : « Les Hautes Parties Contractantes poursuivent, en étroite consultation mutuelle, une politique coordonnée en matière économique, financière et

sociale ». Dans le domaine plus spécifique de la monnaie, l'article 12 dispose que : « Les Hautes Parties Contractantes fixent de commun accord leur politique de taux de change entre le florin néerlandais et les francs belge et luxembourgeois. De même, elles fixent de commun accord leur politique de taux de change à l'égard des monnaies des pays tiers. Elles ne procèdent notamment que de commun accord à une modification des taux de change ». La responsabilité autonome de chacun des pays envers sa monnaie est définie à l'article 13, qui dit que : « Les mesures que les Hautes Parties Contractantes prennent dans l'exécution des politiques communes et coordonnées prévues au présent Traité, doivent tenir compte de la nécessité d'assurer la stabilité monétaire et ne peuvent avoir pour conséquence qu'une des Hautes Parties Contractantes soit tenue de subir des pertes de réserves incompatibles avec la responsabilité qu'elle porte à l'égard de sa monnaie ni, sauf accord préalable fixant des limites, d'accepter des monnaies inconvertibles ou d'accorder des crédits ».

Le Traité d'Union prévoit aussi le mécanisme de mise en pratique des principes énoncés ci-dessus, par l'instauration d'une *Commission monétaire et financière*, spécifiquement chargée d'analyser les problèmes que pose dans ce domaine la coordination des politiques des pouvoirs publics. Une coordination ou une harmonisation en cette matière ne signifie pas nécessairement que des prescriptions toujours uniformes soient promulguées dans les trois pays partenaires, mais plutôt que les pays arrêtent de commun accord les principes de base de leurs politiques monétaires, financières et budgétaires et poursuivent ensemble les objectifs ainsi définis. La coordination signifie aussi que les mesures à prendre par l'un des pays partenaires soient examinées au préalable sous l'angle de leurs répercussions possibles sur l'économie des pays partenaires et que des mesures, prises en vue de redresser certaines situations (chômage, déficit de la balance des paiements, etc.), ne soient pas contrecarrées par les autres pays partenaires.

La *Commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et paratataiques* constitue un instrument essentiel pour la coordination des politiques budgétaires. Cette Commission analyse les budgets (1) des pays de Benelux et « étudie notamment la signification quantitative des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'évolution du revenu national, à travers les flux monétaires, qui, par suite de la politique financière suivie, vont du secteur privé de l'économie vers l'économie publique et, de là, retournent à ce secteur privé. Les documents relatifs aux budgets et aux comptes contiennent de très nombreuses données qui, regroupées, peuvent être d'un grand secours pour cette analyse. Ils sont pourtant incomplets, au point qu'ils ne four-

(1) Voir l'*Etude comparative des budgets néerlandais, belge et luxembourgeois, 1955-1958*, ainsi que les rapports précédents établis par cette Commission, publiés par le Secrétariat Général de Benelux à Bruxelles.

nissent aucun renseignement au sujet du financement des budgets par les emprunts à court ou à long terme. La Commission s'efforce de parfaire sa tâche en rassemblant des données relatives à la façon dont s'est effectué ce dernier financement, afin de pouvoir en tirer des conclusions à l'égard de la question de savoir jusqu'à quel point la politique de financement

des budgets, menée par les Gouvernements des pays de Benelux, jugée avec un certain recul, a favorisé la stabilité financière des trois pays et, de ce fait, a favorablement influencé l'Union économique » (1).

---

(1) *Comparaison des budgets de Benelux*, contribution néerlandaise au Congrès de l'Institut International de Finances Publiques, Bruxelles, 1958, p. 23.

## EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

Comme les articles précédents parus sous ce titre, le présent exposé décrit principalement l'évolution de l'activité industrielle et commerciale en Belgique; un prochain article du *Bulletin* sera consacré à l'analyse des phénomènes monétaires et financiers.

Les symptômes de reprise conjoncturelle qu'on avait constatés à la fin de l'été, ne se sont pas précisés. Plus particulièrement l'accroissement très substantiel des commandes en sidérurgie — indication souvent très révélatrice concernant la tendance conjoncturelle — a eu un caractère passager et n'a guère donné lieu à un revirement des prix. Dans d'autres industries, notamment celle des textiles, les indices d'amélioration s'intègrent dans un mouvement saisonnier habituel. Tout au plus pourrait-on admettre que le fléchissement des activités a pris fin, dans la plupart des cas, sans que les impulsions au redressement des affaires soient déjà suffisamment fortes pour provoquer une nouvelle phase de haute conjoncture. A différents points de vue, la situation peut être comparée à celle que l'économie belge a connue au second semestre de 1953.

Le caractère hésitant de la conjoncture apparaît également dans le domaine des prix : aussi bien les cours internationaux des matières premières que les prix de gros et de détail intérieurs ont, dans leur ensemble, peu varié ces derniers mois. Il en est de même des gains horaires bruts des ouvriers, qui, toutefois, ne sont que partiellement représentatifs de l'évolution du montant total des salaires; à cet égard, il faut également tenir compte de la réduction du nombre d'heures prestées.

La diminution modérée des revenus personnels est allée de pair avec une constitution plus rapide de dépôts d'épargne. Les ventes intérieures de biens de consommation durables ont cessé de progresser, sauf pour quelques articles très à la mode. Les autres formes de consommation ont continué à évoluer d'une façon favorable. Par suite de l'Exposition Internationale et Universelle de Bruxelles, la province a moins bénéficié des dépenses de tourisme qu'en 1957.

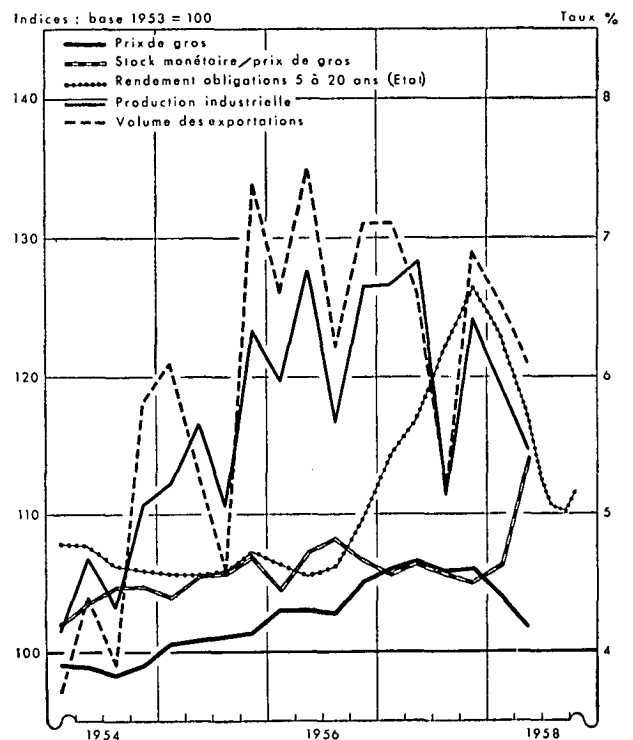
Le recul des investissements semble avoir déterminé la tendance des dépenses totales de l'économie. La construction, tant résidentielle qu'industrielle, a été moins active qu'en 1957, mais des mesures prises récemment sont susceptibles de provoquer une reprise dans ce secteur. Les livraisons de biens d'investissement au marché intérieur ont diminué en 1958; par ailleurs, plus qu'auparavant, les investissements

industriels semblent viser la rationalisation plutôt qu'une extension des capacités de production.

Les paiements avec l'étranger continuent à laisser des soldes favorables substantiels, notamment au titre des transactions sur biens et services; à ce sujet, l'Exposition a exercé une certaine influence dont on peut toutefois difficilement mesurer l'ampleur exacte. Les sorties nettes de capitaux privés, qui avaient été fort importantes lors de la haute conjoncture, ont pratiquement disparu depuis le dernier trimestre de 1957.

Graphique 1.

### Aspects de l'évolution économique



Aussi les marchés monétaires et financiers sont-ils restés très liquides, d'autant plus qu'une diminution des besoins privés de crédits est allée de pair avec une formation plus rapide d'épargnes. Le Trésor public a profité des bonnes dispositions du marché pour lancer, avec beaucoup de succès, un emprunt très important qui doit permettre de couvrir une partie du déficit budgétaire. Les arbitrages auxquels l'emprunt a donné lieu ont interrompu le mouvement

descendant des taux d'intérêt qui s'était amorcé à la fin de 1957.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1959 se situe la première étape de la réalisation progressive du Marché Commun européen. Elle comporte une réduction des droits de douane de 10 p.c. et la transformation des contingents bilatéraux en contingents globaux, étant entendu que la valeur totale de ceux-ci doit représenter un accroissement d'au moins 20 p.c. par rapport à l'année précédente. Un assainissement durable de l'industrie charbonnière belge devrait permettre une réduction du coût de l'énergie en Belgique en vue de faciliter, pour de nombreuses industries, l'effort d'adaptation aux nouvelles conditions de concurrence.

## TENDANCES DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

Comme l'économie intérieure, la conjoncture internationale ne montre, au début de l'automne, aucun signe de reprise indubitable.

Certes, quelques éléments favorables ne font pas défaut; signalons notamment le redressement de l'activité industrielle aux Etats-Unis et une répartition plus équilibrée du commerce international. Par contre, les cours des matières premières restent déprimés et s'établissent à des niveaux le plus souvent inférieurs à ceux de 1953. Il en résulte des difficultés graves pour les pays sous-développés producteurs de matières premières, auxquelles ils cherchent à remédier par une diversification plus grande de leur structure économique. Dans l'intervalle, les mouvements internationaux de capitaux sont d'une importance primordiale pour l'expansion du commerce mondial.

La situation des Etats-Unis, analysée à la lumière des informations qui nous parviennent, paraît sensiblement meilleure qu'il y a quelques mois. Le produit national brut, qui était tombé d'un taux annuel de 445,6 milliards de dollars au troisième trimestre de 1957 à 425,8 milliards au premier trimestre de 1958, est remonté à 429 milliards au deuxième trimestre; l'accroissement s'est poursuivi au troisième trimestre, ainsi que le fait apparaître l'indice de la production industrielle.

L'analyse des éléments composant le produit et les dépenses nationales fournit quelques indications supplémentaires très importantes. Elle fait ressortir notamment que les investissements bruts privés ont été responsables en premier lieu du recul des dépenses totales: ils sont revenus d'un maximum de 67 milliards de dollars au deuxième trimestre de 1957, à 49,6 et à 49,2 milliards pendant les deux premiers trimestres de 1958, par suite de prélèvements très importants sur les stocks. Comme il y a des limites physiques au déstockage, la tendance s'est renversée au troisième trimestre. En même temps que les stocks, les investissements en biens d'équipement industriels ont diminué de près de 6 milliards; la réduction des dépenses pour la construction a été relativement faible et, dans ce domaine aussi, un revirement s'est produit au troisième trimestre. Contrairement aux investissements, la consommation a simplement arrêté sa progression, tandis que les dépenses publiques se sont développées dans le cadre d'une politique anticyclique.

La diminution des réserves d'or des Etats-Unis ne peut être considérée comme un facteur défavorable sur le plan international. Elle résulte à la fois de conversions de dollars en or et d'une forte détériora-

Tableau I. **Evolution des soldes des balances commerciales <sup>1</sup>**

(En millions de dollars)

Source : Fonds Monétaire International.

Périodes	Etats-Unis	Allemagne fédérale	Autres pays européens <sup>2</sup>	Royaume-Uni	Inde	Australie	Reste de la zone sterling	Venezuela	Argentine + Brésil	Reste de l'Amérique latine	Japon
1950 .....	+ 680	- 721	- 2.617	- 980	- 19	+ 46	+ 301	+ 494	+ 423	+ 192	- 154
1951 .....	+ 3.159	- 28	- 2.711	- 3.349	- 182	- 384	+ 179	+ 592	- 565	- 125	- 640
1952 .....	+ 3.544	+ 188	- 3.238	- 2.098	- 401	- 290	- 601	+ 605	- 1.102	- 219	- 755
1953 .....	+ 3.990	+ 618	- 2.737	- 1.836	- 92	+ 506	- 118	+ 529	+ 527	- 68	- 1.135
1954 .....	+ 4.063	+ 677	- 3.121	- 1.677	- 115	- 213	+ 190	+ 661	- 20	- 168	- 770
1955 .....	+ 3.184	+ 342	- 3.315	- 2.399	- 137	- 412	- 69	+ 820	- 127	- 237	- 460
1956 .....	+ 5.329	+ 741	- 5.444	- 1.598	- 442	- 50	- 345	+ 867	+ 64	- 236	- 729
1957 .....	+ 6.647	+ 1.076	- 5.475	- 1.729	- 804	+ 271	- 1.273	+ 498	- 432	- 684	- 1.426
1957 1 <sup>er</sup> trimestre <sup>3</sup>	+ 7.689	+ 750	- 7.815	- 2.051	- 595	+ 665	- 752	+ 868	- 15	- 63	- 1.632
2 <sup>e</sup> » <sup>3</sup>	+ 7.924	+ 1.195	- 7.629	- 1.783	- 950	+ 356	- 1.190	+ 713	- 800	- 474	- 2.421
3 <sup>e</sup> » <sup>3</sup>	+ 5.669	+ 1.099	- 5.374	- 1.897	- 582	- 148	- 1.521	+ 441	- 620	- 969	- 1.214
4 <sup>e</sup> » <sup>3</sup>	+ 5.323	+ 1.271	- 3.832	- 1.180	- 429	+ 213	- 1.426	- 32	- 288	- 1.255	- 424
1958 1 <sup>er</sup> trimestre <sup>3</sup>	+ 3.862	+ 928	- 4.907	- 811	- 503	- 331	- 915	+ 566	- 55	- 574	- 370
2 <sup>e</sup> » p <sup>3</sup>	+ 4.575	+ 1.644	- 5.066	- 1.210	- 466	- 440			- 122		- 378

<sup>1</sup> Lorsqu'il s'agit de groupes de pays, les chiffres mentionnés représentent la somme des soldes des différents pays; ils n'excluent pas les soldes dus aux échanges à l'intérieur du groupe.

<sup>2</sup> A l'exclusion du Royaume-Uni et du groupe soviétique.

<sup>3</sup> Chiffres annuels.

tion de la balance des paiements du pays. Plus particulièrement les exportations ont baissé de 20 p.c. en un an, tandis que les importations sont restées à peu près inchangées. Mais il faut se rappeler que la crise de Suez avait gonflé les premières d'une façon inhabituelle au début de l'an dernier (combustibles, produits alimentaires).

La réduction du surplus commercial américain trouve sa contrepartie dans une nette amélioration des balances commerciales des pays européens.

Ceux-ci ont pu se reconstituer des réserves importantes en or et en devises, grâce non seulement aux mouvements dans le volume du commerce, mais aussi à l'amélioration des termes de l'échange. Cette dernière s'est faite surtout aux dépens des pays producteurs de matières premières, bien qu'elle ait été déterminée également par la baisse des frets maritimes.

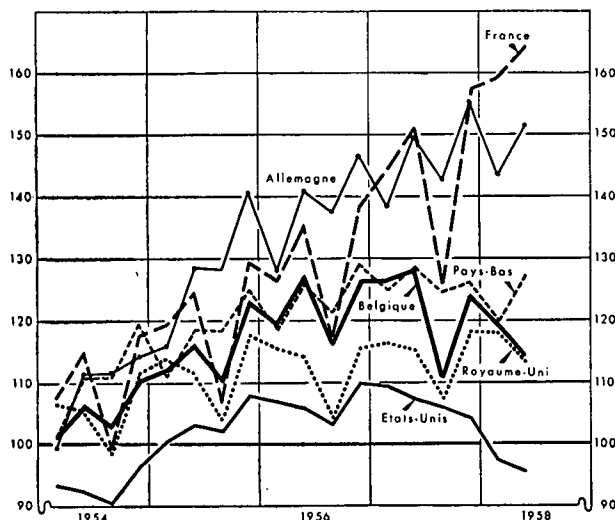
Ainsi, au Royaume-Uni, les termes de l'échange sont passés de 99 en janvier 1957 à 110 en janvier 1958, pour se stabiliser ensuite aux environs de ce niveau.

Depuis le deuxième trimestre, la production industrielle accuse un léger recul par rapport à la période correspondante de l'année précédente, particulièrement en ce qui concerne les secteurs de biens de consommation durables et de biens d'investissement.

Les mesures monétaires antérieures ont provoqué un ralentissement très net de la poussée inflatoire; récemment les autorités ont assoupli la politique de crédit et envisagé des allègements fiscaux.

Graphique 2.

**Indices de la production industrielle**  
(Base 1953 = 100)



Aux Pays-Bas, la diminution des importations, surtout de biens d'équipement, et l'amélioration des termes de l'échange ont produit un accroissement des réserves d'or et de devises et une abondance sur le marché monétaire telle que le gouvernement a pris des mesures restrictives. D'autre part, à partir du deuxième trimestre, la régression du chômage et

l'évolution de l'indice de la production industrielle semblent indiquer une légère reprise de l'activité.

Les importations de l'Allemagne se sont, au contraire, encore accrues en volume, mais elles ont légèrement diminué en valeur sous l'effet de la baisse des prix.

Comme les exportations se sont maintenues à leur niveau antérieur, la balance des paiements est restée largement excédentaire. Aussi, parallèlement à la baisse du taux d'escompte, le gouvernement poursuit-il une politique de contraction monétaire, en vue d'éponger les liquidités créées par le boni de la balance des paiements.

En France, la pression inflatoire et sa répercussion sur la demande globale continuent à déséquilibrer la balance des paiements. L'expansion remarquable de la production industrielle se ralentit quelque peu, mais le plein emploi demeure une caractéristique de l'économie française. Ces derniers mois, le commerce extérieur se rapproche de plus en plus d'un niveau d'équilibre.

En résumé, il apparaît que le climat économique s'est déjà notablement assaini dans les pays industriels, mais les besoins des pays peu industrialisés ne peuvent se manifester dans la mesure souhaitable, faute de moyens de financement.

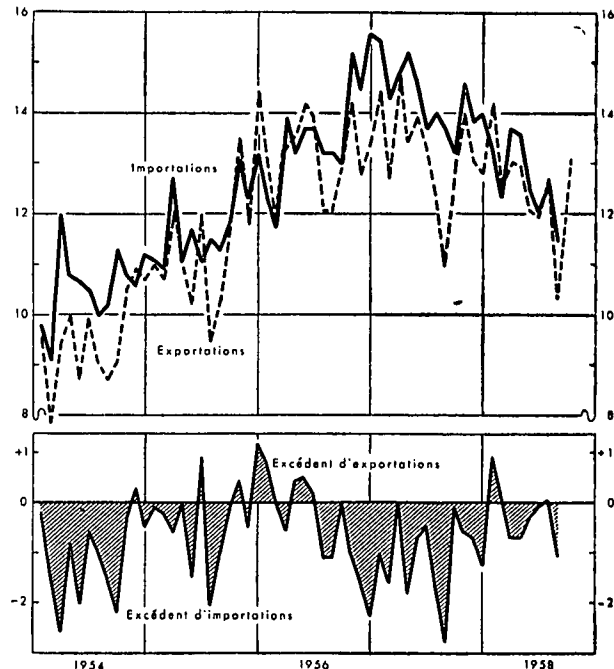
**COMMERCE EXTERIEUR**

Depuis le milieu de l'année passée, le commerce extérieur de l'U.E.B.L. évolue sous le signe de la régression conjoncturelle.

Pour les neuf premiers mois de l'année, les exportations se sont élevées à une moyenne mensuelle de

Graphique 3.

**Commerce extérieur de l'U.E.B.L.**  
(En milliards de francs)



Source : Institut National de Statistique.

12,5 milliards de francs contre 13,2 milliards pour la même période de 1957, soit une baisse de près de 6 p.c. Le pourcentage correspondant pour les quantités est de 5,9 p.c.

Pour les huit premiers mois, les importations ont atteint une moyenne mensuelle de 12,7 milliards de francs contre 14,5 milliards pendant la même période de 1957, soit une diminution de 12,4 p.c. Les quantités importées sont restées sensiblement égales d'une année à l'autre.

Le fléchissement moins rapide des exportations a provoqué une amélioration sensible de la balance commerciale de l'U.E.B.L.; pour l'ensemble des huit premiers mois considérés, le taux de couverture s'est élevé à 97,7 p.c. contre 91,4 p.c. pour la période correspondante de 1957.

L'évolution relativement plus favorable des volumes exportés par rapport aux volumes importés, au moins au cours des six premiers mois de l'année, a compensé largement la détérioration des termes de l'échange.

Jusqu'en mai dernier, les exportateurs belgo-luxembourgeois sont parvenus à maintenir le volume de leurs expéditions à l'étranger à un niveau très élevé, proche de celui enregistré pendant l'année 1957. Entre-temps, l'indice du volume des importations a poursuivi la baisse amorcée au cours du dernier trimestre de l'année passée, par suite principalement de la diminution des besoins en matières premières des entreprises. Par rapport à la période correspondante de 1957, le fléchissement du volume des importations au cours du premier semestre est de 7 p.c.

Mais, en juin dernier, l'indice du volume des exportations de l'U.E.B.L. a subi un recul notable; il semble ainsi que l'effritement de la demande mondiale commence à sortir ses effets sur le volume des

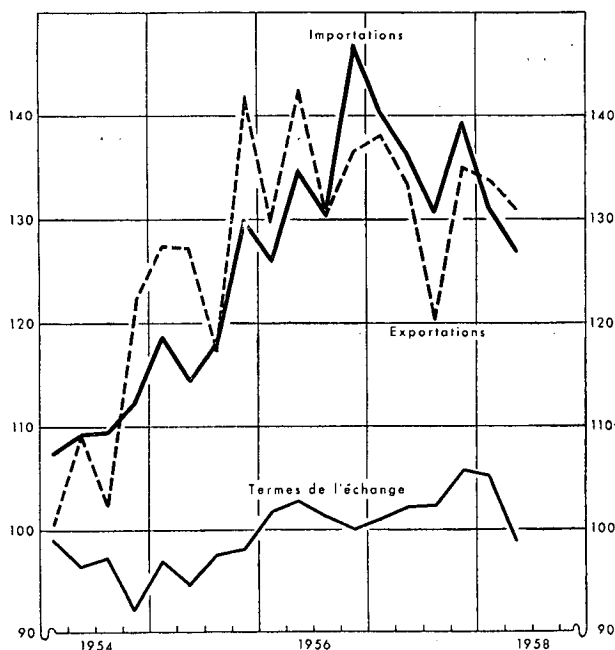
exportations de l'U.E.B.L., alors qu'auparavant il s'était surtout fait sentir dans le domaine des prix.

En effet, déjà depuis la fin de l'année dernière, les prix à l'exportation témoignent d'une grande faiblesse. On peut en inférer que pendant les cinq premiers

Graphique 4.

### Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

(Indices des volumes et des termes de l'échange)  
(Base 1953 = 100)



Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

mois de l'année les exportateurs ont pu maintenir le volume de leurs ventes à l'étranger moyennant une réduction sensible des prix, qui reflète également la baisse des matières premières incorporées dans les

Tableau II.

### Composition des exportations de l'U.E.B.L.

(Moyennes mensuelles)

Sources : Institut National de Statistique.

Produits	1956 Neuf premiers mois		1957 Neuf premiers mois		1958 Neuf premiers mois	
	Valeurs (en millions de francs)	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de francs)	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de francs)	Quantités (en milliers de tonnes)
Métaux communs et ouvrages de ces métaux .....	4.883	577	4.788	563	4.344	581
Fabrications métalliques .....	1.668	32	1.732	26	1.936	31
Produits minéraux .....	1.052	1.323	1.106	1.246	993	1.026
Matières textiles et ouvrages de ces matières .....	2.020	32	2.209	32	1.755	28
Produits chimiques et pharmaceutiques ...	975	331	1.045	336	1.137	371
Pierres et métaux précieux .....	605	—	592	—	516	—
Papier et ses applications .....	194	14	217	16	224	17
Caoutchouc, peaux, cuirs et ouvrages de ces matières .....	207	4	198	3	186	4
Bois, liège et ouvrages de ces matières ...	89	31	97	31	74	23
Produits agricoles et alimentaires .....	713	84	638	60	712	85
Autres .....	634	139	602	114	592	102
Total ...	13.040	2.567	13.224	2.427	12.469	2.268

exportations. Comme les prix à l'exportation ont fléchi plus rapidement depuis février 1958 que ceux à l'importation, les termes de l'échange de l'U.E.B.L. se sont détériorés à un rythme assez rapide.

On peut trouver un exemple frappant de la réduction des prix à l'exportation dans les livraisons de métaux communs et ouvrés. Leur valeur est revenue d'une moyenne mensuelle de 4,8 milliards de francs pendant les neuf premiers mois de 1957 à 4,3 milliards au cours de la période correspondante de 1958, alors que pour les mêmes périodes les quantités exportées ont quelque peu augmenté. Le même phénomène s'est produit dans les exportations d'articles de cuir et de caoutchouc. Enfin, dans le secteur du textile, la diminution de la valeur des exportations est également beaucoup plus importante que celle des quantités.

Jusqu'à présent, les exportations de fabrications métalliques se sont mieux maintenues, en dépit du niveau plus bas des commandes étrangères. Parmi

les autres secteurs industriels qui n'ont pas vu diminuer leurs ventes à l'étranger, citons les industries chimiques et les papeteries. L'industrie du diamant, par contre, a fortement subi le contrecoup de la récession aux Etats-Unis. L'industrie charbonnière, enfin, a vu ses débouchés extérieurs se rétrécir par suite d'un excédent de disponibilités de houille sur les marchés européens.

Le fléchissement des importations est déterminé en ordre principal par un recul d'activité de quelques secteurs industriels importants : les industries du textile, de la métallurgie, du diamant et, dans une mesure moindre, les papeteries et l'industrie du cuir et du caoutchouc ont réduit leurs achats de matières premières.

Pour les cinq premiers mois de l'année, les importations de biens de consommation se sont maintenues à un niveau très élevé. Des mesures de contingentement ont été prises en vue de protéger l'industrie textile contre des importations à des prix anormalement bas.

Tableau III.

**Composition des importations de l'U.E.B.L.**

(Moyennes mensuelles)

Source : Institut National de Statistique.

Produits	1956 Huit premiers mois		1957 Huit premiers mois		1958 Huit premiers mois	
	Valeurs (en millions de francs)	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de francs)	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de francs)	Quantités (en milliers de tonnes)
Métaux communs et ouvrages de ces métaux .....	1.872	157	1.701	146	1.278	96
Fabrications métalliques .....	2.514	44	2.636	40	2.683	42
Produits minéraux .....	2.353	3.501	2.790	3.691	2.495	3.735
Matières textiles et ouvrages de ces matières .....	1.679	52	2.083	59	1.411	41
Produits chimiques et pharmaceutiques .	731	193	884	208	885	210
Pierres et métaux précieux .....	513	—	595	—	404	—
Papier et ses applications .....	383	36	453	43	417	98
Caoutchouc, peaux, cuirs et ouvrages de ces matières .....	354	6	373	7	324	6
Bois, liège et ouvrages de ces matières ...	275	87	329	98	258	68
Produits agricoles et alimentaires .....	2.230	308	2.353	335	2.243	342
Autres .....	246	32	285	34	293	32
Total ...	13.150	4.416	14.482	4.661	12.691	4.610

Depuis le mois de mai, l'évolution des importations de fabrications métalliques reflète de manière plus nette la tendance au ralentissement des investissements ; les quatre premiers mois de l'année avaient été marqués par une hausse des achats à l'étranger de machines et de matériel de transport.

En ce qui concerne la répartition géographique des exportations de l'U.E.B.L., on constate que la quote-part revenant aux pays de l'Europe s'est quelque peu réduite depuis avril dernier, par suite des exportations plus élevées de produits sidérurgiques vers les Etats-Unis et les pays de l'Amérique latine. A l'intérieur de l'Europe, la diminution sensible des exportations vers les Pays-Bas, qui sont passées de

18,8 milliards de francs au premier semestre de 1957 à 14,9 milliards pendant la même période de 1958, a été partiellement compensée par l'amélioration notable des ventes à l'Allemagne fédérale, qui ont atteint 8,8 milliards de francs au premier semestre de 1958 contre 7,7 milliards au cours des mois correspondants de l'année passée. Le fléchissement des exportations vers les Pays-Bas affecte une large gamme de produits, parmi lesquels spécialement les textiles et l'acier.

La fraction des importations de l'U.E.B.L. en provenance de l'U.E.P. s'est accrue pour les six premiers mois de l'année et représente 70,3 p.c. contre 68,2 p.c. pour le premier semestre de 1957, par suite



notamment du retour à un niveau plus normal des achats effectués par l'U.E.B.L. aux Etats-Unis.

Par rapport à la même période de 1957, le déficit de la balance commerciale a diminué, au premier semestre, de 4 milliards de francs, dont 2,8 milliards reviennent au commerce avec les Etats-Unis et 0,1 milliard aux échanges avec l'U.E.P.

## CONSOMMATION ET INVESTISSEMENTS

Les indications fragmentaires, déjà disponibles pour le premier semestre de 1958, font apparaître un ralentissement dans le développement de la consommation privée et un recul des investissements. Il semble dès lors que le repli conjoncturel ait déjà

Tableau IV.

Niveaux de consommation <sup>1</sup>

Moyennes mensuelles	1955		1956		1957		1958
	1er semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1er semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1er semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1er semestre
<b>I. Consommation de denrées alimentaires et de tabac :</b>							
Indice de la consommation alimentaire (1953 = 100) (a) .....	102	107	107	113	108	110	111
Viande (poids net de la viande fraîche prête à la consommation) (en milliers de tonnes) (b) .....	32,2	33,1	33,5	33,2	32,1	33,0	32,5
Bières (en milliers de tonnes) (c) ...	12,8	13,6	13,3	13,0	14,3	13,4	13,9
Cigarillos (en millions de pièces) ...	41,9	47,4	43,6	52,2	44,0	55,3	40,4
Cigarettes (en millions de pièces) ...	702	738	707	772	824	819	854
<b>II. Achats de biens de consommation durables :</b>							
Volume des ventes d'articles textiles dans les grands magasins (Indice 1953 = 100) (d) .....	106	118	114	126	120	123	124
<b>III. Dépenses de tourisme :</b>							
Nombre de nuitées dans les hôtels belges (en milliers) (b) <sup>2</sup> .....	544	1.378	581	1.476	669	1.690	770

<sup>1</sup> Sources : a) Institut de Recherches Economiques et Sociales.

b) Institut National de Statistique.

c) Ministère des Finances. Il s'agit de la mise en œuvre des matières premières et des matières farineuses déclarées à l'impôt.

d) Fédération de l'Industrie Textile Belge.

<sup>2</sup> Moyennes semestrielles sur base des chiffres mensuels non rectifiés.

amené les entreprises à adapter leurs programmes d'expansion et qu'il commence à produire ses effets sur les revenus des particuliers. Par ailleurs, on observe une propension accrue à épargner. Le montant des dépôts dans les caisses d'épargne et des dépôts à terme auprès des banques s'est accru de 4 milliards de francs au premier semestre de 1958, contre 2,2 milliards au semestre correspondant de 1957 et 2,9 milliards au second semestre. De plus, la vitesse de rotation des dépôts d'épargne s'est nettement ralentie.

La progression rapide de la consommation privée qui avait accompagné l'expansion économique de 1954 à 1957, a marqué un temps d'arrêt au cours des derniers mois. Tandis que les dépenses consacrées aux biens de première nécessité, peu sensibles à un recul conjoncturel modéré, se sont maintenues à leur niveau antérieur, celles qui sont destinées à l'acquisition d'articles de luxe et aux distractions ont accusé des progrès limités pour certaines catégories de biens et une nette régression pour d'autres.

Dans son ensemble, la consommation de denrées alimentaires est en légère augmentation. Elle a toutefois subi d'importants changements dans sa structure. Les achats de viande et de bière sont en dimi-

nution, compte tenu des variations saisonnières. Il en est de même des boissons alcoolisées, qui ont été moins demandées, probablement à la suite d'une hausse des prix. Autre changement : la consommation de cigarillos diminue, alors que celle de cigaret-

Tableau V.

### Indices des ventes à la consommation

(Ventes mensuelles : base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Grands magasins à rayons multiples			
	Alimentation	Habillement	Ameublement	Total
1951 .....	93	101	101	97
1956 .....	133	120	114	124
1957 .....	132	126	124	129
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	128	104	125	115
2 <sup>e</sup> » .	126	134	126	127
3 <sup>e</sup> » .	119	120	125	124
4 <sup>e</sup> » .	153	143	120	152
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	142	112	133	125
2 <sup>e</sup> » .	141	143	140	137
Juillet .....	125	165	137	145
Août .....	123	112	116	124

tes augmente. La consommation de fruits exotiques est en nette progression depuis que les prix se sont stabilisés.

Les dépenses consacrées aux biens de consommation durables ont accusé des variations divergentes d'un secteur à l'autre. Les achats d'articles textiles et de vêtements, qui avaient déjà atteint un niveau fort élevé en 1957, ont encore progressé. La demande d'appareils électro-ménagers est restée ferme, par suite des réductions de prix. En revanche, les ventes d'automobiles et de motos neuves et d'occasion sont

donné le niveau des revenus; d'autre part, la mise en vigueur, le 1<sup>er</sup> février 1958, d'une réglementation des ventes à tempérament imposant le paiement d'un acompte initial de 25 p.c. aurait amené certains acheteurs à s'abstenir d'acheter à crédit.

Pour la première fois depuis la mise en route de la statistique en 1954, les crédits finançant les ventes à tempérament ont accusé un fléchissement prononcé, spécialement en ce qui concerne les automobiles et les motos. Pour les articles ménagers, on note un net ralentissement de 1957 à 1958, abstraction faite de la pointe saisonnière du second semestre.

Contrairement à la tendance générale, les ventes des grands magasins à rayons multiples ont enregistré de nouveaux accroissements en 1958 par rapport aux trimestres correspondants de 1957.

Les dépenses d'investissements publics et privés étaient en diminution au début de 1958. La raréfaction des capitaux survenue l'année précédente a continué à produire ses effets au moment même où les perspectives conjoncturelles étaient devenues moins favorables à la mise en route de nouveaux programmes.

La diminution de la construction privée, déjà perceptible en 1957, s'est encore accentuée. Toutefois, le récent relâchement de certaines restrictions est susceptible de relancer ce secteur au cours des mois prochains. La construction de bâtiments à usage professionnel a également enregistré un recul, d'autant plus que des allègements fiscaux accordés par la loi du 31 mai 1955 ont été abrogés.

L'équipement de l'économie en outillage et en matériel de transport présente les mêmes caractéristiques. Les livraisons de fabrications métalliques sur le marché intérieur ont fléchi pour ce qui concerne

Tableau VI.

**Montants des crédits  
finançant les ventes à tempérament  
de biens de consommation durables**

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Total	Automobiles et motos	Articles ménagers
	(en millions de francs)		
1954 2 <sup>e</sup> semestre .....	2.420	1.221	932
1955 1 <sup>er</sup> semestre .....	2.624	1.480	922
2 <sup>e</sup> » .....	2.716	1.394	1.049
1956 1 <sup>er</sup> semestre .....	2.838	1.595	1.019
2 <sup>e</sup> » .....	2.839	1.353	1.174
1957 1 <sup>er</sup> semestre .....	3.101	1.650	1.185
2 <sup>e</sup> » ... 1	3.312	1.365	1.498
1958 1 <sup>er</sup> semestre .....	2.980	1.421	1.249

1 Par l'application de la loi du 9 juillet 1957, la base a été élargie.

en net recul. Deux causes principales semblent être à l'origine de cette évolution : d'une part, on se trouverait en présence d'une saturation du marché étant

Tableau VII.

**Niveaux des investissements**

Sources : Institut National de Statistique et Ministère des Finances.

	1955		1956		1957		1958
	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
<b>A. Construction :</b>							
Habitations <sup>1</sup> .....	36.612 <sup>2</sup>		20.212	17.167	19.850	14.939	p 17.494
Autres bâtiments <sup>1</sup> .....	3.313	3.314	3.641	3.499	3.737	3.376	p 2.911
<b>B. Secteur public <sup>3</sup> : (en millions de francs)</b>							
Investissements réels (paiements faits)	3.860	4.090	4.380	5.770	4.300	5.540	4.640
Engagements (adjudications) .....	3.840	3.870	3.680	4.450	3.610	3.700	5.500

<sup>1</sup> Nombre d'autorisations de bâtir.

<sup>2</sup> Année 1955.

<sup>3</sup> Secteur public + travaux spéciaux pour la Défense Nationale.

les machines et le matériel de transport, mais ont augmenté pour les constructions électriques. La Société Nationale des Chemins de Fer belges vient de mettre en route un nouveau programme de renouvellement et de modernisation de son réseau, tandis que les autorités ont décidé d'accélérer les travaux d'agrandissement et d'équipement du port d'Anvers;

par ailleurs, elles ont augmenté de manière sensible les adjudications de travaux publics. Ce volume supplémentaire d'investissements publics compensera en partie le fléchissement des investissements privés. S'il ne relance pas ces derniers, du moins soutiendra-t-il la demande intérieure de biens d'équipement et l'activité dans de nombreux secteurs.

Les dépenses de l'Etat n'ont cessé de s'accroître depuis deux ans. La hausse du coût de la vie a provoqué l'adaptation des pensions et des traitements. La détérioration de la situation conjoncturelle a eu pour résultat l'augmentation des subventions aux pouvoirs subordonnés, à l'agriculture et aux chemins de fer, tandis qu'elle gonfle les dépenses destinées au soutien des chômeurs. Enfin, il convient de mentionner que la prise en charge par la Belgique des frais de stationnement des troupes belges cantonnées en Allemagne a amené des régularisations budgétaires.

Tableau VIII.

**Dépenses comptabilisées de l'Etat  
sans distinction d'exercice**

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Dépenses ordinaires	Dépenses extra-ordinaires	Total
	(en milliards de francs)		
1954 .....	6,6	1,4	8,0
1955 .....	6,7	1,3	8,0
1956 .....	6,9	1,3	8,2
1957 .....	7,7	1,3	9,0
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	9,1	1,5	10,6
2 <sup>e</sup> » .....	7,6	1,4	9,0
3 <sup>e</sup> » .....	6,8	1,2	8,0
4 <sup>e</sup> » .....	7,3	1,3	8,6
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	8,5	1,4	9,9
2 <sup>e</sup> » .....	10,8	1,3	12,1

Le fléchissement des investissements et le ralentissement de la consommation n'ont exercé qu'une influence modérée sur le volume des importations. Pour les cinq premiers mois de l'année, les achats de biens d'équipement se sont maintenus à leur niveau de 1957, ceux des biens de consommation durables sont en hausse. Seules les livraisons étrangères de biens de consommation non durables enregistrent une baisse sensible, attribuable d'ailleurs aux bonnes récoltes de la campagne 1956-1957. La contraction des importations belgo-luxembourgeoises ne peut, par conséquent, être imputée à l'évolution de la demande intérieure. Elle provient plutôt de la baisse des prix et d'une contraction des besoins en matières premières des industries exportatrices, par suite de la diminution de la demande étrangère.

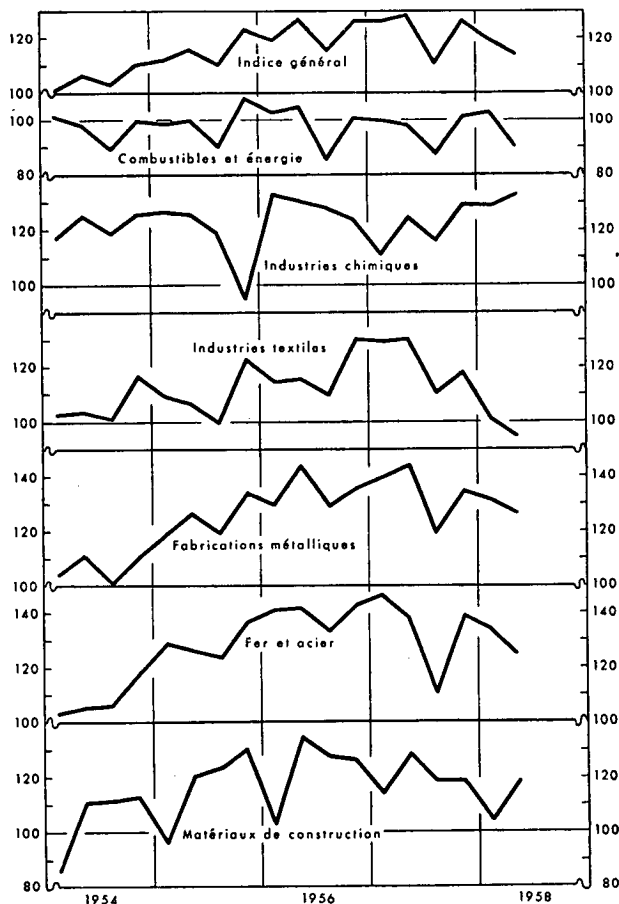
**PRODUCTION**

Suivant l'indice général de l'activité industrielle publié par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain, la production industrielle a diminué de 6 p.c. au cours des sept premiers mois par rapport à la même période de 1957. Plus récemment, la tendance fondamentale de l'activité a manifesté une certaine amélioration.

Suivant un processus habituel, le recul a affecté principalement l'industrie textile, la métallurgie et la construction. Parmi les secteurs qui n'ont pas dû

Graphique 5.

**Indices de la production industrielle  
dans les principaux secteurs industriels**  
(Base 1953 = 100)



Source : *Institut de Recherches Economiques et Sociales*.

réduire leur production, il y a lieu de signaler les raffineries de pétrole, les industries chimiques, les papeteries et les industries alimentaires; nous en parlerons plus en détail dans les pages suivantes.

\*  
\*\*

En Belgique, comme dans plusieurs autres pays, l'industrie charbonnière a vu s'aggraver les difficultés d'écoulement des charbons extraits. Les stocks sur le carreau des mines sont passés de 1,4 million de tonnes au 31 décembre 1957 à 6,2 millions de tonnes au 4 octobre 1958. Toutes proportions gardées, ils sont nettement plus élevés qu'en Allemagne fédérale et en France où ils ont atteint 7 millions de tonnes environ pour chaque pays.

Les ventes de charbons belges sur le marché intérieur et à l'exportation ont fléchi de manière sensible. Parmi les facteurs qui ont déterminé ce retournement, il y a lieu de signaler, d'une part,

la contraction des besoins par suite de la diminution de l'activité industrielle, notamment dans la sidérurgie, et, d'autre part, la substitution au charbon belge relativement cher de charbons américains et, depuis la remise sous licence des importations de ces derniers, de charbons allemands et néerlandais. Les comptoirs de vente hollandais et surtout alle-

mands ont en effet procédé en septembre à des ajustements de prix en vue d'enrayer la progression de leurs stocks. En plus de la concurrence étrangère, il faut tenir compte de la substitution des huiles minérales au charbon dans certaines activités économiques, telles que les cimenteries, les verreries et les transports.

Tableau IX.

Activité de l'industrie houillère

Sources : Administration des Mines et Institut National de Statistique - Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Périodes	Production par jour ouvrable	Production par mois	Rendement journalier (kg par ouvrier du fond et de la surface réunis)	Consommation apparente de houille crue	Balance Commerciale			Stocks (fin de période)
					Importations	Exportations	Solde	
	(en milliers de tonnes)		(en milliers de tonnes)					
(moyennes mensuelles)								
1951 .....	97,9	2.471	734	2.866	205	157	- 48	225
1956 .....	96,9	2.463	841	2.785	414	379	- 35	179
1957 .....	95,7	2.424	838	2.745	453	327	- 126	1.413
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	96,7	2.449	846	2.992	564	297	- 267	218
2 <sup>e</sup> » .....	99,9	2.463	852	2.808	433	372	- 61	334
3 <sup>e</sup> » .....	85,1	2.212	823	2.460	392	346	- 46	603
4 <sup>e</sup> » .....	101,5	2.571	832	2.717	425	294	- 131	1.413
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	100,2	2.538	832	2.253	386	306	- 80	3.230
2 <sup>e</sup> » .....	92,5	2.282	843	2.194	408	204	- 204	5.000
3 <sup>e</sup> » ... p	79,6	2.043						6.155

La crise de surproduction a amené les charbonnages à ralentir l'extraction par la mise en chômage partiel de leur main-d'œuvre. Les conséquences de cette mesure sur la production ont été accrues par la diminution des effectifs ouvriers à partir de mars. Les charbonnages ont suspendu le recrutement des mineurs et ne demandent plus le renouvellement des contrats d'emploi des ouvriers étrangers. En revanche, la réduction de l'absentéisme et les effets du rééquipement des mines ont entraîné une légère amélioration du rendement qui, cependant, n'a pas retrouvé son niveau du premier semestre de 1957.

La réduction de l'extraction n'a pu empêcher les stocks d'atteindre un niveau proche de la capacité physique de stockage. En vue de lutter contre la concurrence étrangère et de freiner l'accroissement des stocks, les charbonnages ont décidé d'abaisser de 10 p.c., à partir du 1<sup>er</sup> octobre, les prix des charbons industriels, en faveur des consommateurs dont les achats atteindront au moins 80 p.c. des quantités livrées l'année précédente. Pour les agglomérés à usage domestique, la baisse représente de 50 à 100 fr. par tonne. Enfin, les charbonnages, usant d'une disposition du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, aligneront leurs prix sur ceux offerts par leurs concurrents dans les zones où la concurrence est très vive.

Les difficultés d'écoulement de l'industrie charbonnière posent de nouveau, et avec beaucoup

d'acuité cette fois, le problème des mines marginales dont les prix de revient sont de loin supérieurs à ceux des autres producteurs de la C.E.C.A. On prévoit que douze d'entre elles auront cessé toute activité à la fin de 1958. Toutefois, désireux de donner une solution d'ensemble au problème, le Gouvernement a créé une commission d'experts chargés d'examiner les moyens à mettre en œuvre en vue d'améliorer la position concurrentielle de l'industrie charbonnière. D'autre part, la Haute Autorité a accepté, sur la requête du Gouvernement belge, d'examiner, avec tous les Etats membres de la C.E.C.A., l'élaboration d'une politique commerciale commune en matière d'importation de charbons en provenance des pays tiers. L'objectif est de mettre fin à l'engorgement du marché charbonnier de la Communauté et de prévenir le retour d'une telle situation.

\*  
\*\*

Depuis le deuxième trimestre, la production d'électricité a été légèrement inférieure aux chiffres correspondants de 1957. La baisse est la plus prononcée pour les auto-producteurs qui, étant donné leur étroite liaison avec l'industrie lourde, ont ressenti immédiatement les répercussions du fléchissement conjoncturel. Les centrales des producteurs-distributeurs ont pu maintenir leur activité : elles

fournissent le courant électrique à usage domestique et artisanal et sont, de ce fait, moins sensibles aux influences conjoncturelles.

Tableau X.

### Production d'énergie électrique

Source : Administration de l'Industrie — Direction : Energie électrique.

Moyennes mensuelles	Centrales des producteurs-distributeur		Centrales des auto-producteurs industriels 1
	Régies communales	Sociétés privées	
(en millions de kWh)			
1951 .....	33	429	330
1956 .....	36	508	443
1957 .....	36	556	459
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	43	572	467
2 <sup>e</sup> » .....	31	518	437
3 <sup>e</sup> » .....	30	506	408
4 <sup>e</sup> » .....	41	627	524
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	41	594	492
2 <sup>e</sup> » .....	34	513	429
Juillet .....	25	489	389
Août .....	32	499	417

1 Production brute en 1951, alors qu'à partir de 1956, les chiffres sont nets pour les centrales individuelles.

On relève de nouvelles diminutions de prix à la consommation domestique; les entreprises de distribution poursuivent leur politique d'unification progressive des tarifs pour tout le pays.

\*  
\*\*

Les raffineries de pétrole bénéficient d'un élargissement régulier de leurs débouchés en Belgique et dans les pays limitrophes. Leur activité s'est à

Tableau XI.

### Activité des raffineries de pétrole

Source : Ministère des Finances — Service des Accises.

Moyennes mensuelles	Mise en œuvre de pétroles bruts (en millions de litres)	Production		
		Huiles légères	Huiles combustibles	
			Fuel-oil	Autres
(en milliers de tonnes)				
1951 .....	83	18	33	16
1956 .....	522	134	164	117
1957 .....	519	130	173	104
1957 1 <sup>er</sup> trimest.	375	105	124	66
2 <sup>e</sup> »	469	122	154	91
3 <sup>e</sup> »	565	140	192	115
4 <sup>e</sup> »	669	154	220	146
1958 1 <sup>er</sup> trimest.	609	155	200	129
2 <sup>e</sup> »	591	151	194	116
Juillet ...	514	135	161	118
Août .....	698	152	244	154

peine ressentie de la récession. En effet, le fléchissement de la mise en œuvre de pétrole brut n'est pas une conséquence du repli conjoncturel, mais

résulte de l'arrêt annuel de deux grandes raffineries en vue de procéder à l'inspection et à la remise en état des installations.

La demande intérieure est restée fermée, d'autant plus que l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles a donné lieu à une consommation accrue d'essence. Les exportations vers les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale continuent à se développer.

Bien que la demande soit soutenue en Belgique, les prix de gros des principales huiles minérales n'ont cessé d'être orientés à la baisse jusqu'en juin, en raison du fléchissement des frets et des cours mondiaux du pétrole. Après un faible relèvement en juillet, suscité entre autres par les événements d'Irak, le fléchissement a repris en octobre.

\*  
\*\*

L'activité des cokeries évolue en étroite dépendance de la production sidérurgique. Comme celle-ci, elle s'est inscrite en recul pendant les sept premiers mois par rapport aux chiffres de la période correspondante de 1957, la baisse atteint 5 p.c.

La contraction des débouchés en Belgique et dans le bassin sidérurgique lorrain, le principal client étranger, a amené les cokeries à chercher de nouveaux marchés au Danemark et en Suède. Elles ont réussi de la sorte à maintenir leurs exportations à un niveau satisfaisant et à freiner l'accumulation des stocks.

Tableau XII.

### Activité des cokeries

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Production totale	Livraisons	
		à l'étranger	au marché intérieur
(en milliers de tonnes)			
1951 .....	509	41	494
1956 .....	606	76	516
1957 .....	596	75	501
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	615	68	532
2 <sup>e</sup> » .....	601	80	494
3 <sup>e</sup> » .....	557	85	447
4 <sup>e</sup> » .....	613	68	532
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	583	66	509
2 <sup>e</sup> » .....	561	84	471
Juillet .....	552		

L'affaiblissement de la conjoncture en sidérurgie a ravivé la concurrence sur les marchés du coke. Les prix ont accusé une baisse appréciable : elle atteint 16 p.c. par rapport au maximum enregistré au milieu de 1957.

\*  
\*\*

La première moitié de l'année a été caractérisée pour l'industrie sidérurgique par des réductions volontaires de la production et des prix. La production d'acier brut a été de 7 p.c. inférieure à celle de la période correspondante de 1957. Ainsi, elle s'est plus ou moins alignée sur l'évolution de la demande, qui était déjà en régression depuis les derniers mois de 1956. Cependant, au mois de juin, de nouvelles commandes substantielles ont été enregistrées, notamment pour la Chine et l'Amérique latine.

Pendant les mois suivants, il est toutefois apparu qu'il ne s'agissait pas encore d'un revirement fondamental et durable.

Comparée à la situation de l'Allemagne et de la France où les inscriptions de commandes du premier semestre de 1958 accusent respectivement un recul de 20 et de 10 p.c., l'évolution de la demande est restée relativement favorable en Belgique.

Les prix de barème sur le marché intérieur de la C.E.C.A. ont été abaissés au début de mars, et, pour certains produits, une nouvelle fois en mai. Les aciers marchands cotent actuellement 5.100 fr. la tonne contre 5.500 fr. au début de l'année.

De même, les prix minima à l'exportation vers les pays tiers ont été réduits à trois reprises : en février, en avril et en mai. Pour les aciers marchands, le prix actuel est de 4.500 fr. la tonne, contre 5.900 fr. au début de l'année. Ces minima ne sont toutefois pas rigides; en fait, les aciers

marchands se vendent entre 4.350 fr. et 4.500 fr. la tonne. Par rapport à janvier, la baisse atteint donc 8 p.c. pour la Communauté et 24 p.c. pour les exportations vers les pays tiers. Ainsi se confirme l'influence régularisatrice qu'exerce le Marché Commun sur la formation des prix.

Contrairement aux autres grands pays producteurs d'acier, les Etats-Unis ont relevé les prix en juillet, en raison de l'incorporation, dans le coût de revient, des hausses contractuelles de salaires.

L'approvisionnement en matières premières ne crée pas de difficultés. La tendance à la baisse s'est encore accentuée sur le marché de la ferraille : en juin 1958, la ferraille se vendait à 1.400 fr. la tonne contre 1.750 fr. en janvier et 2.450 fr. en janvier 1957.

Dès le début de 1958, les baisses de prix se sont répercutées sur la valeur unitaire des exportations : de 6.570 fr. la tonne en décembre 1957, cette dernière est tombée à 5.833 fr. en mai 1958, entraînant de la sorte un fléchissement de la valeur globale des exportations. Par contre, le volume des ventes à l'étranger s'est stabilisé à son niveau antérieur.

En ce qui concerne l'orientation géographique des exportations, certaines tendances apparues en 1957 se confirment ou même s'accroissent. La France et l'Amérique latine notamment acquièrent une importance grandissante comme débouchés; le premier pays a développé ses achats à un tel point qu'il est devenu le client principal de la sidérurgie belgo-luxembourgeoise. Les exportations vers

Tableau XIII.

### Activité de la sidérurgie

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Effectif ouvrier (fin de période)	Production			Exportation
		Fonte	Acier brut	Acier fini	
(moyennes mensuelles - en milliers de tonnes)					
1951 .....	50.536	404	417	325	383
1956 .....	55.792	480	532	397	481
1957 .....	54.650	466	523	370	472
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	55.557	491	559	419	500
2 <sup>e</sup> » .....	55.553	473	527	379	495
3 <sup>e</sup> » .....	55.137	408	449	307	406
4 <sup>e</sup> » .....	54.650	491	557	376	487
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	53.077	467	527	369	483
2 <sup>e</sup> » .....	52.162	446	486	384	456
Juillet .....	51.475	435	466	286	

l'Allemagne fédérale se sont également accrues fortement, malgré la diminution de la consommation d'acier dans ce pays. Par contre, les livraisons aux Pays-Bas se sont sensiblement ralenties : au premier semestre de 1958, elles étaient inférieures d'environ 42 p.c. au volume correspondant de 1957. Celles au Royaume-Uni, déjà peu importantes, se sont encore réduites.

Comme au cours des années précédentes, les Etats-Unis se sont maintenus au premier rang parmi les

débouchés d'outre-mer. En quantité, les envois à ce pays se sont accrues de 10 p.c. environ au premier semestre de 1958. Par ailleurs, la demande en provenance de ce pays s'est raffermie à partir du deuxième trimestre. Par contre, les exportations vers le Canada sont en recul.

Quant aux pays de l'Amérique latine, leurs besoins de biens d'investissement en font des marchés très demandeurs. Au cours des six premiers mois de l'année, environ 45.000 tonnes ont pu être

expédiées mensuellement vers l'Argentine contre 32.000 tonnes en 1957 et 8.000 tonnes en 1956. Cependant, en raison de difficultés financières, ce pays a instauré en mai une surtaxe à l'importation de tous les produits en fer et en acier, destinée à alimenter un « Fonds de contribution au développement du plan sidérurgique argentin ». De son côté, le Venezuela vient de créer un « Institut Venezuelien du Fer et de l'Acier », qui a pour mission de soutenir et de stimuler l'établissement d'entreprises sidérurgiques. De 11.500 tonnes en moyenne par mois en 1956, les exportations belgo-luxembourgeoises à destination de ce pays sont passées à 15.000 tonnes en 1957 et à 18.000 tonnes au cours des six premiers mois de 1958. Tandis que l'Inde est restée un client important, d'autres pays producteurs de matières premières ont réduit leurs achats d'acier; signalons parmi ces pays : le Congo belge, l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande et le Brésil.

\*  
\*\*

Dans les industries des fabrications métalliques, l'exécution des commandes nécessite souvent des délais relativement longs. Aussi les expéditions se sont-elles maintenues au cours de la première

moitié de l'année à leur niveau de 1957, alors même que les commandes étaient en recul depuis le milieu de 1957. Le ralentissement de l'activité apparaît nettement dans la diminution du nombre d'ouvriers occupés. Tandis qu'au premier trimestre de 1957, les nouvelles inscriptions dépassaient encore les livraisons à concurrence de 360 millions de francs en moyenne par mois, l'écart entre ces deux montants est devenu négatif à raison de 1.250 millions de francs au quatrième trimestre et à concurrence de 1.420 et 890 millions de francs respectivement pour les deux trimestres suivants. Ces derniers mois, la demande a manifesté certains signes d'amélioration. La détérioration des perspectives d'activité s'est répercutée, dès le mois d'octobre 1957, sur le niveau de l'emploi : en dix mois, les effectifs ouvriers se sont réduits de 22.300 unités, soit de 11 p.c.

Le fléchissement de la demande a affecté en premier lieu les biens de première transformation et d'équipement, puis s'est étendu progressivement en 1958 aux biens de consommation. La demande est cependant restée ferme dans quelques secteurs, tels la construction électrique, les appareils et installations pour diverses industries et les appareils de lavage. La tréfilerie, qui avait connu un marché

Tableau XIV.

**Activité des industries des fabrications métalliques**

Sources : Institut National de Statistique et Fabrîmétal.

Périodes	Effectif ouvrier (fin de période)	Marché intérieur		Marché extérieur	
		Expéditions	Commandes inscrites	Expéditions	Commandes inscrites
		(moyennes mensuelles - en millions de francs)			
1951 .....	169.402	2.529	2.514	1.656	1.878
1956 .....	202.246	4.061	4.339	2.260	2.779
1957 .....	203.908	4.267	3.866	2.366	2.268
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	204.763	4.197	4.214	2.416	2.758
2 <sup>e</sup> » .....	206.558	4.585	4.172	2.494	2.201
3 <sup>e</sup> » .....	208.104	3.755	3.525	2.009	1.844
4 <sup>e</sup> » .....	203.908	4.530	3.551	2.546	2.269
1958 1 <sup>er</sup> trimestre ..... p	195.155	4.356	3.565	2.474	1.835
2 <sup>e</sup> » ..... p	188.882	4.343	3.531	2.266	2.187
Juillet ..... p	186.160	3.918	3.180	2.375	2.106

relativement soutenu en 1957, a été moins favorisée de février à juillet 1958. L'industrie de l'assemblage automobile a bénéficié d'une reprise saisonnière durant toute la première moitié de l'année, grâce surtout aux inscriptions de commandes pour l'exportation.

Les expéditions ont commencé à diminuer dès la fin de l'année passée dans les fonderies de fer et, à partir du début de 1958, dans les accessoires métalliques du bâtiment et les machines motrices pneumatiques et hydrauliques. Les armureries, les constructions mécaniques diverses, les tréfileries et les laminages à froid ont pu maintenir leurs livraisons jusqu'en avril-mai.

Les exportations des tôleries ont diminué pendant le premier trimestre de 1958. A partir de mars, un mouvement analogue a été observé pour les ventes à l'étranger de ponts, charpentes et grosse chaudronnerie, accessoires métalliques du bâtiment et constructions mécaniques. Les expéditions de machines motrices et de matériel électrique sont également en régression depuis mai. Dans l'ensemble, les mouvements ont toutefois gardé une ampleur limitée.

En ce qui concerne les courants d'échange, des modifications assez sensibles ont été constatées. Les ventes aux Pays-Bas, qui représentent plus d'un quart des exportations, ont été de 10 p.c. inférieures,

pour les cinq premiers mois de l'année, à celles de l'année précédente.

L'Allemagne fédérale est devenue le second client; les ventes à ce pays connaissent une expansion remarquable et, pour les six premiers mois, elles ont dépassé de 44 p.c. celles de 1957.

La France a réduit ses achats; le Congo belge également : la diminution des revenus attribuable à la baisse des matières premières n'est sans doute pas étrangère à cette situation.

Les cinq marchés mentionnés représentent la moitié des exportations, l'autre moitié se répartissant parmi un grand nombre de pays, surtout d'outre-mer. Ces derniers constituent un débouché potentiel particulièrement important pour les industries des fabrications métalliques, compte tenu des projets de développement économique qu'ils doivent réaliser. A cet égard, il y a lieu de noter l'expansion des ventes en Turquie, en Irak, au Pérou et en Colombie ainsi que l'accord conclu en juin avec la Finlande, qui permet à la Belgique d'exporter pour plus de 300 millions de biens d'équipement vers ce pays.

\*  
\*\*

La situation dans les industries des métaux non ferreux s'est peu modifiée depuis la seconde moitié de 1957. Dans la production de produits bruts, le zinc excepté, des adaptations se sont faites au cours

de l'année écoulée; la moyenne de la production, inférieure alors à celle de 1956, s'est stabilisée en 1958. La production de zinc, dont l'allure ne s'était pas ralentie jusque là, s'est sensiblement réduite en 1958. En produits demi-finis, la reprise qui s'était dessinée au quatrième trimestre de 1957 ne s'est pas poursuivie. Néanmoins, la moyenne de la production des huit premiers mois de 1958 est encore supérieure à celle de l'année précédente.

Pendant les sept premiers mois de 1958, l'effectif ouvrier s'est réduit d'environ 5 p.c.

Les marchés mondiaux des métaux non ferreux ont manifesté des tendances divergentes. C'est ainsi que le cours du cuivre à Londres s'est nettement raffermi, passant de 160 livres la tonne longue, le 28 février, à 238 livres, le 12 octobre, soit une hausse de 49 p.c. A Bruxelles, le cuivre électrolytique a suivi le mouvement, s'élevant de 22,5 à 31,75 fr. le kilo.

Le zinc et le plomb se sont stabilisés, après quelques fluctuations au début de l'année.

Par contre, les événements récents ont eu une influence défavorable sur les prix de l'étain. A la suite de la décision, prise le 8 septembre par le Conseil International de l'Étain, d'arrêter ses achats faute de moyens financiers, les cours de l'étain à Londres sont tombés de 730 à 640 livres la tonne longue. Cependant, le jour suivant, ils sont remontés à 680 livres pour atteindre 735 livres le 13 octobre. Le contingent à l'exportation des pays mem-

Tableau XV.

Activité des industries des métaux non ferreux

Source : Union des Industries des Métaux non ferreux.

Périodes	Production (moyennes mensuelles - en tonnes)						Effectif ouvrier (fin de période)
	Produits bruts					Produits demi-finis	
	Cuivre	Plomb	Zinc	Étain	Aluminium		
1951 .....	11.846	6.068	16.741	835	117	16.470	17.102
1956 .....	14.071	8.522	19.224	871	228	16.604	15.909
1957 .....	12.713	8.272	19.637	793	179	16.150	15.655
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	12.988	8.989	20.399	831	220	16.962	16.110
2 <sup>e</sup> » .....	13.648	8.820	19.682	764	156	15.291	15.748
3 <sup>e</sup> » .....	12.672	7.306	18.261	701	140	13.910	15.785
4 <sup>e</sup> » .....	11.543	7.975	20.207	875	204	18.439	15.655
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	12.482	7.959	19.462	1.159	234	16.836	15.179
2 <sup>e</sup> » .....	12.036	7.497	18.229	670	255	16.492	15.051
Juillet <sup>1</sup> .....	12.219	7.755	17.741	555	243	13.816	14.933
Août <sup>1</sup> .....	13.031	6.799	16.609	584	245	15.019	

<sup>1</sup> Moyennes mobiles trimestrielles pour les produits bruts.

bres, fixé à 27.000 tonnes pour le premier trimestre de 1958 et à 23.000 tonnes pour les deux trimestres suivants, sera ramené à 20.000 tonnes pour le quatrième trimestre de l'année en cours.

Par suite de la baisse de leur valeur unitaire, les exportations de métaux non ferreux ont diminué de 6,3 milliards de francs au premier semestre de 1957 à 5 milliards pendant la première moitié de 1958, malgré la stabilité relative de leur volume.

Les livraisons de cuivre aux marchés extérieurs se sont élevées à 2,5 milliards de francs pour les six premiers mois de 1958, en diminution de 22 p.c. par rapport à la période correspondante de 1957. L'Allemagne fédérale et les pays scandinaves ont acheté moins de produits bruts et les Pays-Bas, moins de produits demi-finis; par contre, les livraisons de ces derniers produits aux États-Unis ont augmenté.



Pour la même période, les ventes de zinc sont en régression de 41 p.c., celles de plomb, de 31 p.c. Pour le zinc, la baisse concerne principalement les ventes aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, tandis que pour le plomb, elle est essentiellement attribuable au recul sensible des achats des Pays-Bas.

Les exportations d'étain sont tombées de 21 p.c., les efforts de pénétration sur le marché français n'ayant pas permis de compenser le rétrécissement du débouché américain.

\*  
\*\*

Le climat de récession a, jusqu'à présent, laissé les industries chimiques dans une situation relativement satisfaisante. Certaines adaptations ont dû se faire, mais, en général, le niveau de production est resté stable, faisant même montre d'une légère tendance à la hausse. Cependant, les prix se sont révélés moins résistants, d'autant plus que le marché demeure caractérisé par une tendance au déstockage et par des opérations au jour le jour. Les ordres en carnets sont en régression, tandis que les nouvelles inscriptions se font à des conditions de plus en plus sévères. La production avait subi une diminution assez importante au mois de mai, ce qui portait à croire à un début de récession dans ce secteur, mais elle s'est redressée temporairement en juin.

En plus des répercussions de la conjoncture, l'industrie des engrais azotés se trouve devant les changements structurels importants qui découleront de l'entrée en vigueur du Marché Commun au 1<sup>er</sup> janvier 1959. Pour s'adapter à la concurrence internationale, les producteurs, qui sont fortement groupés, ont consenti, en août dernier, une nette réduction de leurs prix. Cette adaptation s'accom-

Les dérivés de la houille avaient connu, au début de l'année, une situation assez difficile : augmentation des stocks en gros coques et en classés, réduction des enlèvements et des enfournements. Cependant, la reprise qui, par après, s'est dessinée en métallurgie a provoqué un léger redressement de la production.

En acide sulfurique, un conflit social a freiné la production; de ce fait, une certaine pénurie se fait sentir.

Pour les neuf premiers mois de l'année, les exportations totales de produits chimiques et pharmaceutiques accusent une augmentation de 10 p.c., tant en valeur qu'en quantité, par rapport à la même période de 1957.

\*  
\*\*

Le ralentissement constaté au cours du deuxième semestre de 1957 dans l'industrie de la construction s'est poursuivi durant le premier semestre de 1958.

En ce qui concerne la construction privée, le nombre des autorisations de bâtir et celui des bâtiments achevés sont en diminution respectivement de 12 p.c. et 9 p.c. comparativement au premier semestre de l'année passée. Les bâtiments commencés accusent de leur côté un recul de 10 p.c. environ. Cette situation se reflète dans le chiffre des primes octroyées et dans l'effectif ouvrier occupé, en régression de 10 p.c. également par rapport aux niveaux atteints en 1957.

En travaux publics, le volume des paiements aux entreprises est inférieur à celui réalisé l'année dernière. La baisse de l'emploi atteint 24 p.c. Certaines indications laissent néanmoins entrevoir une orien-

Tableau XVI.

### Production d'ammoniaque de synthèse et de dérivés

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Azote primaire	Azote engrais
	(en milliers de tonnes)	
1951 .....	16,0	14,9
1953 .....	15,2	13,8
1956 .....	19,6	18,8
1957 .....	19,5	17,2
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	17,4	14,3
2 <sup>e</sup> » .....	20,0	17,8
3 <sup>e</sup> » .....	19,5	17,5
4 <sup>e</sup> » .....	21,1	19,3
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	21,6	19,6
2 <sup>e</sup> » .....	22,7	20,6
Juillet .....	22,0	19,9

pagne de l'instauration d'un fonds en faveur du développement de la consommation, et du prélèvement d'une taxe compensatoire sur les importations.

Tableau XVII.

### Production de matériaux de construction

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Concassés de porphyre et de grès	Ciment	Briques ordinaires (en millions de pièces)	Verre plat (indice 1953 = 100)
	(en milliers de tonnes)			
1951 .....	361	366	195	108
1956 .....	420	389	176	152
1957 .....	423	392	187	130
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	339	369	103	140
2 <sup>e</sup> » .	457	448	212	131
3 <sup>e</sup> » .	453	412	240	119
4 <sup>e</sup> » .	444	340	193	131
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	284	285	106	141
2 <sup>e</sup> » .	428	370	179	p 141
Juillet .....	p 388	358	230	p 140
Août .....		375		

tation plus favorable de l'activité : pour le premier semestre, le nombre des adjudications nouvelles et le montant des dépenses correspondantes sont en

progression de 30 p.c. comparativement à la même période de 1957.

De même, une influence stimulante peut être attendue des mesures arrêtées en septembre par le Gouvernement et qui sont destinées à accroître le nombre des bénéficiaires des primes à la construction.

Dans les *cimenteries*, la diminution de la demande a entraîné pendant les huit premiers mois une réduction de la production de 18 p.c. comparativement à la même période de 1957. Cette situation est surtout imputable au recul des exportations, qui atteint 35 p.c., reflétant la régression des livraisons aux Pays-Bas et les difficultés suscitées sur les marchés du Proche et de l'Extrême-Orient par la concurrence accrue des pays de l'Est et du Japon. Par contre, une certaine reprise dans les livraisons aux Etats-Unis est apparue récemment, en relation avec l'activité plus soutenue de l'industrie de la construction dans ce pays. Sur le marché intérieur, le nombre important des travaux adjugés permet également d'espérer, à brève échéance, une orientation plus favorable de l'activité.

Dans l'ensemble, l'activité des *verreries* s'est maintenue à un niveau satisfaisant au cours du premier semestre de 1958, après le fléchissement à la fin de l'année dernière.

Dans l'industrie du verre plat, les ventes à l'étranger ont évolué d'une façon différente. En verre à vitre, le chiffre des exportations pour le premier semestre de l'année est supérieur à celui de la période correspondante antérieure, en raison principalement d'un accroissement des ventes au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada et en Italie. De meilleurs prix à l'exportation ont pu, de ce fait, être obtenus. Par contre, les exportations de glaces

ont diminué de 13 p.c. environ au cours de la même période, traduisant le ralentissement de l'activité dans l'industrie automobile mondiale.

Les signes de reprise qui se manifestent aux Etats-Unis dans le secteur de la construction et de l'automobile permettent d'espérer le maintien du courant plus favorable constaté récemment dans ces deux industries.

Les *briqueteries* ont continué à subir les effets du ralentissement dans la construction. Le déclin persistant des ventes sur les marchés intérieur et étranger, en particulier aux Pays-Bas, a entraîné, pendant les sept premiers mois de 1958, une baisse de production de l'ordre de 10 p.c. comparativement à la même période antérieure, en même temps qu'un gonflement très important des stocks dans la région du Rupel. Des concessions de prix assez sensibles ont dû être accordées de ce fait aux utilisateurs.

Dans les autres centres briquetiers, par contre, la situation apparaît moins défavorable.

Dans les *carrières*, la diminution de la demande due à l'insuffisance des travaux publics et privés a entraîné dans l'ensemble un net fléchissement de la production et le maintien de stocks assez importants. Le recul se manifeste également du côté des exportations. Le malaise existe surtout dans les carrières de petit granit et de grès et dans le secteur du calcaire. En marbre, la situation est restée par contre assez satisfaisante. Une amélioration se constate également dans les carrières de porphyre, tandis que dans les sablières l'activité est assez réduite en raison du ralentissement de la construction et de l'écoulement difficile des sables industriels.

Au cours du premier semestre, le rythme d'activité des *industries céramiques* a continué à plafonner ou à se réduire suivant les secteurs. La production de

Tableau XVIII.

**Production des industries céramiques**

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes trimestrielles et trimestres	Vaisselle de faïence, grès artistique et divers	Vaisselle de porcelaine, isolateurs et porcelaine électrotechnique	Carreaux de revêtement en faïence et en grès	Produits silico-alumineux, dalles d'usines, produits siliceux et autres	Tuiles et accessoires	Céramique architecturale	Poteries en terre cuite
	(en tonnes)		(en milliers de m <sup>2</sup> )	(en milliers de tonnes)		(en tonnes)	
1951 .....	1.764	745	303	42	49	1.841	1.811
1956 .....	1.294	655	378	36	47	3.476	2.364
1957 .....	1.342	596	368	37	49	4.620	2.385
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.320	693	370	39	46	4.393	2.241
2 <sup>e</sup> » .....	1.384	614	395	41	51	4.812	2.416
3 <sup>e</sup> » .....	1.218	503	328	34	49	4.651	2.320
4 <sup>e</sup> » .....	1.446	573	378	34	50	4.623	2.561
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.376	566	349	33	37	4.179	2.552

carreaux de pavement et des poteries en terre cuite est cependant restée à un niveau satisfaisant. Par contre, les carreaux de revêtement, les céramiques architecturales et les tuiles sont en régression assez nette. Dans ce dernier secteur surtout, la situation

est peu brillante en raison du manque de commandes et de l'arrêt complet des exportations vers la France, ce qui a entraîné l'extinction de certains fours.

\*  
\*\*

Les industries textiles se rangent parmi les secteurs les plus touchés par le retournement de la conjoncture, d'autant plus que les difficultés d'ordre conjoncturel ont été aggravées par le protectionnisme à l'étranger, surtout dans les pays jeunes désireux de développer une industrie nationale.

La diminution des commandes intérieures et étrangères, survenue au cours du deuxième semestre de 1957, s'est poursuivie pendant les huit premiers mois de l'année en cours. Elle a provoqué un ralentissement du rythme de production et des adaptations des prix de vente. Pendant les sept premiers mois, la production a été de 23 p.c. inférieure à celle de la période correspondante de l'année antérieure, tandis que les prix de gros des produits textiles ont accusé un fléchissement d'environ 12 p.c., de mai 1957 à mai 1958; depuis lors, ils se sont maintenus à un niveau relativement stable.

Le rétrécissement de la demande étrangère se dégage nettement des chiffres des exportations : pendant les huit premiers mois, elles ont accusé un recul en valeur de 22 p.c. par rapport à la même période de 1957. La diminution correspondante de l'ensemble des exportations de l'U.E.B.L. se chiffre à 6 p.c. De ce fait, la part des produits textiles dans les exportations totales a été ramenée de 16,7 à 14 p.c.

C'est vers la France que le recul des livraisons a été le plus sensible. Au cours des cinq premiers mois de l'année, les exportations textiles à destination de ce pays ont diminué de 50 p.c. par rapport à la même période de 1957; leur part relative dans l'ensemble des expéditions à l'étranger s'en est trouvée réduite de 7,6 à 4,8 p.c. De même, les exportations vers les Pays-Bas, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont diminué. Par contre, les achats de l'Allemagne ont représenté 18,5 p.c. du total des ventes à l'étranger, contre 14,9 p.c. pendant la période de référence.

Dans l'industrie lainière, la régression de l'activité, amorcée pendant les derniers mois de 1957, s'est poursuivie aux différents stades de la production, sous l'effet de l'affaiblissement de la demande intérieure et étrangère.

La consommation mondiale de laine s'est d'ailleurs restreinte d'une façon assez sensible. Selon les estimations du Commonwealth Economic Committee, la consommation des dix principaux pays consommateurs de laine a diminué de 16,8 p.c. pendant le premier semestre de 1958 par rapport à la même période de l'année passée. Pour la Belgique, la réduction est de 14 p.c.

La diminution des achats des grands pays consommateurs a provoqué une tendance baissière des prix. A l'ouverture de la saison de 1958-1959 en Australie (fin du mois d'août), les prix ont accusé une baisse de 5 à 7,5 p.c. sur ceux qui avaient été cotés à la clôture de la saison précédente. Certains types de laines ont même enregistré une diminution de 10 p.c.

Sur le marché d'Anvers, les prix de la laine peignée (type australien) sont tombés de 199 fr. le kilo en mai 1957, le plus haut niveau d'après-guerre, à 108,5 fr., le 10 octobre 1958, soit une baisse de 45,5 p.c.

Tableau XIX.

### Production de l'industrie de la laine

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Lavage et carbonisage	Peignage (rubans de peigné)	Filature		Tissage
			Laine peignée	Laine cardée	
(en tonnes)					
1951 .....	1.295	1.370	1.491	1.350	2.084
1956 .....	1.966	1.813	2.219	1.559	2.574
1957 .....	2.001	1.965	2.325	1.602	2.498
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	2.160	2.001	2.540	1.710	2.725
2 <sup>e</sup> » .	2.027	2.049	2.528	1.804	2.700
3 <sup>e</sup> » .	1.880	1.783	2.129	1.471	2.215
4 <sup>e</sup> » .	1.937	2.028	2.103	1.424	2.350
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	1.945	1.912	1.651	1.220	1.963
2 <sup>e</sup> » .	1.857	1.727	1.728	1.214	1.955
Juillet .....	1.075	1.415	1.785	1.140	1.903

Au stade de la préparation de la laine, le fléchissement de la production a été moins accusé qu'aux stades ultérieurs de la production. En effet, si l'on rapproche les sept premiers mois de 1958 de ceux de 1957, on remarque que la baisse dans le secteur du lavage et carbonisage est de 9,2 p.c. et dans celui du peignage de laine, de 10,7 p.c., tandis que dans les filatures de laine peignée et cardée et en tissage, les pourcentages respectifs sont de 29,5, 30 et 25,8.

L'évolution moins défavorable au stade de la première transformation peut être attribuée en partie aux mesures prises en faveur de ce secteur par le Gouvernement en 1956 et en mars 1958. En outre, les peignages ont obtenu une subvention de 15 millions de francs en 1958, pour une période de six mois, en vue de compenser les avantages particuliers dont bénéficient les producteurs français.

Pendant les sept premiers mois de 1958, l'activité des filatures de laine peignée a été affectée par la réduction de la demande des tissages et de la bonneterie : les livraisons au marché intérieur se sont réduites de 31,2 p.c. par rapport à celles de la période correspondante de l'année antérieure.

Pour les six premiers mois de l'année, les exportations de filés de laine peignée accusent une diminution en valeur de 30,5 p.c. par rapport à la même période de 1957. L'Allemagne fédérale est devenue le principal débouché, succédant aux Pays-Bas, qui ont réduit leurs achats de façon assez substantielle.

L'activité dans les filatures de laine cardée s'est ressentie de l'évolution peu favorable dans les tissages de tissus d'habillement et de tapis.

Durant les sept premiers mois de 1958 et par rapport à la même période de l'année antérieure, les

ventes ont accusé un recul de 27 p.c., tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

La réduction des inscriptions de commandes dans les tissages de tissus d'habillement a nécessité une adaptation du niveau d'activité : au cours du premier semestre, la production a été inférieure de 35 p.c. à celle de la même période de 1957. Rapportées aux chiffres correspondants de 1957, les exportations de tissus de laine ont diminué de 14 p.c. en valeur pendant les six premiers mois de l'année. Sur le marché intérieur, les tissages doivent faire face à une forte concurrence étrangère. En effet, malgré le ralentissement de la demande intérieure, les importations n'ont presque pas fléchi.

Les tissages de tapis de laine ont réduit leur production de 28 p.c. principalement par suite de la diminution des exportations vers les Etats-Unis. Les perspectives de vente à ce pays suscitent certaines préoccupations. En effet, l'American Carpet Institute a introduit une demande d'augmentation des tarifs douaniers auprès de la Tariff Commission. Toutefois, aucune décision à ce sujet n'a été prise jusqu'à présent.

Dans l'industrie cotonnière, l'affaiblissement de la demande intérieure et étrangère a incité les producteurs à des adaptations du rythme de la production.

Par rapport à la période correspondante de 1957, la production des filatures a diminué de 25 p.c. au cours des sept premiers mois de 1958, tandis que les exportations ont fléchi de 23 p.c. au cours des six premiers mois.

Pour les mêmes périodes, on enregistre dans les tissages de coton une diminution de la production de 23 p.c. et un recul des exportations de 19 p.c.

Dans le secteur des tapis de coton, la production a également diminué de 21 p.c. au cours du premier

L'évolution des prix de vente dans l'industrie cotonnière est assez divergente : de janvier à septembre 1958, les filés ont accusé une diminution de 11,4 p.c., alors que pour les tissus, elle n'atteint que 1,2 p.c.

Dans l'industrie de la rayonne, la production s'est réduite pendant les sept premiers mois par rapport à la même période de l'année antérieure : de 22 p.c. pour les fils artificiels et de 30 p.c. pour les fibres artificielles. Toutefois, les exportations de fils artificiels ont pu être augmentées. Les tissages ont vu diminuer leur rythme de production de 13 p.c. pendant la période sous revue.

Dans l'ensemble, les prix de vente sont restés stables.

La situation de l'industrie linière a évolué défavorablement, surtout dans le secteur de la préparation. Le Gouvernement a annoncé l'octroi, à titre exceptionnel, d'une aide temporaire aux préparateurs de lin, sous la forme d'une prime de 10.600 francs par travailleur occupé. Le versement de la prime sera effectué en deux tranches : la première sera attribuée à la fin de cette année; la deuxième ne sera octroyée qu'en cas d'adoption d'un plan de réorganisation comportant des mesures de rationalisation de la production, d'organisation commerciale, d'assainissement du marché et de lancement d'une publicité en vue de stimuler la consommation des produits liniers. Les préparateurs de lin bénéficient en outre indirectement de l'aide accordée aux cultivateurs de lin, consistant en une prime de 2.000 francs par hectare cultivé. Ces mesures visent à neutraliser les effets de la concurrence étrangère.

Pendant les six premiers mois de l'année, les exportations de lin teillé ont diminué de 36 p.c. par rapport à la même période de 1957. Le recul est surtout sensible dans les ventes à la France et au Royaume-Uni.

En filature, la demande intérieure et étrangère s'est rétrécie. Il en est résulté une diminution de la production qui, pour les sept premiers mois de 1958, se chiffre à 16 p.c. comparativement à la même période de l'année antérieure.

La valeur des exportations accuse, pour les six premiers mois, une baisse de 43 p.c. par rapport à la même période de 1957. Le recul concerne surtout les livraisons à la France et à l'Allemagne fédérale.

Pendant les sept premiers mois, les tissages ont enregistré une diminution de la production de 18 p.c. par rapport à la période correspondante de 1957, en raison d'un affaiblissement de la demande intérieure et étrangère. Comparées à la même période de l'année 1957, les exportations de tissus de lin ont fléchi de 24 p.c. environ au cours du premier semestre de l'année.

Dans l'industrie du jute, le recul de l'activité des filatures ne s'est pas poursuivi en 1958. Toutefois, la demande étrangère est restée faible. Les exportations de fils de jute ont encore diminué de 6 p.c. pendant

Tableau XX.

### Production de l'industrie du coton

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Filatures	Tissages
	1 (en tonnes)	
1951 .....	8.750	6.591
1956 .....	8.078	6.636
1957 .....	8.368	7.049
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	9.043	7.619
2 <sup>e</sup> » .....	8.792	7.195
3 <sup>e</sup> » .....	7.631	6.266
4 <sup>e</sup> » .....	8.007	7.117
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	7.194	6.182
2 <sup>e</sup> » .....	5.690	5.158
Juillet .....	6.315	4.667

1 Production des filatures de coton fin et des cardes fileuses.

semestre de 1958; les livraisons au Royaume-Uni, le principal débouché pour ces produits, sont en déclin.

Tableau XXI.

## Production des industries du lin, du jute et des textiles artificiels

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Lin		Jute		Textiles artificiels	
	Filatures	Tissages	Filatures	Tissages	Fils	Fibres
	(en tonnes)					
1951 .....	1.020	677	5.608	3.823	1.032	1.407
1956 .....	763	601	6.381	3.221	917	1.814
1957 .....	882	628	5.759	2.929	1.059	1.829
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	895	691	6.531	3.134	1.045	1.997
2 <sup>e</sup> » .....	911	657	5.729	2.568	1.047	2.011
3 <sup>e</sup> » .....	811	565	4.961	2.755	1.025	1.551
4 <sup>e</sup> » .....	912	598	5.812	3.253	1.118	1.758
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	858	551	6.284	3.482	865	1.509
2 <sup>e</sup> » .....	643	557	5.951	3.290	780	1.348
Juillet .....	643	484	5.500	3.062	703	830

les six premiers mois par rapport à la même période de 1957. Les prix de vente ont été plus stables que dans les autres secteurs de l'industrie textile; ils ont même légèrement augmenté pendant le mois d'août.

La production des tissages a augmenté de 18 p.c. au cours des sept premiers mois par rapport à la même période de 1957, principalement sous l'effet d'une amélioration dans le secteur des tapis, qui a fortement développé ses ventes à l'étranger.

La bonneterie et la confection ne sont pas restées à l'abri du ralentissement conjoncturel.

Mesurée sur la base des quantités de fils travaillés, la production de la *bonneterie* a fléchi de 17,4 p.c. pendant le premier semestre par rapport à la période correspondante de l'année 1957. De même, la demande étrangère s'est rétrécie de façon assez sensible : les exportations ont diminué de 19 p.c. pendant les six premiers mois de 1958 comparative-ment à la même période de 1957.

Tableau XXII.

## Bonneterie et confection

Source : Institut National de Statistique.

Indices de l'activité industrielle (Base 1953 = 100)	Bonneterie	Confection
1955 .....	118,4	100,5
1956 .....	136,0	106,2
1957 .....	134,1	104,5
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	145,2	106,7
2 <sup>e</sup> » .....	134,0	113,5
3 <sup>e</sup> » .....	129,7	97,6
4 <sup>e</sup> » .....	127,5	100,0
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	115,7	104,9
2 <sup>e</sup> » .....	114,9	104,9

Dans la *confection*, la demande s'est mieux maintenue. Par rapport au semestre correspondant de 1957, la production n'a fléchi que de 4,8 p.c. au cours des six premiers mois de l'année.

\*\*

Le climat de récession a accentué la dépression structurelle qui caractérisait l'*industrie du cuir*.

Depuis 1953, la production de cuir industriel s'était stabilisée après avoir connu une diminution de quelque 20 p.c. en deux ans. Durant les quatre premiers mois de 1958, elle s'est encore maintenue pour connaître ensuite un recul assez marqué : en mai, juin et juillet, elle s'est élevée respectivement à 94, 89 et 61 tonnes contre 116, 133 et 111 tonnes pour les mois correspondants de l'année précédente.

La situation est plus défavorable encore dans le secteur des cuirs à semelles où des difficultés structurelles et conjoncturelles vont de pair. Au mois de juin, la production était de 48 p.c. inférieure à celle du mois correspondant de 1956 et de 35 p.c. à celle de juin 1957.

Tableau XXIII.

## Production de cuirs finis et de chaussures

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Cuir lourds (en tonnes)		Cuir légers (en milliers de pieds carrés)	Chaus- sures tout cuir (en milliers de paires)
	cuir à semelles	cuirs techniques		
1951 .....	558	124	3.084	611
1956 .....	264	100	3.723	754
1957 .....	241	118	3.702	772
1957 1 <sup>er</sup> trimestre ..	278	133	4.195	869
2 <sup>e</sup> » ..	242	125	3.620	809
3 <sup>e</sup> » ..	203	110	3.289	702
4 <sup>e</sup> » ..	242	103	3.703	709
1958 1 <sup>er</sup> trimestre ..	240	111	3.093	946
2 <sup>e</sup> » ..	204	107	2.843	806
Juillet .....	114	61	2.499	491

La production de cuirs légers avait augmenté de quelque 20 p.c. entre 1951 et 1956. Ensuite, après avoir plafonné en 1957, elle est tombée un peu au-dessous de son niveau de 1951.

L'industrie de la chaussure souffre de plus en plus de la concurrence étrangère : pendant les six pre-

miers mois de 1958, les importations ont atteint un taux annuel de 2.409.000 paires contre 1.652.000 paires en 1957. Les exportations sont passées de 1.010.000 à 1.261.000 paires.

Si l'industrie de la chaussure réussit à garder son niveau antérieur de production et même à l'améliorer légèrement, elle le doit surtout à l'influence de l'amélioration du niveau de vie sur la structure de la consommation.

\*  
\*\*

L'industrie du papier a poursuivi son expansion fondamentale, mais à un rythme un peu plus lent.

Tableau XXIV.

#### Activité de l'industrie du papier et du carton

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Production	Importations	Exportations
	(en tonnes)		
1951 .....	27.159	11.636	7.701
1956 .....	28.070	18.936	9.676
1957 .....	31.970	22.435	11.434
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	32.971	23.524	10.902
2 <sup>e</sup> » .....	33.669	21.712	12.432
3 <sup>e</sup> » .....	29.514	21.256	10.905
4 <sup>e</sup> » .....	31.727	23.243	11.498
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	32.381	21.181	11.588
2 <sup>e</sup> » .....	30.843	19.731	11.928
Juillet .....	31.504		

Le secteur du carton, au contraire, a consolidé les progrès antérieurs.

L'industrie du papier ne connaît guère de chômage et les stocks se liquident facilement. Seulement, certaines adaptations se sont produites sur le plan des prix : ceux-ci sont, en général, en léger recul par rapport à l'année précédente; cependant, à partir du second semestre, ils se sont stabilisés.

\*  
\*\*

L'industrie diamantaire subit une concurrence de plus en plus forte de la part d'Israël et du Japon.

Le gouvernement israélien soutient les producteurs par des prêts aux achats (de brut, soit à Amsterdam, soit à Anvers) et leur accorde une ristourne pour chaque dollar américain ramené en Israël; de plus, dans ce pays, les salaires sont moins élevés qu'à Anvers.

Durant le premier semestre, les ventes de bijoux de valeur se sont révélées difficiles à New-York et même les articles moins chers n'ont pas mieux réagi. Aussi les exportations, et plus encore les importations de diamant, sont-elles demeurées inférieures au niveau de l'an dernier.

Cependant, par suite de la politique de répartition du syndicat du diamant de Londres, les prix du dia-

mant sont restés très fermes malgré leur mévente. Tout récemment, les prix semblaient même se raffermir.

\*  
\*\*

Les industries alimentaires participent peu aux mouvements conjoncturels : en 1958, elles ont développé leur activité. En effet, la fermeté de la demande intérieure a largement compensé le fléchissement prononcé des exportations.

La surproduction relative de beurre reste un des problèmes majeurs de l'agriculture belge. En dépit des mesures parfois très onéreuses prises par le Gouvernement en vue de liquider les stocks de beurre, les frigos belges en contenaient, au 31 août 1958, encore quelque 9.000 tonnes, alors que les experts en la matière estiment qu'un stock de 6 à 7.000 tonnes suffit amplement pour compléter la production hivernale. Si celle-ci se révélait supérieure à la normale, il se pourrait qu'au printemps de l'année prochaine, le problème du beurre se pose avec la même acuité que cette année.

Par l'arrêté royal du 15 août 1958, la taxe de licence pour l'importation de céréales fourragères a été doublée. Le Gouvernement a pris cette mesure dans le cadre du plan d'assainissement du marché des céréales, de la viande et du lait. Le produit de cette taxe sera versé au Fonds agricole et retournera intégralement aux agriculteurs.

En présence des importations de céréales fourragères à des prix anormalement bas, les agriculteurs belges se sont détournés de cette culture non rentable pour augmenter leur production de froment panifiable dont le Gouvernement soutient le marché

Tableau XXV.

#### Industries alimentaires

Source : Institut National de Statistique - Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Milliers d'heures ouvriers	Indice de la production industrielle I.R.E.S. (Base 1953 = 100)	Exportations de produits alimentaires (en millions de francs)
1951 .....	—	93	404
1956 .....	11.074	109	267
1957 .....	11.757	110	256
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	11.612	102	261
2 <sup>e</sup> » .....	11.416	115	246
3 <sup>e</sup> » .....	11.564	112	225
4 <sup>e</sup> » .....	12.436	111	291
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	11.261	105	227
2 <sup>e</sup> » .....	11.207 <sup>1</sup>	117	222
Juillet .....		114	

<sup>1</sup> Avril-mai.

et garantit un prix minimum. Le froment représente actuellement plus de 40 p.c. des emblavements de céréales contre 30 p.c. avant la guerre. Pour cette

année, on prévoit une récolte d'au moins 800.000 tonnes de froment; cette quantité dépasse, semble-t-il, les possibilités d'incorporation de froment indigène dans la fabrication de farine panifiable.

D'autre part, le prix très bas des céréales secondaires a provoqué une production démesurée de lait, de viande et d'œufs et, en général, un effondrement des prix des produits animaux.

Aussi le Gouvernement a-t-il annoncé qu'il n'entre pas dans ses intentions de maintenir le prix du froment de la récolte de 1959 au même niveau que celui qui vient d'être fixé pour la récolte de 1958, c'est-à-dire une moyenne de 470 francs le quintal.

## TRANSPORTS

L'incidence du retournement conjoncturel sur le transport des marchandises a été plus ou moins marquée suivant les différents moyens de transport.

Au cours des sept premiers mois de 1958, 3.360 millions de tonnes/km ont été transportées par la Société Nationale des Chemins de Fer belges contre 3.877 millions pendant la même période de l'année passée, ce qui représente un recul de 13 p.c. Le fléchissement du trafic de transit et du transport intérieur est à l'origine de cette baisse; par contre, le trafic international s'est maintenu au même niveau.

Pour la batellerie, on constate un recul moins sensible. En effet, pour le transport intérieur par bateau, le tonnage chargé par l'intermédiaire de l'Office Régulateur de la Navigation Intérieure a été de 10.654 milliers de tonnes au cours des huit premiers

Tableau XXVI.

### Mouvement des marchandises en trafic intérieur

Sources : Société Nationale des Chemins de Fer belges et Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Chemins de fer	Batellerie	Total	Pourcentage de la batellerie par rapport au total
	(en milliers de tonnes)			
1955 .....	3.028	1.881	4.909	38
1956 .....	3.055	1.930	4.985	39
1957 .....	2.866	1.936	4.802	40
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	2.918	1.830	4.748	39
2 <sup>e</sup> » .	2.969	1.948	4.917	40
3 <sup>e</sup> » .	2.604	1.889	4.493	42
4 <sup>e</sup> » .	2.972	2.078	5.050	41
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	2.339	1.822	4.161	44
2 <sup>e</sup> » .	2.286	1.819 <sup>1</sup>		
Juillet .....	2.079			

<sup>1</sup> Avril.

mois de 1958 contre 11.532 milliers de tonnes pendant la période correspondante de 1957, soit une diminution de 8 p.c. environ.

L'activité au port d'Anvers a évolué dans le même sens. En effet, sur la base des chiffres disponibles pour les cinq premiers mois de 1958, les embarquements ont diminué de 7 p.c. et les débarquements, de 5 p.c., comparativement à la période correspondante de l'année passée. La régression est imputable à la diminution du trafic de transit. Toutefois, malgré le recul dans le volume des marchandises chargées et déchargées, le trafic portuaire à Anvers a encore fait des progrès; en effet, au cours des huit premiers mois de 1958, 10.838 navires sont entrés au port, représentant une jauge totale de 28.329 millions de tonnes

Tableau XXVII.

### Trafic maritime des marchandises au Port d'Anvers

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations et entrées en entrepôt	Transit d'entrée	Exportations	Transit à la sortie
	(en milliers de tonnes)			
1955 .....	1.143	296	844	390
1956 .....	1.377	488	860	419
1957 .....	1.389	439	798	429
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	1.299	462	853	445
2 <sup>e</sup> » .	1.300	473	759	518
3 <sup>e</sup> » .	1.501	445	774	390
4 <sup>e</sup> » .	1.456	377	805	363
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	1.377	365	914	330
Avril-mai .....	1.272	343	826	359

nettes contre 10.543 navires et un tonnage de 25.740 millions de tonnes pendant la période correspondante de 1957, soit 295 navires en plus et une augmentation en jaugeage de 10 p.c. Cette différence d'évolution est attribuable au fait que plusieurs lignes régulières continuent à assurer le service, même si elles ne peuvent pas trouver de charges complètes.

Le Gouvernement vient de prendre un ensemble de mesures en faveur des voies de communication. Afin de sauvegarder la position du port d'Anvers dans le trafic maritime international, il a décidé d'inscrire au budget de 1959 les crédits nécessaires pour entamer les travaux dans le but de rendre le port accessible aux navires de 45.000 à 50.000 tonnes. Cette amélioration vise surtout à assurer au port d'Anvers le maintien du trafic pétrolier et celui des minerais.

Concernant la batellerie, un arrêté d'exécution a rétabli l'octroi des crédits à bon marché, au profit des bateliers, pour la construction de nouveaux bateaux et pour la reconversion à la traction motorisée. Une partie des intérêts des crédits accordés sera supportée par l'Office Régulateur de la Navigation Intérieure.

De son côté, la Société Nationale des Chemins de Fer belges poursuit ses efforts d'équipement. Un plan d'assainissement a été mis sur pied, qui s'étendra sur treize ans et auquel 2.750 millions de francs seront consacrés; une première tranche de 515 millions de francs sera prévue au budget de 1959.

## EMPLOI ET CHOMAGE

La reprise saisonnière de certaines activités a ramené le chômage d'une moyenne journalière de 203.800 unités au premier trimestre de l'année à 166.000 au deuxième trimestre. La baisse s'est poursuivie pendant les mois de juillet et d'août; toutefois, comme elle était déterminée principalement par les vacances annuelles, elle n'était pas représentative des variations réelles du chômage. Par rapport à la moyenne du troisième trimestre de 1957, le chômage accusait une augmentation de 69 p.c.

Le gonflement du chômage concerne presque toutes les activités, mais plus spécialement les mines, la métallurgie, les industries textiles, la construction, l'industrie du diamant et même l'agriculture.

Dans les industries textiles, diamantaire et charbonnière, le ralentissement de l'activité économique

se traduit surtout par une augmentation du chômage partiel : souvent les chefs d'entreprise préfèrent instaurer un régime d'emploi partiel au licenciement définitif de leur personnel. Cette évolution pourrait signifier également que la régression conjoncturelle restera limitée. C'est ainsi que dans les mines le chômage partiel est passé d'une moyenne journalière d'environ 700 unités en janvier 1958 à 10.300 unités en avril et mai, à 8.400 unités en juin et à 5.259 en juillet, alors que le chômage complet restait à peu près inchangé. Par contre, dans la métallurgie, la construction et l'agriculture, l'affaiblissement des affaires se reflète surtout dans le chômage complet.

Le nombre de chômeurs mis au travail par des organismes publics augmente constamment. En juillet 1958, on comptait 12.200 chômeurs occupés en moyenne par jour contre 6.200 en juillet 1957.

Tableau XXVIII

### Moyennes journalières des chômeurs contrôlés

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total	Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
<i>(en milliers d'unités)</i>							
1951 .....	206,5	153,4	101,2	52,2	53,1	30,9	22,2
1956 .....	144,8	91,1	61,4	29,7	53,7	40,0	13,7
1957 .....	116,8	77,9	55,7	22,2	38,9	27,6	11,3
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	143,9	94,4	67,9	26,5	49,5	39,4	10,1
2 <sup>e</sup> » .....	96,3	71,2	50,2	21,0	25,1	15,9	9,2
3 <sup>e</sup> » .....	88,5	63,3	45,1	18,2	25,2	16,4	8,8
4 <sup>e</sup> » .....	137,9	82,0	59,2	22,8	55,9	38,4	17,5
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	203,8	113,7	84,7	29,0	90,1	68,5	21,6
2 <sup>e</sup> » .....	166,0	99,4	72,5	26,9	66,6	44,1	22,5
3 <sup>e</sup> » .....	149,3	98,0	72,7	25,3	51,3	35,3	16,0

Dans l'industrie, l'accroissement du nombre d'ouvriers inoccupés est allé de pair avec une diminution sensible du volume de l'emploi et des heures prestées. La réduction de ces dernières est dans la généralité des industries proportionnellement plus importante que celle du volume de l'emploi; il apparaît ainsi que les prestations d'heures supplémentaires ont en grande partie pris fin avec le ralentissement de l'activité économique.

Dans plusieurs industries, le climat de récession et de concurrence accrue sur les marchés va de pair avec des efforts de rationalisation qui, à courte échéance, aboutissent à des réductions très importantes de l'effectif occupé. Ceci se constate dans la plupart des secteurs de l'industrie textile où des accroissements de la production par ouvrier sont enregistrés durant la période comprise entre le premier semestre de 1957 et le premier semestre de 1958.

Par contre, d'autres industries, préoccupées par le souci de garder leurs ouvriers qualifiés, voient diminuer leur productivité en période de récession. C'est le cas de la sidérurgie et des fabrications métalliques

où l'on observe durant la même période des baisses de productivité de 4 p.c. et 2 p.c. respectivement.

## PRIX ET SALAIRES

Encore orienté à la baisse au cours des premiers mois de l'année, l'indice général des *prix de gros* belges accuse depuis mai, aux trois stades de la fabrication, une tendance très nette à la stabilisation, en relation, semble-t-il, avec l'arrêt de la chute des prix des principales matières premières sur les marchés internationaux. La très légère diminution constatée en août est due uniquement à la baisse saisonnière des produits agricoles et alimentaires.

En ce qui concerne les produits industriels, le deuxième trimestre de l'année a marqué la fin du recul des prix tant des matières brutes que des produits demi-finis et finis. Une légère hausse a même été enregistrée en juillet dans les prix des produits importés; les produits indigènes, pour leur part, n'ont plus varié depuis le premier trimestre.



Les prix des métaux non ferreux ont accusé depuis avril un redressement de l'ordre de 5 p.c., mais ils restent toujours inférieurs aux prix pratiqués en

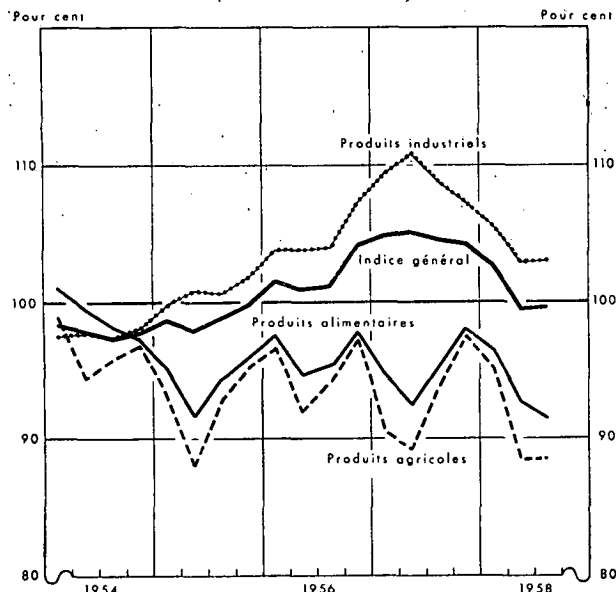
leurs preuve, pour des raisons spécifiques, d'une assez grande indépendance à l'égard de la conjoncture industrielle.

L'indice global des *prix de détail* a manifesté une stabilité remarquable depuis le début de l'année, se retrouvant en septembre à peu près au même niveau qu'en janvier. Il en est de même de l'indice du coût

Graphique 6.

### Indices des prix de gros

(Moyennes trimestrielles)  
(Base 1953 = 100)



Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales.

1957. Ceci vaut pour le cuivre et, dans une mesure moindre, pour l'étain et le zinc. Quant au plomb, son prix n'a que peu fluctué depuis janvier.

Les produits sidérurgiques et les combustibles ont enregistré une évolution assez analogue : en recul au début de l'année, ils manifestent une grande stabilité depuis la fin du deuxième trimestre.

Les prix des produits de l'industrie chimique, des fabrications métalliques, des matériaux de construction, du papier et du cuir n'ont pratiquement pas varié depuis le début de l'année.

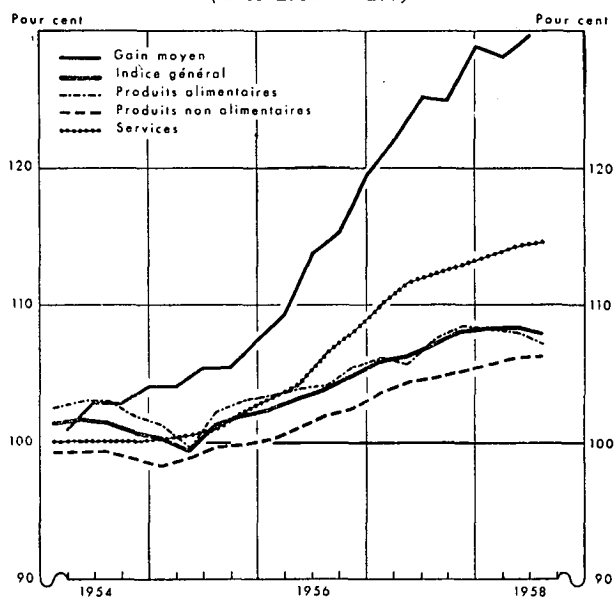
Dans le secteur textile, par contre, aucun signe caractérisé de raffermissement n'a pu encore être observé. Les prix évoluent cependant d'une façon différente suivant les produits : tandis qu'ils restent faibles pour la laine, une certaine stabilisation est apparue depuis juin pour le coton et le lin. Les prix du jute et de la rayonne n'ont guère bougé depuis janvier. Les prix de ce dernier produit accusent même en septembre une hausse de 5 p.c. environ par rapport à l'année 1957, par suite de la demande très ferme en produits finis. Au surplus, il s'agit là d'une industrie en expansion.

L'orientation actuelle à la baisse des prix des produits alimentaires et agricoles résulte en ordre principal d'influences saisonnières. Les mouvements des prix, spécialement dans le secteur agricole, font d'ail-

Graphique 7.

### Indices des prix de détail et du gain moyen brut par heure prestée

(Base 1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique - Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

de la vie établi par l'I.R.E.S. et qui comprend, entre autres, les loyers. A cet égard, l'influence de l'Exposition ne s'est pas ou guère fait sentir. Les écarts, toujours très limités, enregistrés au cours des derniers mois sont dus essentiellement aux mouvements saisonniers des prix de quelques produits alimentaires. En particulier, la baisse des pommes de terre, compensée en partie par la hausse des œufs et du beurre, a été à l'origine du léger recul observé en juillet et août. La hausse du chocolat et des fruits exotiques, amorcée au début de l'année, se poursuit toujours.

De leur côté, les prix des produits non alimentaires et des services n'ont plus enregistré aucun changement depuis le mois d'avril. La hausse toute récente du charbon, habituelle à l'approche de l'hiver, et de certains services est restée sans influence.

\*\*

Les effets combinés de la situation conjoncturelle, baisse de l'emploi et stabilisation du coût de la vie, expliquent l'accalmie qui a régné dans le domaine des *salaires* tout au long du premier semestre de 1958.

Tableau XXIX.

**Indices des rémunérations horaires brutes  
des ouvriers**

(Base 1953 = 100)

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié 1	ouvrier non qualifié 1
1953 Juin .....	99,9	99,8	100,0
1954 » .....	102,9	102,3	102,1
1955 » .....	105,5	104,9	105,3
1956 » .....	113,8	113,2	113,9
1957 » .....	125,3	124,1	124,4
1958 Mars .....	128,0	128,2	128,4
Juin .....	129,8	129,2	129,6

1 Non compris les ouvriers du transport.

La tendance à la stabilisation constatée dans le secteur des prix de détail se reflète dans le niveau des salaires conventionnels dont l'indice est resté pratiquement inchangé depuis janvier. La très faible progression observée depuis mars est due à certaines majorations intervenues dans quelques secteurs secondaires, aux ajustements trimestriels effectués dans la construction et à quelques augmentations accordées récemment en agriculture et dans les transports.

De son côté, l'indice des gains moyens bruts par heure prestée n'a marqué, au cours du deuxième trimestre de 1958, qu'une hausse imperceptible par rapport à décembre 1957. Les quelques relèvements opérés ont surtout joué au bénéfice de la main-d'œuvre occupée dans les industries alimentaires, du bois, de l'ameublement et en bonneterie où l'on enregistre des hausses de l'ordre de 5 p.c.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de septembre 1958. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

de MIOMANDRE E., Toujours à propos de la notion de « monnaie légale ». (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, nos 9-10, 1958, pp. 621-637.*)

KOKER M., De Belgische geldmarkt. (*Bank- en Effectenbedrijf, La Haye, VII, n° 2, août 1958, pp. 17-21.*)

### 2. BOURSE — EPARGNE

VERTENEUIL J., Le statut légal et réglementaire des fonds communs de placement en Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, nos 9-10, 1958, pp. 664-691.*)

### 3. PRIX — SALAIRES

DIERCKX W., Une étude de la C.E.C.A. sur les salaires. (*Industrie, Revue mensuelle de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XII, n° 9, septembre 1958, pp. 712-714.*)

Un nouvel indice des cours des matières premières exportées par le Congo belge et le Ruanda-Urundi. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, VII, n° 8, août 1958, pp. 274-277.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

AERTS L., Dix ans de loi De Taeye. (*La Revue Politique, Bruxelles, VIII, n° 3, août 1958, pp. 378-393.*)

Politique conjoncturelle et investissements communaux. (*Crédit Communal de Belgique, Bulletin trimestriel, Bruxelles, XII, n° 46, octobre 1958, pp. 117-120; 124.*)

### 6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

DE CORT R., Regionale aspecten van de werkloosheid. (*Tijdschrift voor Economie, Universiteit Catholique de Louvain, III, n° 3, 1958, pp. 310-317.*)

### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

International Money Troubles. (*Nederlandsche Handel-Maatschappij, Quarterly Review, Amsterdam, 1958, n° 2, pp. 3-9.*)

PERKINS J., The World Dollar Problem and Sterling. (*The Economic Record, Melbourne, XXXIV, n° 67, avril 1958, pp. 30-51.*)

Re-thinking Bretton Woods. (*The Economist, Londres, CLXXXVIII, n° 6.002, 6 septembre 1958, pp. 769-771.*)

TRIFFIN R., The Dollar and International Liquidity Problem reconsidered. (*Kyklos, Revue internationale des Sciences sociales, Bâle, XI, n° 3, 1958, pp. 405-418.*)

### 9. INTEGRATION EUROPEENNE

ALBREGTS A., De organisatie voor Europese Economische Samenwerking, 1948-1958. (*Economie, Tilburg, XXII, n° 12, septembre 1958, pp. 601-616.*)

ASZKENAZY H., La politique financière de la Haute Autorité. (*Banque, Paris, XXVII, n° 147, septembre 1958, pp. 542-545.*)

BACHMANN H., Institutionelle Grundlagen der Währungscoordination in der integrierten europäischen Wirtschaft (*Aussenwirtschaft, Zeitschrift für internationale Wirtschaftsbeziehungen, Saint-Gall, XIII, n° 3, septembre 1958, pp. 259-263.*)

JOHNSON H., The Economic Gains from Freer Trade with Europe. (*The Three Banks Review, Edimbourg, n° 39, septembre 1958, pp. 3-19.*)

KOHLHASE N., Kreditpolitik und Kapitalverkehr im Gemeinsamen Markt. (*Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Bonn, I, n° 16, 31 août 1958, pp. 313-317.*)

LADEMANN J., Währungspolitische Problem der wirtschaftlichen Integration. (*Aussenwirtschaft, Zeitschrift für internationale Wirtschaftsbeziehungen, Saint-Gall, XIII, n° 3, septembre 1958, pp. 249-253.*)

LAMY R., Incidences du Marché Commun sur la structure des entreprises. (*Industrie, Revue mensuelle de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XII, n° 9, septembre 1958, pp. 646-651.*)

MOLINARI A., La mano d'opera e il Mercato Comune. (*Moneta e Credito, Revue trimestrielle de la Banca Nazionale del Lavoro, Rome, XI, n° 42, 2e trimestre 1958, pp. 162-194.*)

PAPI U., Coopération Economique Européenne. (*Finances Publiques, Revue trimestrielle internationale d'études de finances publiques et de problèmes annexes, Haarlem, XIII, n° 2, 1958, pp. 101-133.*)

The Common Market and the Free Trade Area. (*The Institute of International Finance Bulletin, New-York, n° 206, 23 juin 1958, pp. 2-39.*)

VON SPINDLER D., Die Europäische Investitionsbank startet. (*Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Bonn, I, n° 16, 31 août 1958, pp. 307-311.*)

#### 10. GENERALITES

Craintes de récession en Belgique. (*L'Economie, Paris, XIV, n° 651, 2 octobre 1958, pp. 7-11.*)

FALLEUR R., KIRSCHEN E., Analyse input-output de l'économie belge en 1953. (*Université Libre de Bruxelles, Département d'économie appliquée Dulbea, Bruxelles, 1958, 65 p.*)

La situation économique de la Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIII, n° 37, 20 septembre 1958, pp. 349-355.*)

Le revenu national de 1948 à 1957. (*Bulletin de Statistique, Institut National de Statistique, Bruxelles, XLIV, nos 7-8, juillet-août 1958, pp. 1.296-1.302.*)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Arrêté pris en exécution

Loi du 18 avril 1958

de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, du règlement du 3 avril 1958, relatif aux fonds communs de placement belges, prescrivant la forme et les modalités de dépôt des règlements de gestion desdits fonds (Moniteur du 14 septembre 1958, p. 6.972).

Article 1<sup>er</sup>. — Pour être admis au dépôt, les règlements de gestion des fonds communs de placement belges devront être signés sur chaque page par la ou les personnes déléguées à cette fin par la société de gestion.

Lorsque le respect des engagements assumés dans les règlements de gestion envers les participants est garanti par le dépositaire ou toute autre personne, ils seront de même signés sur chaque page par ceux qui donnent cette garantie.

Art. 2. — Les règlements présentés au dépôt seront remis au président de la Commission Bancaire ou, à son défaut, au directeur qui a le contrôle des fonds communs de placement dans ses attributions.

Art. 3. — Procès-verbal du dépôt sera dressé et copie certifiée conforme en sera adressée par lettre recommandée à la société de gestion et à ceux qui garantissent les engagements de celle-ci envers les participants.

Art. 4. — La même procédure sera observée pour les modifications aux règlements de gestion, pour les actes par lesquels les gérants décident de mettre fin à l'indivision ainsi que pour les annexes aux règlements de gestion visées à l'article 33, alinéa 2, du règlement de la Commission Bancaire du 3 avril 1958.

Art. 5. — Le présent arrêté entre en vigueur le 25 juin 1958.

portant approbation du Protocole entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, concernant le traitement national en matière d'adjudications de travaux et d'achats de marchandises, signé à Bruxelles, le 6 juillet 1956 (Moniteur du 4 septembre 1958, p. 6.768).

Article unique. — Le Protocole entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, concernant le traitement national en matière d'adjudications de travaux et d'achats de marchandises, signé à Bruxelles, le 6 juillet 1956, sortira son plein et entier effet.

\*\*

Protocole concernant le traitement national en matière d'adjudications de travaux et d'achats de marchandises.

#### PREAMBULE

Les Gouvernements de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas.

Vu le chapitre IV, point 3, du Protocole d'Ostende du 31 juillet 1950, concernant le traitement national en matière d'adjudications publiques;

Vu les principes inscrits à l'article VI de l'Accord de Pré-Union du 15 octobre 1949, ainsi qu'au point 5 du Protocole de Signature de cet Accord;

Désireux d'aboutir à l'application intégrale du principe du traitement national dans le cadre de l'Union Economique;

Reconnaissant que l'objectif précité ne peut être atteint que progressivement;

En vue d'accomplir une première étape dans cette voie sont convenus des dispositions suivantes :

#### Article 1<sup>er</sup>.

Dans le présent Protocole, il faut entendre par :

A. — Comité de Ministres :

Le Comité de Ministres institué en vertu de l'article 12 du Protocole concernant la coordination des politiques économiques et sociales, signé à La Haye, le 24 juillet 1953;

B. — Réunion des Présidents des Conseils :

La Réunion des Présidents des Conseils de la Convention douanière néerlandais-belgo-luxembourgeoise;

C. — Pouvoirs publics :

1. Les services de l'Etat;

2. Les pouvoirs repris sous a) et b) ci-dessous, en ce qui concerne leurs adjudications de travaux et leurs achats de marchandises dans la mesure où l'Etat exerce sur ces opérations une action réelle :

a) En Belgique et au Luxembourg, les pouvoirs régionaux et locaux, ainsi que les organismes para-étatiques;

b) Aux Pays-Bas, les pouvoirs subordonnés, ainsi que les organismes semi-officiels.

D. — Adjudications :

Toutes adjudications de travaux et tous achats de marchandises par les pouvoirs publics, quel que soit le mode de passation de la commande.

#### Article 2.

Dans le domaine des adjudications, aucune discrimination, sous quelque forme que ce soit, ne peut être appliquée par les pouvoirs publics en faveur des ressortissants ou produits nationaux et au détriment des ressortissants ou produits des deux autres pays.

#### Article 3.

A. — Les entreprises désireuses de participer aux marchés par appel restreint à la concurrence sont, à leur demande, inscrites par les pouvoirs publics sur les listes des candidats. Le choix des candidats à consulter se fait sans discrimination entre les entreprises des trois pays;

B. — Dans la mesure où les intéressés ne sont pas autorisés à assister au dépouillement des soumissions, les pouvoirs publics font connaître le résultat de leurs adjudications par appel restreint à la concurrence si leur valeur dépasse un montant de 40.000 francs ou de 500.000 francs, exception faite, toutefois, des cas pour lesquels les pouvoirs publics intéressés ont une raison impérieuse d'éviter cette communication. Les montants précités peuvent être modifiés par le Comité des Ministres.

Cette communication mentionne le montant auquel le marché a été attribué et se fait, soit par la presse, soit par écrit aux soumissionnaires dont l'offre n'a pas été acceptée.

#### Article 4.

A. — Les entrepreneurs néerlandais qui désirent effectuer des travaux en Belgique ou au Luxembourg introduisent, par l'intermédiaire du Ministère néerlandais des Affaires économiques, leur demande en obtention de l'autorisation requise auprès des organismes belges ou luxembourgeois compétents.

Ces demandes sont accompagnées d'un avis émis par le Ministère néerlandais des Affaires économiques, après consultation de l'organisation professionnelle compétente. Cet avis est rédigé en tenant compte des normes belges ou luxembourgeoises en la matière.

B. — Les entrepreneurs belges et luxembourgeois qui désirent effectuer des travaux aux Pays-Bas introduisent, par l'intermédiaire du Ministère belge ou luxembourgeois compétent, leur demande en obtention d'une autorisation d'établissement auprès du Ministère néerlandais des Affaires économiques.

La demande de l'entrepreneur belge est accompagnée d'un avis du Ministère belge des Affaires économiques établi suivant attestation délivrée par le Ministère belge des Travaux publics.

La demande de l'entrepreneur luxembourgeois est accompagnée d'un avis du Ministère luxembourgeois des Affaires économiques.

Ces avis sont rendus après consultation des organisations belges ou luxembourgeoises compétentes et sont rédigés en tenant compte des normes néerlandaises en la matière.

C. — Pour l'application de leurs normes nationales, les autorités compétentes de chaque pays tiennent compte des avis visés sous A et B du présent article en matière de capacité et d'expérience professionnelles.

D. — Les décisions relatives aux demandes visées sous A et B du présent article sont prises dans le mois suivant la date de leur réception par les administrations nationales et sont communiquées aussitôt aux intéressés.

E. — Chaque Gouvernement veille à ce que les entrepreneurs des pays partenaires soient traités d'une façon aussi favorable que les entrepreneurs nationaux, lors de l'application d'éventuelles réglementations privées en matière de concurrence.

#### Article 5.

Les entrepreneurs et fournisseurs des pays partenaires sont exemptés de l'obligation de verser un cautionnement avant l'adjudication.

#### Article 6.

Les délais durant lesquels le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre seront harmonisés dans les trois pays.

#### Article 7.

La soumission doit être libellée dans la monnaie du pays où l'adjudication a lieu.

#### Article 8.

L'institution de la Commission spéciale mixte visée au chapitre IV, point 3, du Protocole d'Ostende du 31 juillet 1950 est confirmée.

Cette Commission, dénommée « Commission pour les Adjudications », est désignée ci-après par : la Commission.

La Commission relève directement de la Réunion des Présidents des Conseils.

Elle a pour mission générale de veiller à l'application des dispositions du présent Protocole et fait annuellement rapport.

A cet effet, elle réunit toute documentation permettant d'avoir un aperçu de l'évolution de la situation en matière d'adjudications et d'établir le déséquilibre éventuel défini à l'article 9 du présent Protocole.

La Commission est chargée de traiter les demandes de renseignements et d'examiner les plaintes.

Elle accuse réception des plaintes aux intéressés et communique les conclusions motivées des enquêtes au Ministre dont relève les pouvoirs publics qui ont organisé les adjudications en cause.

Les adresses auxquelles, dans chacun des trois pays, peuvent être envoyées les demandes de renseignements et les plaintes, seront rendues publiques.

La Commission est tenue au secret en ce qui concerne tous renseignements de caractère particulier ou privé dont elle a pris connaissance en exécution de sa mission.

#### Article 9.

A. — En se basant sur les données recueillies, la Commission détermine s'il existe un déséquilibre important entre :

1<sup>o</sup> En ce qui concerne les travaux :

a) d'une part, le total des montants des adjudications attribuées par les pouvoirs publics d'un des pays partenaires à des ressortissants d'un autre pays partenaire, établis dans ce dernier pays;

b) d'autre part, le total des montants des adjudications attribuées par les pouvoirs publics de cet autre pays partenaire à des ressortissants du premier pays, établis dans ce dernier pays.

2<sup>o</sup> En ce qui concerne les achats de marchandises :

a) d'une part, le total des montants pour lesquels les pouvoirs publics d'un pays partenaire ont acheté des marchandises originaires d'un autre pays partenaire;

b) d'autre part, le total des montants pour lesquels les pouvoirs publics de ce pays partenaire ont acheté des marchandises originaires du premier pays.

Ce déséquilibre est atteint lorsque la différence entre les montants précités s'élève au moins à un montant à déterminer par le Comité de Ministres.

Toutefois, dans les secteurs dont l'activité dépend d'une façon prépondérante des commandes faites par les pouvoirs publics, des montants particuliers peuvent être fixés.

B. — Pour tenir compte des conditions particulières du Luxembourg et pour certaines entreprises luxembourgeoises à déterminer, des mesures spéciales peuvent être prises par le Comité de Ministres.

C. — Les montants, secteurs et entreprises visés au présent article ainsi que les périodes de base pour la détermination du déséquilibre éventuel sont fixés par le Comité de Ministres.

#### Article 10.

A. — Lorsque la Commission constate un déséquilibre important tel qu'il a été prévu à l'article 9, elle en avise immédiatement le Comité de Ministres. La Commission fait accompagner cet avis ou le fait suivre de propositions concernant des mesures à prendre en vue de remédier au déséquilibre constaté.

Lorsque la Commission ne peut réaliser un accord au cours de l'examen des éléments visés à l'article 8 du Protocole, sur la question de savoir s'il existe ou non un déséquilibre important ou sur les mesures à prendre, elle en avise immédiatement le Comité de Ministres.

B. — Par ailleurs, si le Gouvernement d'un des pays estime que ce déséquilibre important existe et lèse ses intérêts, il peut inviter la Commission à procéder à un examen.

La Commission se réunit sans délai dès la réception de l'invitation dont question à l'alinéa précédent. Dans les trente jours qui suivent la date à laquelle il a été fait appel à la Commission, elle fait rapport au Comité de Ministres. Ce rapport signale notamment :

a) soit que la Commission a constaté qu'un déséquilibre important est atteint. Dans ce cas, la Commission fait accompagner son rapport soit d'un avis relatif à la nécessité de prendre des mesures ainsi qu'à la nature et à la durée de celles-ci, soit d'une communication selon laquelle elle n'a pas abouti à un accord sur ces mesures;

b) soit qu'il y a divergence au sein de la Commission sur l'existence d'un déséquilibre important.

Si l'examen amène la Commission à conclure qu'il n'existe pas un déséquilibre important, elle en avise le Gouvernement intéressé.

C. — Dans un délai de trente jours après réception du rapport visé sous A et B du présent article, le Comité de Ministres détermine son point de vue au sujet de l'existence d'un déséquilibre important et décide éventuellement de la nécessité, de la nature et de la durée des mesures à prendre.

En cas de divergence de vues au Comité de Ministres ou à l'expiration du délai fixé à l'alinéa précédent, un des Gouvernements peut soumettre le différend à l'arbitrage. Celui-ci portera sur l'existence d'un déséquilibre important et, dans le cas où un tel déséquilibre a été constaté, sur la nécessité, la nature et la durée des mesures à prendre.

D. — Si la Commission a constaté un déséquilibre important ou s'il y a désaccord au sein de la Commission, soit au sujet de ce déséquilibre, soit au sujet de la nécessité, la nature et la durée des mesures à prendre, le Gouvernement qui s'estime lésé peut prendre des mesures conservatoires, c'est-à-dire des mesures susceptibles d'éviter une aggravation du déséquilibre. Dans ce cas, il doit toutefois demander la réunion dans un délai ne dépassant pas quinze jours, du Comité de Ministres ou d'un Comité de Ministres restreint, délégué à cet effet par le Comité de Ministres, en vue d'obtenir l'accord de ce Comité sur le maintien des mesures.

En cas de divergence au sein du Comité de Ministres ou du Comité de Ministres restreint ou après l'expiration du délai de quinze jours, le Gouvernement du pays qui a pris les mesures conservatoires doit les rapporter immédiatement ou doit faire appel à l'arbitrage pour les maintenir.

E. — Les mesures qui ont été prises conformément aux dispositions visées sous C et D du présent article, doivent être immédiatement rapportées dès que le déséquilibre important a été résorbé.

F. — La Commission communique à la Réunion des Présidents des Conseils copie des rapports présentés au Comité de Ministres.

#### Article 11.

Il est institué un Collège d'arbitres de trois personnes. La composition de ce Collège et la procédure d'arbitrage sont déterminées par le Comité de Ministres.

Les arbitres se prononcent en amiables compositeurs dans l'esprit des accords intervenus entre les partenaires. La décision des arbitres est exécutoire immédiatement.

#### Article 12.

Le présent protocole sera ratifié et les instruments de ratification seront déposés auprès du Gouvernement de la Belgique.

Il entrera en vigueur le jour après le dépôt du troisième instrument de ratification.

Il est conclu pour une durée de deux ans à partir de la date de son entrée en vigueur. Il sera ensuite prorogé d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation notifiée par un des trois Gouvernements au plus tard deux mois avant son expiration.

Fait à Bruxelles, le 6 juillet 1956, en trois exemplaires, en langues française et néerlandaise, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la Belgique :  
P.-H. SPAAK.

Pour le Gouvernement du Luxembourg :  
SCHAUS.

Pour le Gouvernement des Pays-Bas :  
VAN HARINXMA THOE SLOOTEN.

Le dépôt des instruments de ratification a eu lieu à Bruxelles : pour la Belgique, le 18 avril 1958; pour le Luxembourg, le 28 août 1958; pour les Pays-Bas, le 11 décembre 1957.

#### Loi du 22 avril 1958

*portant approbation du statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et de l'annexe, signés à New-York, le 26 octobre 1956 (Moniteur du 20 septembre 1958, p. 7.136).*

*Article unique.* — Le statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et l'annexe, signés à New-York, le 26 octobre 1956, sortiront leur plein et entier effet.

#### Loi du 30 avril 1958

*portant approbation des Actes internationaux suivants : Protocole additionnel n° 4 portant amendement à l'accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements, signé à Paris, le 30 juin 1953; Protocole additionnel n° 5 portant amendement à l'accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements, signé à Paris, le 30 juin 1954; Protocole additionnel n° 6 portant amendement à l'accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements, signé à Paris, le 29 juin 1955; Protocole additionnel n° 7 portant amendement à l'accord sur l'établissement d'une Union Européenne de Paiements, signé à Paris, le 5 août 1955 (Moniteur du 17 septembre 1958, p. 7016).*

#### Arrêté royal du 3 septembre 1958

*modifiant l'article 5 de l'arrêté royal du 23 décembre 1957, relatif à certaines mesures d'exécution de la*

*loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement. Erratum (Moniteurs des 15-16 et 18 septembre 1958, p. 6.986 et p. 7.088).*

**Article 1<sup>er</sup>.** — L'article 5 de l'arrêté royal du 23 décembre 1957, relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957, réglementant les ventes à tempérament et leur financement, est modifié comme suit :

a) Les mots « ayant plus de deux ans d'âge » sont ajoutés immédiatement après « Voitures automobiles d'occasion »;

b) Avant l'alinéa relatif aux motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes, il y a lieu de lire le nouvel alinéa suivant :

« Voitures automobiles d'occasion ayant au plus deux ans d'âge : dans les vingt-quatre mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé ».

**Art. 2.** — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

**Art. 3.** — Notre Ministre des Finances, Notre Ministre de la Justice, Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale et Notre Ministre des Classes moyennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

### Institut Belgo-Luxembourgeois du Change

#### Décision du Conseil

*concernant des modifications aux règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change (Moniteur des 1-2 septembre 1958, p. 6.734).*

A la date du 1<sup>er</sup> septembre 1958, les modifications ci-après aux règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change entrent en vigueur :

*Modifications au règlement « F » relatif aux paiements en faveur d'étrangers.*

**Article 6.** — Tableau.

Dans la section I, les « monnaies et modalités de paiement » prévues pour les opérations des listes A et B, sont complétées comme suit :

*Cas spécial : Egypte :* également au choix : Livre égyptienne : avoirs libres.

Dans la section III, les « monnaies et modalités de paiement » prévues pour les opérations des listes A et B, sont modifiées comme suit :

Sous la rubrique « cas spéciaux », les mentions concernant l'Egypte sont supprimées.

*Modifications au règlement « G » relatif aux paiements reçus d'étrangers.*

**Article 4.** — Tableau.

Dans la section I, les « monnaies et modalités de paiement » prévues pour les opérations des listes A et B, sont complétées comme suit :

*Cas spécial : Egypte :* également au choix : Livre égyptienne.

Dans la section III, les « monnaies et modalités de paiement » prévues pour les opérations des listes A, B et C, sont modifiées comme suit :

Sous la rubrique « Cas spéciaux », les mentions concernant l'Egypte sont supprimées.

**Article 5.**

Le texte de l'alinéa 5 de l'article 5 est remplacé par le texte suivant :

Le régnicole ou résident qui a reçu, en conformité avec les dispositions de l'article 4, des avoirs en monnaies non mentionnées aux listes nos 4, 5 et 6, ne peut les céder que sur le marché libre.

*Modifications au règlement « I » relatif aux importations et exportations.*

**Article 7.**

Le paragraphe a) de l'article 7 est remplacé par le texte suivant :

a) Le paiement d'une importation peut se faire également : lorsque le pays d'origine des marchandises est la Tchéco-

slovaquie : en couronnes tchèques acquises sur le marché réglementé ou détenues en compte « commercial »;

lorsque le pays d'origine des marchandises est l'Egypte : en livres égyptiennes, acquises sur le marché libre ou détenues comme avoirs libres.

**Article 11.**

Le texte de l'article 11 est remplacé par le texte suivant :

a) Le paiement d'une exportation peut également être reçu : en couronnes tchèques lorsque le pays de résidence de l'acheteur étranger et le pays de destination des marchandises sont la Tchécosloquie;

en livres égyptiennes lorsque le pays de résidence de l'acheteur étranger et le pays de destination des marchandises sont l'Egypte.

b) Le paiement ne peut être reçu au plus tôt que trois mois avant la date prévue pour l'exportation; il doit être reçu au plus tard six mois après l'exportation.

c) Les monnaies étrangères doivent être reçues soit en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, soit à l'étranger, sous forme de transfert en compte ou de chèque; s'il s'agit de couronnes tchèques, elles peuvent être cédées sur le marché réglementé ou versées en compte « commercial » tenu à vue auprès d'une banque agréée; s'il s'agit de livres égyptiennes, elles peuvent être cédées sur le marché libre ou conservées comme avoirs libres.

*Modifications aux listes.*

Liste n° 2.

La mention « Egypte » est supprimée.

#### Arrêté pris en exécution

*de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, du règlement du 3 avril 1958, relatif aux fonds communs de placement belges, prescrivant la forme et les modalités de dépôt des règlements de gestion desdits fonds (Moniteur du 14 septembre 1958, p. 6.972). (Voir texte, rubrique I.)*

#### Arrêté ministériel du 25 août 1958

*relatif à l'émission d'une sixième série d'obligations au porteur par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre (Moniteur des 29-30 septembre 1958, p. 7.404).*

**Article 1<sup>er</sup>.** — Les obligations au porteur de la sixième série, à délivrer aux ayants droit entre le 1<sup>er</sup> octobre 1958 et le 30 septembre 1959, porteront intérêt au taux de 5,25 p.c. l'an.

**Art. 4.** — Les obligations sont amortissables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1959 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1984, conformément au



tableau-type d'amortissement ci-annexé, établi pour un capital nominal de 1 milliard de francs.

Au cas où, pour une période annuelle, 1<sup>er</sup> octobre/30 septembre, il y aurait lieu de procéder à un tirage au sort pour compléter l'amortissement annuel des obligations émises, celui-ci se fera suivant un procédé mécanographique et par groupes d'obligations représentant un capital nominal de 1 million de francs.

Ces groupes seront constitués par les obligations non amorties, d'une même valeur nominale, portant des numéros dans un ordre ascendant, le premier étant désigné par le tirage au sort.

.....  
*Art. 8.* — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

#### Arrêté royal du 26 août 1958

*fixant le montant de la cotisation au Fonds de garantie, à percevoir pour l'exercice 1958, conformément à la législation sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (Moniteur du 6 septembre 1958, p. 6.801).*

#### Arrêté royal du 1<sup>er</sup> septembre 1958

*modifiant l'arrêté du Régent du 12 août 1948 déterminant les conditions mises à l'octroi de primes à fonds perdus à la construction, par l'initiative privée, d'habitations sociales et de petites propriétés terriennes (Moniteur du 6 septembre 1958, p. 6.821).*

.....  
Considérant que pour des raisons d'ordre social, et, accessoirement, pour des raisons d'ordre économique, il convient d'élargir pour les personnes de condition modeste les possibilités d'obtention d'une prime à la construction d'une habitation, tout en renforçant les normes qui en garantissent le caractère social;

Considérant, d'autre part, qu'il est équitable d'atténuer la rigueur des obligations imposées aux bénéficiaires en prévoyant des dérogations en faveur de ceux qui ont à faire face à des événements graves et imprévus et, notamment, en faveur de ceux qui sont amenés à quitter leur domicile par suite de la fermeture définitive de l'entreprise où ils travaillent;

#### Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> septembre 1958

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 12 septembre 1958, p. 6.920).*

#### Arrêté royal du 3 septembre 1958

*modifiant l'article 5 de l'arrêté royal du 23 décembre 1957, relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement. Erratum (Moniteurs des 15-16 et 18 septembre 1958, p. 6.986 et p. 7.088). (Voir texte, rubrique I.)*

#### Arrêté royal du 5 septembre 1958

*relatif à la répartition équitable des charges de l'in-*

*corporation du froment indigène de la récolte 1957 entre tous les meuniers industriels (Moniteur du 12 septembre 1958, p. 6.931).*

#### Arrêté royal

et arrêté ministériel du 9 septembre 1958

*relatifs à l'émission de l'emprunt 5 p.c. 1958-1968 (Moniteur du 11 septembre 1958, p. 6.896).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre, aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur à dix ans, dénommé « Emprunt 5 p.c. 1958-1968 ».

*Art. 2.* — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000 francs, portant intérêt au taux de 5 p.c. l'an à partir du 22 septembre 1958.

*Art. 3.* — Ces obligations peuvent être converties, par les porteurs, en inscriptions nominatives sur le Grand-Livre de la Dette publique.

*Art. 4.* — L'emprunt est amortissable, à partir de la troisième année, suivant les modalités ci-après.

Une dotation annuelle de 3,50 p.c. du capital nominal émis est affectée à l'amortissement; elle prend cours le 22 septembre 1960 et s'accroît chaque année des intérêts des capitaux amortis.

Les dotations d'amortissement sont mises à la disposition de la Caisse d'amortissement le 22 septembre de chacune des années 1960 à 1967.

Ces dotations sont affectées au rachat des obligations à des cours ne dépassant pas le pair.

En cas d'élévation des cours au-dessus du pair, les rachats sont suspendus et le montant de la dotation restant disponible de ce chef au 10 août et l'une des années 1961 à 1967 est affecté au remboursement au pair, le 22 septembre suivant, d'obligations à désigner par un tirage au sort.

Les obligations non amorties avant le 22 septembre 1968 sont remboursables à cette date au pair de la valeur nominale.

*Art. 5.* — Les tirages au sort prévus à l'article 4 sont effectués le 1<sup>er</sup> septembre ou le lendemain si la date précitée est un jour férié légal.

*Art. 6.* — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

*Art. 7.* — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

*Art. 8.* — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

..

*Article 1<sup>er</sup>.* — La souscription publique aux obligations de l'emprunt 5 p.c. 1958-1968 sera ouverte le 15 septembre 1958; elle sera close le 29 septembre 1958. Il pourra toutefois être mis fin à la souscription avant cette dernière date.

Les souscriptions seront reçues à la Banque Nationale de Belgique, à Bruxelles et en province, soit directement, soit par l'intermédiaire des banques, établissements financiers et agents de change établis en Belgique.

*Art. 2.* — Les obligations de l'emprunt pourront également être cédées ferme ou données en option.

*Art. 3.* — Le prix d'émission est fixé à 990 francs net par obligation de 1.000 francs; il est payable, suivant les modalités définies aux articles 4 et 5 ci-après, soit en espèces, soit en certificats de trésorerie 4 p.c. à 5, 10, 15 ou 20 ans, émis en 1943, repris à 106 1/2 p.c. de leur valeur nominale.

*Art. 4.* — Le prix d'émission est payable intégralement au moment du dépôt des souscriptions.

*Art. 5.* — Les certificats de trésorerie 4 p.c. à 5, 10, 15 ou 20 ans, émis en 1943, déposés en paiement de souscriptions donnent droit :

1<sup>o</sup> à un même capital nominal d'obligations du nouvel emprunt;

2° au paiement en espèces d'une somme de 75 francs par certificat de 1.000 francs déposé, représentant la différence entre la valeur de reprise de ces certificats et le prix d'émission des obligations de l'emprunt;

3° au prorata d'intérêt à 4 p.c. l'an, couru du 15 octobre 1957 au 21 septembre 1958 inclus, sur les certificats déposés, soit 37,45 francs pour 1.000 francs de capital nominal.

**Art. 6.** — Des obligations au porteur munies de dix coupons d'intérêt annuels pour les échéances du 22 septembre des années 1959 à 1968 seront délivrées aux souscripteurs au plus tard le 15 octobre 1958.

**Art. 7.** — Ces obligations seront revêtues de la griffe du Ministre des Finances ainsi que de celles du directeur général de la trésorerie et de la dette publique et du directeur d'administration chargé du service de la dette au porteur. Elles seront munies du timbre du Ministère des Finances et revêtues du visa de la Cour des Comptes.

Les coupons porteront l'empreinte du timbre spécial de contrôle de la dette au porteur.

**Art. 8.** — Les tirages au sort pour l'amortissement des obligations seront effectués au Ministère des Finances, par un délégué du Ministre des Finances, en présence d'un délégué de la Cour des Comptes et d'un délégué de la Caisse d'amortissement.

**Art. 9.** — Les tirages porteront sur des groupes d'obligations représentant chacun un capital nominal de un million de francs; ces groupes seront constitués par les obligations non amorties de même valeur nominale, classées dans l'ordre ascendant des numéros.

Toutefois, le groupe comprenant les numéros les plus élevés des obligations de chaque valeur nominale pourra représenter un capital nominal inférieur à un million de francs.

A chaque tirage, il sera désigné un nombre de groupes d'obligations suffisant pour constituer le capital à amortir, compte tenu, le cas échéant, de l'appoint d'obligations inférieur à un million de francs, si le capital à amortir n'est pas un multiple exact de un million de francs.

Les tirages pourront être effectués par des procédés mécanographiques.

Il sera dressé procès-verbal des opérations de tirage.

**Art. 10.** — La liste des obligations sorties aux tirages sera publiée au *Moniteur belge*; les numéros des titres amortis antérieurement et non encore présentés au remboursement seront rappelés à la suite de la liste.

**Art. 11.** — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations seront effectués aux guichets du Caissier de l'Etat, à la Banque Nationale de Belgique, à Bruxelles et en province.

Les obligations présentées au remboursement devront être munies des coupons d'intérêt non échus à la date d'exigibilité du capital; le montant des coupons manquants sera bonifié au Trésor.

**Art. 12.** — Il sera alloué aux banques et agents de change, établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission pourra être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.

**Art. 13.** — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

### Arrêté royal du 13 septembre 1958

*autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 200 millions de francs (Moniteur du 21 septembre, p. 7.177).*

Vu la loi du 15 avril 1949, modifiée par la loi du 27 juin 1956, instituant un Fonds National du Logement, notamment ses articles 4 et 6;

Vu la loi du 7 décembre 1953, modifiée par la loi du 27 juin 1956, réorganisant la lutte contre les taudis, notamment son article 2;

Vu l'arrêté ministériel du 3 février 1958, pris en exécution des articles 2 et 4 de la loi du 7 décembre 1953 précitée, fixant à 30 p.c. pour l'année 1958 la partie de ses emprunts que la Société Nationale du Logement doit affecter par priorité au financement de la construction de logements destinés à être loués ou vendus à des personnes habitant des logements insalubres;

Considérant que la Société Nationale du Logement s'est engagée à respecter cette quotité pour le nouvel emprunt, au montant effectif de 200 millions de francs, qu'elle se propose d'émettre, et que, dès lors, la condition requise pour l'octroi de la garantie de l'Etat est remplie;

**Article 1<sup>er</sup>.** — La garantie de l'Etat est attachée à un emprunt d'un montant effectif de deux cents millions de francs à émettre par la Société Nationale du Logement.

**Art. 2.** — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

**Art. 3.** — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Arrêté royal du 25 septembre 1958.....

*modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 28 septembre 1958, p. 7.373).*

## III — LEGISLATION AGRICOLE

### Avis relatif

*à la composition de la farine de froment (Moniteur du 14 septembre 1958, p. 6.974).*

### Arrêté ministériel du 26 août 1958

*modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957, suspendant l'obligation de produire une licence*

*pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 4 septembre 1958, p. 6.772).*

**Article 1<sup>er</sup>.** — L'annexe à l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises, est complétée comme suit :

24 b. Lait et crème conservés, avec addition de sucre.

26 b. Fromages à pâte molle.

**Art. 2.** — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

**Arrêté ministériel du 27 août 1958**

*fixant la liste des variétés des espèces agricoles, horticoles et forestières, susceptibles d'être soumises au contrôle de l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles (Moniteur du 21 septembre 1958, p. 7.182).*

**Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> septembre 1958**

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 12 septembre 1958, p. 6.920).*

**Arrêté royal du 5 septembre 1958**

*relatif à la répartition équitable des charges de l'incorporation du froment indigène de la récolte 1957 entre tous les meuniers industriels (Moniteur du 12 septembre 1958, p. 6.931).*

**Arrêté royal du 17 septembre 1958**

*portant obligation de produire une licence à l'importation de beurre originaire ou en provenance du Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur du 21 septembre 1958, p. 7.181).*

**V — LEGISLATION DU TRAVAIL**

**Arrêté royal du 10 septembre 1958**

*rendant obligatoire la décision du 13 février 1958 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de sable et kaolin, exploitées à ciel ouvert, des provinces de Liège, de Namur, de Luxembourg, du Hainaut et du Brabant, relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 19 septembre 1958, p. 7.123).*

**VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR**

**Institut Belgo-Luxembourgeois du Change**

**Décision du Conseil**

*concernant des modifications aux règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change (Moniteur des 1-2 septembre 1958, p. 6.734). (Voir texte, rubrique II.)*

**Arrêtés ministériels du 12 août 1958**

*modifiant les arrêtés ministériels du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire des licences pour l'importation et l'exportation de certaines marchandises (Moniteur des 1-2 septembre 1958, p. 6.720).*

*Article 1<sup>er</sup>. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises est modifié comme suit :*

*Il y a lieu de supprimer l'Egypte de la liste des pays énumérés sous le chiffre 3.*

*Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.*

**Arrêté ministériel du 26 août 1958**

*modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957, suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 4 septembre 1958, p. 6.772). (Voir texte, rubrique III.)*

**Arrêté ministériel du 27 août 1958**

*fixant la liste des variétés des espèces agricoles, horticoles et forestières, susceptibles d'être soumises au contrôle de l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles (Moniteur du 21 septembre 1958, p. 7.182).*

**Arrêté royal du 17 septembre 1958**

*portant obligation de produire une licence à l'importation de beurre originaire ou en provenance du Grand-Duché de Luxembourg (Moniteur du 21 septembre 1958, p. 7.181).*

**Arrêté royal du 25 septembre 1958**

*modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 28 septembre 1958, p. 7.373).*

## VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

### Accord

*entre la Belgique et la Suède sur le transport international de marchandises par route, signé à Stockholm, le 8 mai 1958 (Moniteur du 18 septembre 1958, p. 7.075).*

### Accord

*entre la Belgique et l'Autriche sur le transport international des marchandises par route, signé à Vienne, le 20 juin 1958 (Moniteur des 8-9 septembre 1958, p. 6.848).*

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Prix de vente maximum

*de l'énergie électrique (Moniteur des 15-16 décembre 1958, p. 7.006).*

### Mesure de tarification

*en services intérieur et mixtes belges (Moniteur des 29-30 septembre 1958, p. 7.406).*

### Arrêté royal du 15 septembre 1958

*rendant obligatoire la décision du 16 juillet 1958 de la Commission paritaire nationale pour les entre-*

*prises forestières concernant la fixation des salaires horaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises forestières ainsi que le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 28 septembre 1958, p. 7.381).*

### Arrêté ministériel du 23 septembre 1958

*fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait de consommation (Moniteur du 25 septembre 1958, p. 7.268).*

## X — LEGISLATION SOCIALE

### (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

### Arrêté royal du 26 août 1958

*fixant le montant de la cotisation au Fonds de garantie à percevoir pour l'exercice 1958, conformément à la législation sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (Moniteur du 6 septembre 1958, p. 6.801).*

### Arrêté royal du 6 septembre 1958

*dérogeant temporairement, en faveur des travailleurs des charbonnages, à l'article 81 de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National du Placement et du Chômage (Moniteur du 18 septembre 1958, p. 7.078).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Par dérogation à l'article 81 de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National du Placement et du Chômage, modifié par l'arrêté royal du 24 juillet 1954, l'allocation de chômage est, jusqu'au 6 décembre 1958, accordée aux travailleurs occupés dans les charbonnages belges qui sont mis en chômage un jour par semaine pour des raisons d'ordre économique.*

*Art. 2. — Le présent arrêté sort son effet le 4 août 1958.*

*Art. 3. — Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.*

### Arrêtés royaux des 6 et 9 septembre 1958

*modifiant l'arrêté royal du 28 mai 1958 portant statut du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs en matière d'organisation du régime des pensions de retraite et de veuve (Moniteur du 20 septembre 1958, p. 7.157).*

### Arrêté royal du 10 septembre 1958

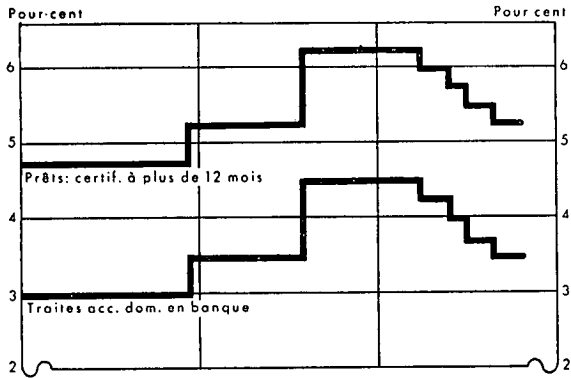
*modifiant l'arrêté-loi du 25 février 1947, coordonnant et modifiant les lois sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés (Moniteur du 20 septembre 1958, p. 7.160).*

### Arrêté royal du 10 septembre 1958

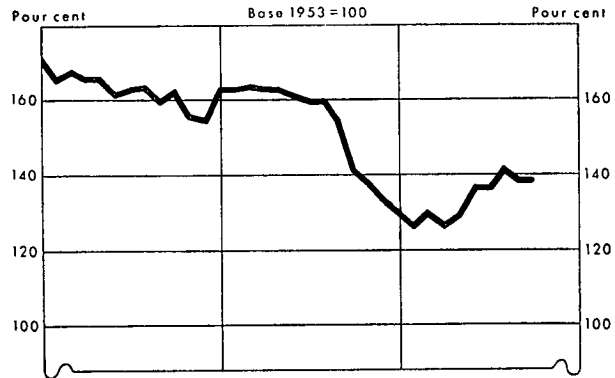
*fixant les montants minimums garantis des pensions de retraite et de survie des marins de la marine marchande (Moniteur du 21 septembre 1958, p. 7.199).*

# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

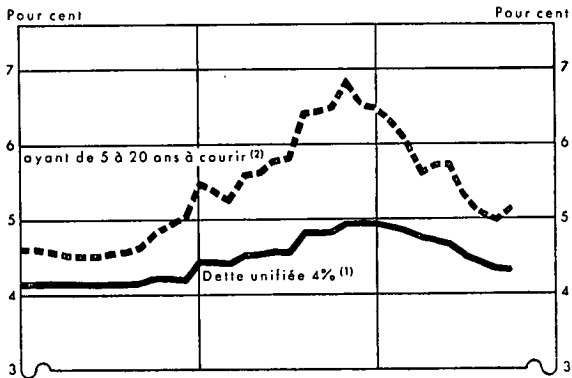
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



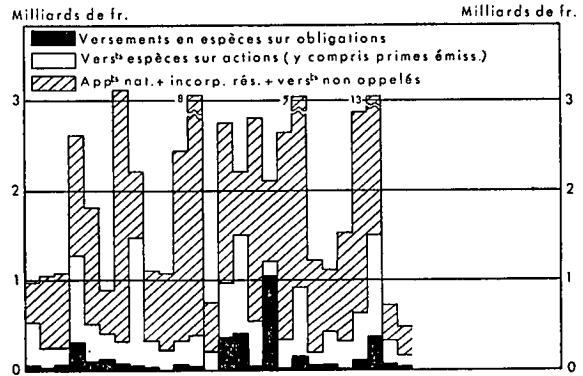
INDICE GENERAL DES ACTIONS



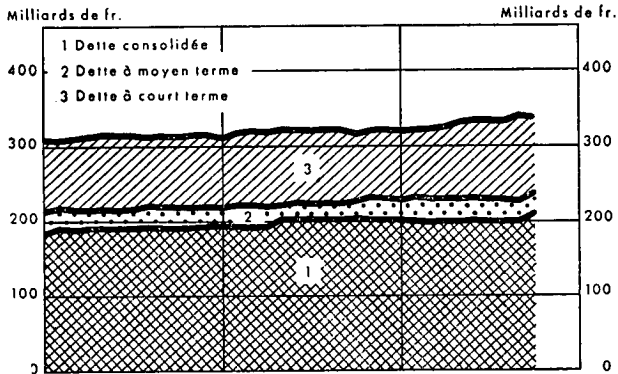
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



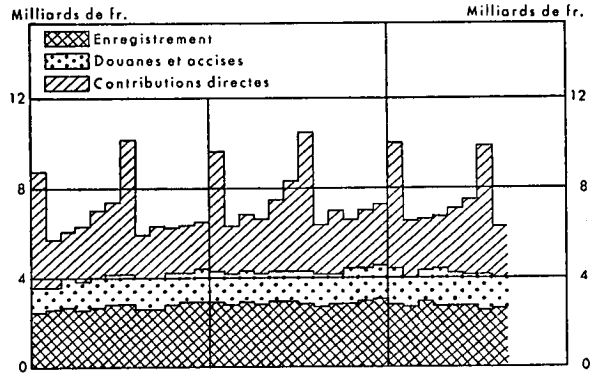
EMISSIONS (3)



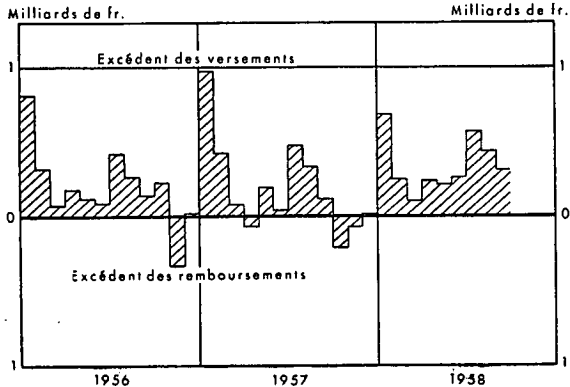
DETTE PUBLIQUE (4)



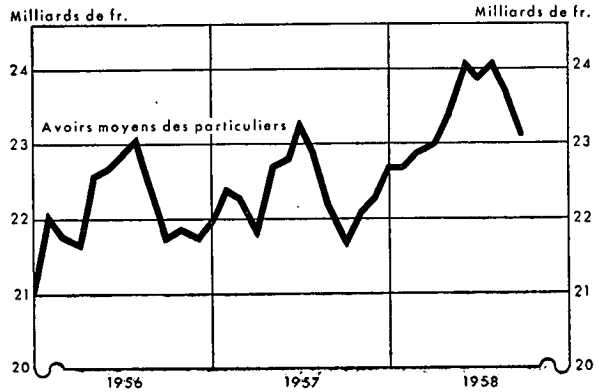
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



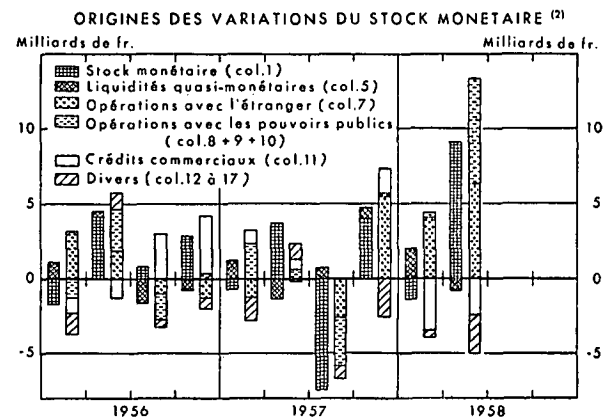
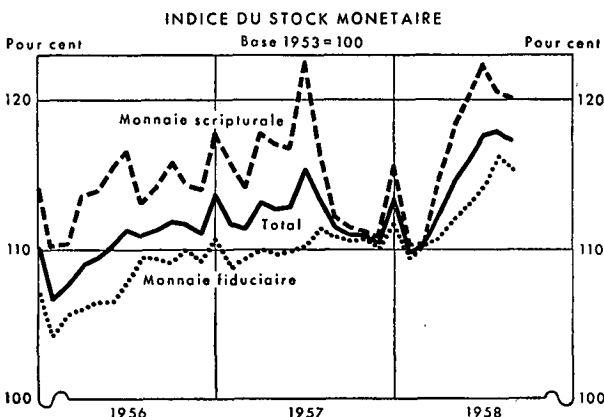
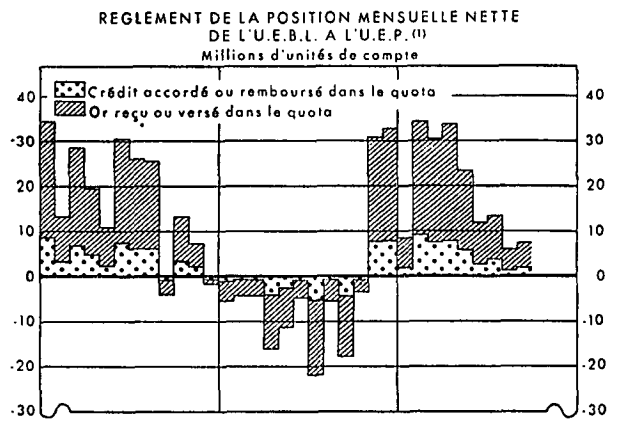
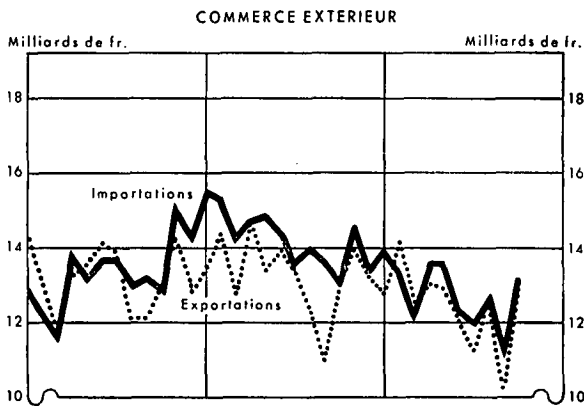
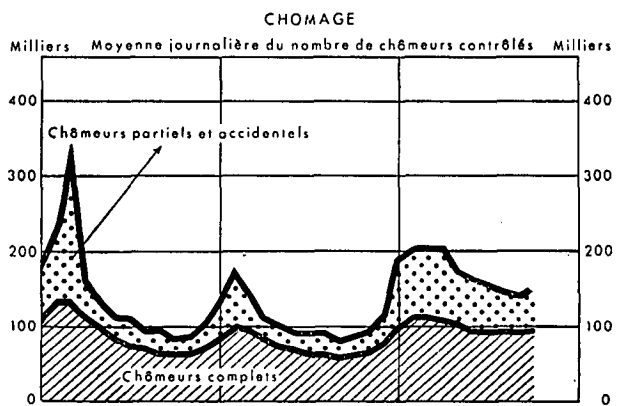
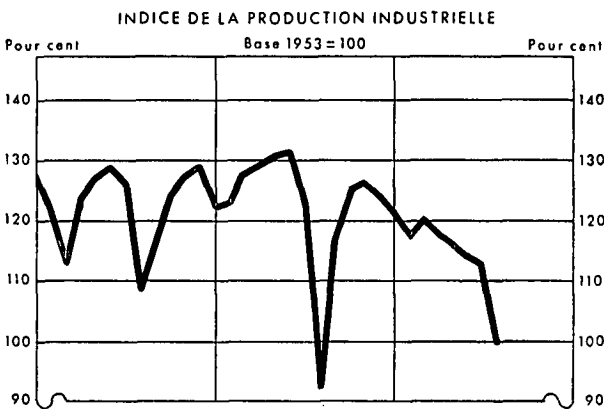
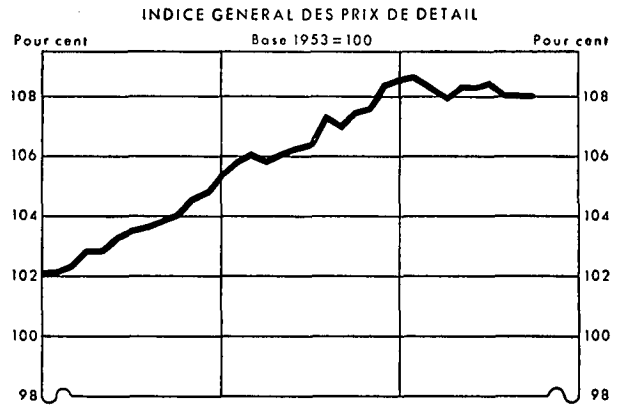
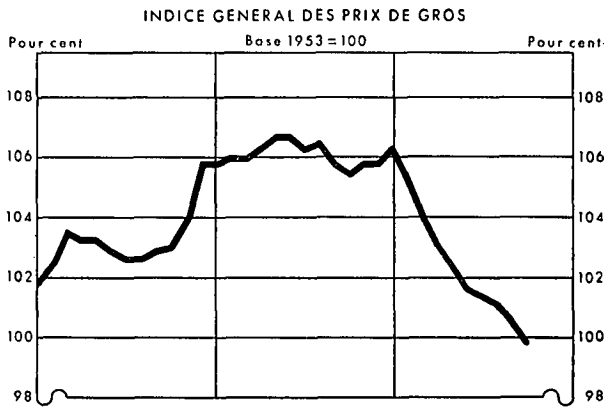
(1) Rendement eu égard au cours seulement

(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux  
(2) Voir tableau 85<sup>4</sup>

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## MARCHE DE L'ARGENT

### Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie 1 émis à maximum 906 jours	Tous autres effets publics
1956 Moyenne	3,04	3,79	4,54	4,79	2,1919	4,79
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	2	5,68
1957 Juillet (dep. le 25)	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Août	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Septembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Décembre	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
1958 Janvier	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Février	4,50	5,25	6,—	6,25	3	6,25
Mars (dep. le 27)	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Avril	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Mai	4,25	5,—	5,75	6,—	3	6,—
Juin (dep. le 5)	4,—	4,75	5,50	5,75	3	5,75
Juillet (dep. le 3)	3,75	4,50	5,25	5,50	3	5,50
Août (dep. le 28)	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25
Septembre	3,50	4,25	5,—	5,25	3	5,25

1 Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.  
 2 Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 :  
 taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.  
 3 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

\* Quantité de l'avance au 30 septembre 1958

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours max. 95 %  
 Certificats de trésorerie, émis à plus de 366 jours ..... » 90 %  
 Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans ..... » 90 %  
 Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans ..... » 90 %

Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1964 à 12 ans ..... max. 90 %  
 Obligations 3,50 %, Assainissement monétaire 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séries ..... » 90 %  
 Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo belge ..... » 90 %  
 Dette coloniale 4 % 1950/1960 ..... » 90 %  
 Autres effets publics ..... » 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

### Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de Trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1956	1,85 <sup>1</sup>	—	—	—	—	—	—	—	
1957	1,99	2,80 <sup>2</sup>	3,05 <sup>2</sup>	3,34 <sup>2</sup>	3,84 <sup>2</sup>	—	—	—	
1957 Juil.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Août	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Sept.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Oct.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Nov.	2,28	2,75 <sup>3</sup>	3,— <sup>3</sup>	3,25 <sup>3</sup>	3,75 <sup>3</sup>	—	—	—	
Déc.	2,57	2,82	3,07	3,40	3,90	1958 :	—	—	
1958 Janv.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 janv.	4,67625	5,05875	
Févr.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 févr.	4,75	5,—	
Mars	2,71	2,96	3,21	3,71	4,21	13 mars	4,725	4,8958	
Avril	2,46	2,71	3,—	3,50	4,—	14 avril	4,488	4,75	
Mai	2,10	2,38	2,88	3,38	3,88	3 juin	4,2125	4,50	
Juin	1,70	1,88	2,37	2,87	3,53	1 juillet	4,035	4,275	
Juill.	1,51	1,75	2,02	2,52	3,27	5 août	4,—	4,227	
Août	1,50	1,75	2,—	2,47	3,22	2 sept.	3,6829	3,84	
Sept.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,78	7 oct.	3,5158	3,80	
								5,3875	
								4,9995	
								4,6833	
								4,491	
								4,40	
								4,047	
								3,9804	

1 Moyenne du 7 mai 1956 au 31 décembre 1956.  
 2 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957.  
 3 Depuis le 12 novembre 1957.

### Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

2

Epoques	En compensation et hors compensation		
	1 jour	5 jours	10 jours
1956 Moyenne	1,58	1,70 <sup>1</sup>	1,80 <sup>1</sup>
1957 Moyenne	1,78	1,87	1,97
1957 Juillet	1,70	1,80	1,90
Août	1,70	1,80	1,90
Septembre	1,70	1,80	1,90
Octobre	1,70	1,80	1,90
Novembre	2,05	2,12	2,19
Décembre	2,25	2,31	2,39
1958 Janvier	2,08	2,24	2,39
Février	1,80	2,10	2,29
Mars	1,55	1,91	2,11
Avril	1,51	1,81	2,01
Mai	1,49	1,74	1,94
Juin	1,29	1,44	1,56
Juillet	1,25	1,30	1,40
Août	1,22	1,27	1,37
Septembre	1,20	1,25	1,35

1 Moyenne du 27 février 1956 au 31 décembre 1956.

### II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Casse Gén. d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1956 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Moyenne	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,—	1	2,—
1957 Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1	2,—
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1	2,—
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1	2,—
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1	2,—
Nov. (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	1	2,—
Décembre	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	1	2,—
1958 Janvier	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2	2,—
Février	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	1	2,—
Mars (dep. le 27)	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	1	2,—
Avril	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	1	2,—
Mai	0,50	1,10	2,05	2,45	2,85	3,—	1	2,—
Juin (dep. le 5)	0,50	1,—	1,80	2,20	2,60	3,—	1	2,—
Juill. (dep. le 3)	0,50	0,95	1,55	1,95	2,35	3,—	1	2,—
Août (dep. le 28)	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	1	2,—
Septembre	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	1	2,—

\* Moyenne de quatre banques.  
 1 Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1957 : jusqu'à 200.000 frs. : 3 %. Au-delà de 200.000 frs. : 2 %.  
 2 Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958 : jusqu'à 250.000 frs. : 3 %. Ce taux est porté à 3,30 % pour les sommes qui restent inscrites du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Au-delà de 250.000 frs. : 2 %.

III. — Marché de l'argent au jour le jour  
et à très court terme <sup>1</sup>  
(millions de francs)

Cours de l'or et de l'argent  
à Londres <sup>6</sup>

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs <sup>3</sup>	en compensation <sup>4</sup>	hors compensation <sup>5</sup>
	Banques de dépôts	Autres organismes <sup>2</sup>				
1956 .....	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957 .....	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1957 Novembre ..	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre ..	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
1958 Janvier ...	2.519	282	2.801	2.902	2.861	2.842
Février ...	1.923	260	2.183	2.906	2.516	2.573
Mars .....	1.918	211	2.129	2.213	2.272	2.070
Avril .....	2.116	251	2.367	1.623	2.356	1.634
Mai .....	2.290	342	2.632	1.921	2.649	1.904
Juin .....	2.333	387	2.720	1.124	2.931	913
Juillet ...	1.785	226	2.011	1.685	2.055	1.641
Août .....	2.074	449	2.523	1.386	2.566	1.343
Septembre :	2.189	320	2.509	736	2.529	716
29/8 au 4 ..	2.009	523	2.532	1.039	2.532	1.093
5 au 11 ...	2.051	289	2.340	976	2.380	936
12 au 18 ...	2.379	224	2.603	253	2.644	212
19 au 25 ...	2.199	393	2.592	625	2.597	620

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en ponce par oz. fin
1956 .....	250/3	79
1957 .....	250/2 <sup>8</sup> / <sub>8</sub>	79
1957 Juillet .....	251/0	78
Août .....	251/3 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	79
Septembre .....	251/0 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	79
Octobre .....	249/9 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	79
Novembre .....	249/7	78
Décembre .....	249/4 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	77
1958 Janvier .....	248/10 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	77
Février .....	249/1 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	76
Mars .....	249/3 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	76
Avril .....	249/2 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	76
Mai .....	249/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	76
Juin .....	249/8 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	75
Juillet .....	250/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	75
Août .....	250/2 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	75
Septembre .....	250/5 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>	76

<sup>1</sup> Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — <sup>2</sup> Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — <sup>3</sup> Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale. — <sup>4</sup> Notamment l'Institut de Récompense et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — <sup>5</sup> Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — <sup>6</sup> Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 35 \$ depuis le 1<sup>er</sup> février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles <sup>10</sup>  
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien <sup>1</sup>		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 liras italien.	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1956 .....	11,41	49,92	14,19	50,73	139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 <sup>2</sup>	7,96	—	
1957 .....	11,46	50,24	14,27 <sup>3</sup> 11,89 <sup>4</sup>	52,400	52,396	140,29	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	—	8,01	193,10
1957 Juillet ...	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	13,16	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64
Août .....	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	13,11	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05
Septembre ..	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	13,15	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21
Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83
Novembre ..	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33
Décembre ..	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	—	8,00	192,21
1958 Janvier ...	11,40	50,03	11,87	50,805	50,800	139,71	174,02	13,20	9,64	7,22	11,86	6,98	—	7,98	191,70
Février ...	11,37	49,94	11,83	50,895	50,893	139,60	174,02	13,14	9,61	7,21	11,86	6,97	—	7,98	191,56
Mars .....	11,39	49,90	11,82	51,051	51,049	139,77	174,03	13,16	9,62	7,22	11,89	6,99	—	8,00	192,00
Avril .....	11,40	49,88	11,82	51,384	51,382	139,62	174,03	13,15	9,62	7,21	11,90	6,98	—	8,00	192,13
Mai .....	11,40	49,87	11,82	51,588	51,585	139,42	174,03	13,16	9,62	7,21	11,91	6,97	—	7,99	192,19
Juin .....	11,40	49,87	11,84	51,850	51,848	139,39	174,03	13,17	9,64	7,21	11,92	6,97	—	8,00	192,49
Juillet .....	11,40	49,88	11,85	51,965	51,962	139,14	174,03	13,17	9,64	7,20	11,92	6,96	—	8,01	192,53
Août .....	11,39	49,88	11,85	51,712	51,708	139,01	174,03	13,16	9,63	7,19	11,89	6,95	—	8,00	192,22
Septembre ..	11,40	49,86	11,84	51,073	51,070	139,05	174,03	13,16	9,61	7,19	11,89	6,95	—	7,99	192,09

<sup>1</sup> Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. — <sup>2</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1956. — Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — <sup>3</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 10 août 1957. — <sup>4</sup> Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957.



# MARCHE DES CAPITAUX

## I. — COURS COMPARES DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		2 juin 1958	1 juillet 1958	1 août 1958	1 septembre 1958	1 octobre 1958
<b>I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)</b>						
Dette 3 ½ %, 1937 <sup>1 2</sup>	100,—	84,30	85,45	86,50	87,25	87,50
Dette 3 ½ %, 1943 <sup>1 2</sup>	100,—	78,55	79,80	81,30	82,35	82,10
Dette Unifiée 4 % 1 <sup>re</sup> s. <sup>1 2</sup>	100,—	85,50	88,50	90,60	91,50	91,70
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 <sup>2</sup>	100,—	82,45	84,50	87,10	88,40	88,80
Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans <sup>2</sup>	100,—	99,50	101,10	101,60	102,40	100,90
Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans <sup>2</sup>	100,—	96,55	100,—	100,50	100,70	99,30
Emprunt 4 ½ %, 1953-1973, à 20 ans <sup>2</sup>	100,—	92,20	94,25	96,40	96,50	96,—
Emprunt 4 ½ %, 1953-1968, à 15 ans <sup>2</sup>	100,—	92,65	95,15	96,35	97,05	95,80
Emprunt 4 ½ %, 1954-1972, à 18 ans <sup>2</sup>	100,—	89,25	93,50	95,65	94,90	94,—
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 1 <sup>re</sup> série <sup>2</sup>	100,—	88,35	91,60	93,40	93,50	93,—
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 2 <sup>e</sup> série <sup>2</sup>	100,—	87,20	91,—	92,30	92,35	91,70
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans <sup>2</sup>	100,—	85,45	87,50	89,60	90,50	89,20
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1971, à 15 ans <sup>2</sup>	100,—	91,45	94,—	94,80	95,65	94,60
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1973, à 17 ans <sup>2</sup>	100,—	89,—	92,50	94,30	94,85	94,10
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans <sup>2</sup>	100,—	95,10	97,40	99,40	99,70	98,65
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943 <sup>1 2</sup>	100,—	106,40	106,45	108,25	108,90	107,50
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 <sup>2</sup>	100,—	102,70	103,55	104,—	104,60	104,05
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 <sup>2</sup>	100,—	99,50	99,95	100,—	100,10	100,10
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 ¾ %, 1954 <sup>2</sup>	100,—	99,80	99,80	99,85	100,—	99,90
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 ½ %, 1957 <sup>2</sup>	100,—	100,90	102,25	102,50	103,—	102,05
Emprunts à lots 1941, 4 %	1 000,—	891,—	896,—	900,—	920,—	924,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) <sup>2</sup>	1.000,—	1.072,—	1.067,—	1.069,—	1.080,—	1.061,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % <sup>2</sup>	1.000,—	1.066,—	1.039,—	1.027,—	1.019,—	1.000,—
<b>II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)</b>						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 % <sup>1 2</sup>	1.050,—	984,—	990,—	998,—	1.005,—	1.006,—
Empr. de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tr. 1947, 5 % <sup>2</sup>	100,—	99,—	99,95	100,20	100,35	99,90
Empr. de la Reconstr. 2 <sup>e</sup> tr. 1949, 5 % <sup>2</sup>	100,—	98,90	99,85	100,30	100,25	99,90
Empr. de la Reconstr. 3 <sup>e</sup> tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) <sup>2</sup>	1.000,—	1.058,—	1.056,—	1.056,—	1.057,—	1.043,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 ¼ %, à 10 ans, 1955-1965 <sup>2</sup>	100,—	93,—	94,55	95,80	96,90	95,25
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % <sup>1 2</sup>	500,—	443,—	448,—	449,—	454,—	457,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 <sup>re</sup> tr. 5 % 1953 <sup>2</sup>	100,—	90,70	90,65	95,35	97,25	97,40
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	94,80	96,10	98,—	98,80	97,75
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 2 <sup>e</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	93,90	94,40	97,—	97,30	97,—
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 ¼ %, 1954, 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	90,90	91,20	92,40	93,50	92,85
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 ¼ %, 1954-1974 <sup>2</sup>	100,—	88,30	90,40	92,70	93,—	92,90
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	84,75	87,—	89,60	90,40	89,70
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1951 <sup>2</sup>	100,—	100,65	100,80	101,70	102,—	101,05
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1952 2 <sup>e</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	99,80	102,—	102,60	103,40	101,75
<b>III. — Dette directe de la Colonie.</b>						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...</i>						
Intérêts à bonifier :						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	78,50	78,70	81,70	83,—	83,10
Dette coloniale 1954-1974, 4 ¼ % <sup>2</sup>	100,—	88,80	88,75	91,75	92,20	91,40
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 <sup>2</sup>	100,—	102,60	103,55	103,80	104,30	103,75

<sup>1</sup> Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — <sup>2</sup> Titres créés après le 6 octobre 1944.

## II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15<sup>1</sup>

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Sources : Institut National de Statistique.

Dates	Indices général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
																					1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1899	1898	1897	1896	1895	1894	1893	1892	1891	1890	1889	1888	1887	1886	1885	1884	1883	1882	1881	1880	1879	1878	1877	1876	1875	1874	1873	1872	1871	1870	1869	1868	1867	1866	1865	1864	1863	1862	1861	1860	1859	1858	1857	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850	1849	1848	1847	1846	1845	1844	1843	1842	1841	1840	1839	1838	1837	1836	1835	1834	1833	1832	1831	1830	1829	1828	1827	1826	1825	1824	1823	1822	1821	1820	1819	1818	1817	1816	1815	1814	1813	1812	1811	1810	1809	1808	1807	1806	1805	1804	1803	1802	1801	1800	1799	1798	1797	1796	1795	1794	1793	1792	1791	1790	1789	1788	1787	1786	1785	1784	1783	1782	1781	1780	1779	1778	1777	1776	1775	1774	1773	1772	1771	1770	1769	1768	1767	1766	1765	1764	1763	1762	1761	1760	1759	1758	1757	1756	1755	1754	1753	1752	1751	1750	1749	1748	1747	1746	1745	1744	1743	1742	1741	1740	1739	1738	1737	1736	1735	1734	1733	1732	1731	1730	1729	1728	1727	1726	1725	1724	1723	1722	1721	1720	1719	1718	1717	1716	1715	1714	1713	1712	1711	1710	1709	1708	1707	1706	1705	1704	1703	1702	1701	1700	1699	1698	1697	1696	1695	1694	1693	1692	1691	1690	1689	1688	1687	1686	1685	1684	1683	1682	1681	1680	1679	1678	1677	1676	1675	1674	1673	1672	1671	1670	1669	1668	1667	1666	1665	1664	1663	1662	1661	1660	1659	1658	1657	1656	1655	1654	1653	1652	1651	1650	1649	1648	1647	1646	1645	1644	1643	1642	1641	1640	1639	1638	1637	1636	1635	1634	1633	1632	1631	1630	1629	1628	1627	1626	1625	1624	1623	1622	1621	1620	1619	1618	1617	1616	1615	1614	1613	1612	1611	1610	1609	1608	1607	1606	1605	1604	1603	1602	1601	1600	1599	1598	1597	1596	1595	1594	1593	1592	1591	1590	1589	1588	1587	1586	1585	1584	1583	1582	1581	1580	1579	1578	1577	1576	1575	1574	1573	1572	1571	1570	1569	1568	1567	1566	1565	1564	1563	1562	1561	1560	1559	1558	1557	1556	1555	1554	1553	1552	1551	1550	1549	1548	1547	1546	1545	1544	1543	1542	1541	1540	1539	1538	1537	1536	1535	1534	1533	1532	1531	1530	1529	1528	1527	1526	1525	1524	1523	1522	1521	1520	1519	1518	1517	1516	1515	1514	1513	1512	1511	1510	1509	1508	1507	1506	1505	1504	1503	1502	1501	1500	1499	1498	1497	1496	1495	1494	1493	1492	1491	1490	1489	1488	1487	1486	1485	1484	1483	1482	1481	1480	1479	1478	1477	1476	1475	1474	1473	1472	1471	1470	1469	1468	1467	1466	1465	1464	1463	1462	1461	1460	1459	1458	1457	1456	1455	1454	1453	1452	1451	1450	1449	1448	1447	1446	1445	1444	1443	1442	1441	1440	1439	1438	1437	1436	1435	1434	1433	1432	1431	1430	1429	1428	1427	1426	1425	1424	1423	1422	1421	1420	1419	1418	1417	1416	1415	1414	1413	1412	1411	1410	1409	1408	1407	1406	1405	1404	1403	1402	1401	1400	1399	1398	1397	1396	1395	1394	1393	1392	1391	1390	1389	1388	1387	1386	1385	1384	1383	1382	1381	1380	1379	1378	1377	1376	1375	1374	1373	1372	1371	1370	1369	1368	1367	1366	1365	1364	1363	1362	1361	1360	1359	1358	1357	1356	1355	1354	1353	1352	1351	1350	1349	1348	1347	1346	1345	1344	1343	1342	1341	1340	1339	1338	1337	1336	1335	1334	1333	1332	1331	1330	1329	1328	1327	1326	1325	1324	1323	1322	1321	1320	1319	1318	1317	1316	1315	1314	1313	1312	1311	1310	1309	1308	1307	1306	1305	1304	1303	1302	1301	1300	1299	1298	1297	1296	1295	1294	1293	1292	1291	1290	1289	1288

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15<sup>2</sup>

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1956 .....	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1957 .....	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1957 Juillet .....	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août .....	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre ...	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre .....	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre .....	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre .....	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188
1958 Janvier .....	20	12	13	1.191	1.431	1.203	1.444
Février .....	20	8	8	1.095	1.165	1.103	1.173
Mars .....	21	13	14	1.181	1.280	1.194	1.294
Avril .....	19	10	11	861	935	871	946
Mai .....	18	9	9	992	1.036	1.001	1.045
Juin .....	21	9	10	1.510	1.754	1.519	1.764
Juillet .....	21	9	10	1.171	1.390	1.180	1.400
Août .....	20	12	12	1.399	1.493	1.410	1.505
Septembre ...	22	13	14	1.355	1.450	1.368	1.464

1 Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES 16  
(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement au regard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans	Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Parastat. et Villes	Villes	Etat	Parastat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		Dette directe	Dette indirecte	
		4 % 1 <sup>re</sup> s.	4 à 4,5 %	4 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	
1957 Août .....	4,82	5,56	6,34	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2
Septembre .....	4,82	5,53	6,43	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2
Octobre .....	4,82	5,49	6,56	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3
Novembre .....	4,94	5,87	6,67	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6
Décembre .....	4,94	5,48	6,72	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5
1958 Janvier .....	4,93	5,53	7,00	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5
Février .....	4,91	5,63	7,06	6,33	6,39	5,20	5,78	6,4
Mars .....	4,84	5,30	7,02	6,06	6,17	5,16	5,72	6,1
Avril .....	4,74	5,16	6,90	5,64	5,84	5,06	5,67	5,8
Mai .....	4,73	5,41	6,90	5,75	5,85	5,07	5,67	5,8
Juin .....	4,68	5,07	6,87	5,73	5,80	5,04	5,71	5,8
Juillet .....	4,52	4,79	6,78	5,29	5,56	5,03	5,67	5,5
Août .....	4,42	4,50	6,01	5,06	5,19	4,97	5,54	5,2
Septembre .....	4,37	4,43	5,72	5,02	5,10	4,91	5,52	5,0
Octobre .....	4,36	4,59	5,62	5,18	5,16	4,90	5,56	5,2

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1950, p. 84.

## Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			Montant nominal	1	
1956 .....	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	164	2.100*	20.065	245,0	8.985	4.269	5.727
1957 .....	2.643	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	126	3.282	31.199	545,7	16.694	4.729	8.105
1957 3 prem. mois .	773	1.911	1.776	182	6.256	1.844	1.812	6	775	4.530	316,3	2.037	185	2.457
1958 3 prem. mois .	769	621	560	145	509	626	476	9	110	1.357	0,3	490	139	517
1957 Mai .....	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin .....	219	760	520	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet .....	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août .....	158	349	341	45	1.277	634	566	1	75	1.058	0,8	733	97	153
Septembre ...	175	223	191	55	248	345	310	3	78	646	—	259	123	197
Octobre .....	220	844	824	103	561	375	354	2	16	1.235	—	855	197	142
Novembre .....	169	1.377	1.302	69	1.609	1.067	1.046	3	87	2.531	—	1.744	90	601
Décembre .....	286	4.965	4.826	198	6.675	4.513	4.440	1	365	9.843	164,5	5.791	2.515	1.489
1958 Janvier .....	292	327	297	36	103	149	141	5	58	534	—	190	77	229
Février .....	249	126	116	47	143	160	158	3	50	336	—	152	19	153
Mars .....	228	167	147	62	263	317	177	1	2	486	0,3	149	43	134
Avril .....	p	131	125	—	—	685	652	—	55	871	2,5	152	367	315
Mai .....	p	84	73	—	—	715	626	—	300	1.099	—	234	405	360
Juin .....	p	150	89	—	—	323	316	—	16	489	—	83	132	206
Juillet .....	p	167	153	—	—	390	376	—	—	557	—	166	156	207
Août .....	p	177	80	—	—	162	157	—	1	340	—	40	39	159

## A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

## B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1956 .....	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	7	342	7.564	14,6	767	4.146	1.685
1957 .....	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	4	312	7.071	1,0	3.402	1.606	1.664
1957 2 prem. mois .	59	363	155	21	450	325	317	—	—	688	—	91	148	233
1958 2 prem. mois .	43	121	93	23	329	205	152	—	—	326	—	66	44	135
1956 Décembre .....	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier .....	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février .....	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars .....	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril .....	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai .....	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin .....	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet .....	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.198	—	274	717	200
Août .....	22	87	37	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40
Septembre .....	21	26	24	12	96	454	454	—	—	480	—	193	51	234
Octobre .....	21	110	51	14	192	174	172	—	—	284	—	12	35	176
Novembre .....	21	20	17	8	465	314	314	—	—	334	—	10	306	15
Décembre .....	26	2.619	2.618	13	81	126	126	—	—	2.745	—	2.673	56	13
1958 Janvier .....	24	97	72	14	235	113	84	—	—	210	—	49	2	105
Février .....	19	24	21	9	94	92	68	—	—	116	—	16	43	30

\* Y compris 2 emprunts pour un montant de 25 millions de frs. émis par des sociétés belges exploitant à l'étranger.

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Comprises dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17<sup>2</sup>

(millions de francs)

FEVRIER 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital Soc. par. act. et soc. de personnes		
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature				Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								Constitutions de sociétés		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
							par actions	de personnes	par actions	de personnes													

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...						1	20,0	10,9	10,9								1	0,1			1	1,5
Sociétés commerciales .....	1	1,0	0,2	7	5,8	4,5	3	5,1	3,1	3,1					2,9		5	2,8			1	5,6
Sociétés industrielles .....				2	5,0	5,0	2	47,0	33,0	9,0					2,7		1	1,3				
Mines .....																						
Construction, bâtiments ...				5	4,4	4,4	1	7,5	2,5	2,5					3,9	2,5	1	0,5				
Sociétés agricoles .....	1	3,5	3,5	2	1,8	1,1	2	14,2	42,8	42,8				2,2	0,1		1	0,5				
Transports .....																	1	0,5				
Divers .....				1	2,0	2,0									2,0		1	3,0				
<b>Totaux ...</b>	<b>2</b>	<b>4,5</b>	<b>3,7</b>	<b>17</b>	<b>19,0</b>	<b>17,0</b>	<b>9</b>	<b>93,8</b>	<b>92,3</b>	<b>68,3</b>				<b>2,2</b>	<b>11,6</b>	<b>2,5</b>	<b>42,8</b>	<b>10</b>	<b>8,2</b>		<b>2</b>	<b>7,1</b>

Groupement des sociétés suivant l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins .....	1	1,0	0,2	11	6,4	5,7	2	5,0	2,0	2,0					3,9		6	1,7				
plus de 1 à 5 millions ...	1	3,5	3,5	6	12,6	11,3	2	7,6	3,6	3,6				2,2	7,7	2,5	4	6,5			1	1,5
plus de 5 à 10 millions ...							2	18,2	14,8	10,8											1	5,6
plus de 10 à 20 millions ...							1	20,0	10,9	10,9												
plus de 20 à 50 millions ...							2	43,0	61,0	41,0								36,0				
plus de 50 à 100 millions ...																						
plus de 100 millions .....																						
<b>Totaux ...</b>	<b>2</b>	<b>4,5</b>	<b>3,7</b>	<b>17</b>	<b>19,0</b>	<b>17,0</b>	<b>9</b>	<b>93,8</b>	<b>92,3</b>	<b>68,3</b>				<b>2,2</b>	<b>11,6</b>	<b>2,5</b>	<b>42,8</b>	<b>10</b>	<b>8,2</b>		<b>2</b>	<b>7,1</b>

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge .....																						
Sociétés de droit congolais .	2	4,5	3,7	17	19,0	17,0	9	93,8	92,3	68,3				2,2	11,6	2,5	42,8	10	8,2		2	7,1
<b>Totaux ...</b>	<b>2</b>	<b>4,5</b>	<b>3,7</b>	<b>17</b>	<b>19,0</b>	<b>17,0</b>	<b>9</b>	<b>93,8</b>	<b>92,3</b>	<b>68,3</b>				<b>2,2</b>	<b>11,6</b>	<b>2,5</b>	<b>42,8</b>	<b>10</b>	<b>8,2</b>		<b>2</b>	<b>7,1</b>

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

173

Détail des émissions

(millions de francs)

MARS 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés 1						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés 1 (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Constitutions de sociétés		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Montant	Liquidations	Fusions		
							Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant												
Banques .....	—	—	—	—	—	1	13,0	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances .....	5	14,0	5,7	1	0,1	0,1	7	27,0	17,7	13,8	—	—	—	—	—	1,5	—	4	2,6	—	—	3	4,9	
Opérat. financières et immobilières	6	2,0	2,0	23	5,9	5,5	1	0,1	0,9	0,5	—	—	—	1,3	4,0	—	—	10	1,4	—	—	—	—	
Commerce de détail .....	12	8,5	3,9	37	25,6	25,5	15	59,0	173,4	52,6	—	—	—	1,1	19,9	37,7	9,9	12	5,0	2	1,4	2	3,2	
Comm. de gros et comm. extérieur	2	7,0	7,0	8	4,5	4,5	8	22,5	48,3	35,3	—	—	—	0,0	3,3	0,7	21,0	3	0,4	—	—	1	0,2	
Fabrications métalliques .....	—	—	—	1	0,7	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	1	0,2	—	—	—	—	
Métallurgie du fer .....	1	1,0	1,0	1	0,1	0,1	1	2,2	2,0	2,0	—	—	—	0,5	0,1	—	—	3	9,6	—	—	—	—	
Métaux non ferreux .....	—	—	—	2	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1,0	—	—	—	—	
Industries textiles .....	4	15,0	15,0	4	3,7	3,7	4	81,8	12,2	12,1	—	—	—	14,4	2,7	—	—	3	1,0	—	—	—	—	
Industries alimentaires .....	—	—	—	4	2,2	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	1	0,5	—	—	—	—	
Industrie du bois .....	1	6,5	3,9	4	2,0	2,0	3	31,5	34,5	34,1	—	—	—	3,3	1,8	—	4,0	6	5,4	—	—	—	—	
Industries chimiques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1,5	—	—	—	—	—	1	0,1	—	—	—	—	
Industrie du verre .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	338,5	
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau .....	—	—	—	1	3,6	3,6	1	1,0	0,2	0,2	—	—	—	—	3,6	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir .....	1	0,2	0,2	4	1,7	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	
Papier et imprimerie .....	1	0,5	0,2	7	11,7	11,7	3	2,4	2,8	2,7	—	—	—	0,2	11,3	0,9	1,8	2	1,6	—	—	—	—	
Transport .....	7	16,2	13,5	11	1,9	1,9	—	—	—	—	—	—	—	6,0	0,9	—	—	4	2,1	—	—	—	—	
Tourisme .....	1	1,0	1,0	18	1,4	1,4	2	6,2	2,6	2,4	—	—	—	0,1	0,2	—	—	3	0,3	—	—	—	—	
Intermédiaires .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,1	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupérat.	2	2,3	2,3	17	7,9	7,4	5	8,3	6,3	5,2	—	—	—	2,2	4,0	0,5	4,4	8	2,0	—	—	—	—	
Construction .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Charbon .....	—	—	—	2	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	
Terre cuite .....	1	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes .....	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries céramiques .....	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—	1	0,1	—	—	—	—	
Industrie du tabac .....	—	—	—	1	0,3	0,3	3	3,8	8,1	7,9	—	—	—	—	—	7,9	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du diamant .....	1	0,5	0,5	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,0	—	—	—	—	—	—	—	—	
Editions, librairies, presse .....	1	0,1	0,1	4	0,9	0,9	1	0,5	0,5	0,5	—	—	—	—	0,7	—	—	1	0,3	—	—	1	1,8	
Films, théâtres, attractions .....	2	0,8	0,8	20	6,7	6,7	5	1,8	1,7	1,7	—	—	—	0,0	5,4	0,6	0,9	8	3,9	—	—	—	—	
Artisanat .....	—	—	—	2	2,6	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,1	—	—	1	0,2	—	—	—	—	
Agric., hortic., élev., pêche .....	—	—	—	5	2,1	1,2	2	1,8	1,8	1,3	—	—	—	—	0,7	0,3	1,0	5	0,9	—	—	—	—	
Divers non dénommés .....	49	80,7	62,2	179	86,5	84,5	62	262,9	317,5	177,3	1	1,5	—	0,3	34,0	64,5	50,1	43,0	78	37,7	2	1,4	8	348,6

1 Coopératives : 10 sociétés constituées au capital minimum de 2.063.750 francs; 6 sociétés dissoutes au capital minimum de 803.900 francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance  
du capital nominal émis ou annulé  
(millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant		Montant
							Montant												

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

MARS 1958

Belgique .....	49	80,7	62,2	179	86,5	84,5	62	262,9	317,5	177,3	1	1,5	—	0,3	148,6	43,0	37,7	1,4	348,6
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	49	80,7	62,2	179	86,5	84,5	62	262,9	317,5	177,3	1	1,5	—	0,3	148,6	43,0	37,7	1,4	348,6

2. Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins .....	34	12,4	9,9	158	41,9	39,8	33	26,1	14,5	11,8	—	—	—	—	30,9	3,4	17,2	0,2	1,1
plus de 1 à 5 millions	10	24,7	16,3	21	44,6	44,7	19	101,0	43,7	39,2	1	1,5	—	0,3	58,3	4,5	13,0	1,2	9,0
plus de 5 à 10 millions	4	29,6	22,0	—	—	—	6	43,4	46,2	42,2	—	—	—	—	15,4	15,0	7,5	—	—
plus de 10 à 20 millions	1	14,0	14,0	—	—	—	2	12,4	33,1	24,1	—	—	—	—	14,0	15,1	—	—	—
plus de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	1	30,0	30,0	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions .....	—	—	—	—	—	—	1	50,0	150,0	30,0	—	—	—	—	30,0	—	—	—	338,5
Totaux ...	49	80,7	62,2	179	86,5	84,5	62	262,9	317,5	177,3	1	1,5	—	0,3	148,6	43,0	37,7	1,4	348,6

VI. — EMPRUNTS  
DES POUVOIRS PUBLICS  
ET DES ORGANISMES  
D'UTILITÉ PUBLIQUE <sup>1</sup>

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	
1956 .....	24.240	fr. s. 60
1957 .....	17.515	U.S. \$ 87,3
1957 Septembre ..	—	U.S. \$ 40
Octobre ...	4.568	—
Novembre ..	—	U.S. \$ 40
Décembre ..	—	—
1958 Janvier ...	7.464	—
Février ...	2.000	—
Mars .....	—	—
Avril .....	3.400	U.S. \$ 15
Mai .....	—	U.S. \$ 22
Juin .....	1.000	—
Juillet .....	—	—
Août .....	—	U.S. \$ 60
Septembre ..	10.695	—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES <sup>19</sup>  
DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts  
consentis aux pouvoirs publics et aux organismes  
d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes <sup>2</sup>	Rembourse- ments nets	
	(millions de francs)		
1956 Moyenne ...	561	109	275
1957 Moyenne ...	536	216	314
1957 Septembre ..	478	61	239
Octobre ...	591	253	368
Novembre ..	490	70	273
Décembre ..	553	113	566
1958 Janvier ...	439	688	504
Février ...	447	76	527
Mars .....	443	70	693
Avril .....	309	252	617
Mai .....	347	38	648
Juin .....	559	36	293
Juillet .....	917	138	241
Août .....	511	66	178
Septembre ..	757	42	301

VIII. — INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES <sup>3</sup>

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ...	1.778
1957 Août .....	1.778
Septembre ..	1.828
Octobre ...	1.847
Novembre ..	1.644
Décembre ..	1.258
1958 Janvier ...	1.676
Février ...	1.510
Mars .....	1.538
Avril .....	1.898
Mai .....	1.636
Juin .....	2.007
Juillet .....	1.851
Août .....	1.636

<sup>1</sup> Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — <sup>2</sup> Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — <sup>3</sup> Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

# FINANCES PUBLIQUES

## I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25<sup>1</sup>

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme <sup>3</sup>			Dettes à court terme <sup>4</sup>			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales <sup>1 5</sup>
	Intérieure			extérieure	intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale		
	directe	indirecte	totale									
1957 Juillet .....	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août .....	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre ...	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre .....	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre .....	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.334
Décembre .....	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	323.296
1958 Janvier .....	168.837	16.130	184.967	18.324	29.829	1.069	30.898	59.938	7.561	67.499	23.362	325.050
Février .....	168.353	16.102	184.455	18.284	29.830	1.067	30.897	61.750	8.144	69.894	23.257	326.787
Mars .....	168.015	16.062	184.077	18.194	29.830	1.068	30.898	64.635	8.751	73.386	22.609	329.164
Avril .....	167.565	16.115	183.680	18.211	29.519	1.068	30.587	68.328	9.257	77.585	23.991	334.054
Mai .....	167.426	17.995	185.421	18.200	29.519	1.068	30.587	69.021	9.174	78.195	23.453	335.856
Juin .....	166.853	17.965	184.818	18.060	27.642	1.069	28.711	71.280	9.703	80.983	23.568	336.140
Juillet .....	166.506	17.900	184.406	18.005	27.642	1.069	28.711	71.788	10.707	82.495	24.399	338.016
Août .....	166.350	17.888	184.238	17.994	26.669	1.068	27.737	73.921	14.142	88.063	23.063	341.095
Septembre ...	176.885	17.861	194.746	17.877	26.315	1.068	27.383	64.977	11.597	76.574	22.774	339.554

<sup>1</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — <sup>2</sup> Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — <sup>3</sup> Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — <sup>4</sup> Certificats à un an d'échéance au plus. — <sup>5</sup> Non compris la Dotation des Combattants.

## II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25<sup>2</sup>

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie <sup>1</sup>		Créance consolidée sur l'Etat <sup>2</sup>	Effets publics nationaux <sup>3</sup>	
1954 Décembre .....	7.939		34.660	1.792	44.391
1955 Mars .....	7.882		34.660	1.902	44.444
Juin .....	7.664		34.660	1.901	44.225
Septembre .....	8.047		34.660	1.913	44.620
Décembre .....	8.918		34.660	1.914	45.492
1956 Mars .....	7.517		34.660	2.069	44.246
Juin .....	7.283		34.660	2.066	44.009
Septembre .....	7.973		34.660	2.071	44.704
Décembre .....	5.989		34.660	2.072	42.721
1957 Mars .....	7.132		34.456	2.232	43.820
Juin .....	7.588		34.456	2.230	44.274
Septembre .....	8.727		34.456	2.235	45.418
Décembre .....	6.616		34.456	2.239	43.311
1958 Mars .....	8.690		34.243	2.375	45.308
Juin .....	8.615		34.243	2.372	45.230

<sup>1</sup> Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — <sup>2</sup> Art. 3 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — <sup>3</sup> Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

## III. — APERCU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25<sup>3</sup>

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/VIII/1958		Dépenses	Du 1/I au 31/VIII/1958	
	Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958		Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958
<b>Voies et moyens :</b>			<b>Dépenses ordinaires :</b>		
Impôts .....	6.116	54.445	Dettes publiques .....	1.671	8.954
Taxes, péages et redevances .....	63	2.237	Pensions .....	758	9.822
Revenus patrimoniaux .....	615	368	Dotations .....	15	222
Remboursements .....	4.403	636	Non-valeurs et remboursements .....	86	306
Produits divers .....	— 3	188	Administration { rémunérations .....	382	14.937
Impôts d'assainissement monétaire ...	71	114	générale { matériel .....	1.511	3.136
Recettes résultant de la guerre .....	23	61	Subventions .....	3.061	21.802
			Travaux .....	264	396
			Autres dépenses .....	4.873	2.921
<b>Total ...</b>	<b>11.288</b>	<b>58.049</b>	<b>Total ...</b>	<b>12.621</b>	<b>62.496</b>
<b>Recettes extraordinaires :</b>			<b>Dépenses extraordinaires :</b>		
Produits d'emprunts consolidés .....	—	136	Service de la dette publique .....	—	1.056
Diverses .....	16	241	Crédits relatifs aux avances .....	— 37	724
			Crédits relatifs aux participations .....	—	217
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 223	9.239
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	326
			Autres dépenses .....	—	30
			Résorption du chômage .....	1	9
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	—
<b>Total ...</b>	<b>16</b>	<b>377</b>	<b>Total ...</b>	<b>— 259</b>	<b>11.601</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>11.304</b>	<b>58.426</b>	<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>12.362</b>	<b>74.097</b>
<b>Mali ...</b>	<b>1.058</b>	<b>15.671</b>			

## a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1957 Juin .....	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet .....	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août .....	2.203	1.500	2.609	6.312	61.400
Septembre .....	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre .....	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre .....	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991
Décembre .....	2.794	1.470	3.043	7.307	89.298
1958 Janvier .....	5.602	1.608	2.804	10.014	10.014
Février .....	2.406	1.342	2.731	6.479	16.493
Mars .....	2.248	1.397	2.941	6.586	23.079
Avril .....	2.285	1.682	2.749	6.716	29.795
Mai .....	2.923	1.453	2.745	7.121	36.916
Juin .....	3.307	1.483	2.658	7.448	44.364
Juillet .....	5.740	1.590	2.527	9.857	54.221
Août .....	2.270	1.432	2.638	6.340	60.561

## b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 août 1958 pour les exercices 1957 et 1958

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux  
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1957 2		Exercice 1958		Août 1958
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1958
<b>I. Contributions directes 1 .....</b>	<b>38.473</b>	<b>34.623</b>	<b>21.120</b>	<b>22.457</b>	<b>2.270</b>
<b>II. Douanes et accises .....</b>	<b>17.590</b>	<b>16.604</b>	<b>11.538</b>	<b>11.708</b>	<b>1.432</b>
dont douanes .....	6.031	5.500	3.869	3.864	391
accises .....	10.571	10.844	7.003	7.675	980
taxes spéciales de consommat.	710		457		52
<b>III. Enregistrement .....</b>	<b>33.231</b>	<b>31.360</b>	<b>21.788</b>	<b>22.852</b>	<b>2.638</b>
dont enregistrement .....	3.624	2.900	1.936	2.258	171
successions .....	1.569	1.500	1.140	1.045	148
timbres et taxes assimilées ..	27.702	26.555	18.465	19.280	2.279
<b>Total 1 ...</b>	<b>89.294</b>	<b>82.587</b>	<b>54.446</b>	<b>57.017</b>	<b>6.340</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 6.707</b>		<b>- 2.571</b>		<b>- 474</b>

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1957 commencé le 1er janvier 1957 s'est clôturé le 31 mars 1958.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.



# REVENUS ET EPARGNE

30<sup>1</sup>

## I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paie- ment	Dette obliga- taire	Coupons d'obliga- tions bruts
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
<b>A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique</b>										
Banques .....	49	49	—	3.806,2	4.008,8	1.135,2	—	573,2	4.761,3	163,5
Assurances .....	132	120	12	1.270,7	1.162,1	551,2	1,8	315,4	766,0	31,7
Opérations financières et immobilières ...	1.431	1.141	290	14.905,5	11.628,8	2.713,5	169,3	1.903,0	27.646,8	1.090,1
Commerce de détail .....	534	427	107	1.989,7	1.024,4	385,0	15,7	187,3	622,5	33,7
Commerce de gros et commerce extérieur	2.696	2.087	609	4.905,4	3.908,6	1.149,8	176,2	221,3	419,3	22,2
Fabrications métalliques .....	1.250	976	274	12.203,9	8.953,7	2.480,4	448,4	1.255,2	1.770,4	100,4
Métallurgie du fer .....	100	85	15	10.861,7	10.774,0	2.734,1	17,4	1.444,9	2.268,7	115,8
Métaux non ferreux .....	77	57	20	3.708,0	3.794,9	985,0	12,2	539,9	50,4	2,6
Industries textiles .....	1.094	793	301	10.894,5	9.160,0	1.155,7	242,4	348,3	503,6	27,0
Industries alimentaires .....	730	552	178	7.906,5	4.577,5	1.013,6	90,7	516,3	863,7	48,5
Industrie du bois .....	338	264	74	908,3	560,8	123,6	18,4	28,0	70,4	4,4
Industries chimiques .....	552	420	132	11.284,8	6.086,6	1.729,5	199,9	809,6	1.179,7	55,4
Industrie du verre .....	63	48	15	1.472,8	1.286,7	294,6	7,3	204,8	191,0	11,3
Electricité .....	47	47	—	16.783,8	2.454,2	1.580,7	—	1.364,6	5.508,1	247,7
Gaz .....	18	18	—	1.649,2	924,6	232,6	—	147,7	411,6	22,0
Eau .....	3	3	—	12,3	1,2	1,3	—	0,5	—	—
Cuir .....	160	99	61	677,9	462,6	37,5	45,5	4,1	52,2	3,5
Papier et imprimerie .....	311	253	58	2.597,6	2.068,3	419,3	10,7	158,1	396,1	26,1
Transport .....	566	459	107	4.538,3	3.971,2	800,7	51,3	445,2	1.157,6	37,8
Tourisme .....	304	189	115	466,1	427,4	60,1	32,0	22,0	22,4	1,3
Intermédiaires .....	508	382	126	307,3	233,8	94,3	18,7	22,1	51,1	2,5
Déchets et matières de récupération .....	55	38	17	111,4	129,8	32,3	5,4	3,7	11,2	0,8
Construction .....	499	382	117	2.731,0	1.363,4	466,3	51,1	166,7	346,9	18,4
Charbon .....	54	39	15	8.616,1	4.335,3	1.356,3	185,7	1.007,4	986,4	53,6
Terre cuite .....	93	76	17	728,9	521,3	97,7	6,0	42,6	34,9	2,3
Ciment et industries connexes .....	119	85	34	2.843,6	1.507,0	551,1	24,0	284,0	592,0	29,0
Carrières .....	124	93	31	869,6	468,3	150,1	8,4	101,6	11,0	0,6
Chaux .....	40	27	13	328,9	202,6	45,5	4,0	17,5	26,5	1,8
Industries céramiques .....	48	39	9	523,6	340,1	68,0	27,6	34,9	23,7	1,1
Industrie du tabac .....	34	29	5	1.000,6	243,1	73,6	1,1	37,3	65,1	4,2
Industrie du diamant .....	27	24	3	21,1	28,7	6,0	0,4	1,2	—	—
Editions, librairies, presse .....	177	128	49	362,0	245,3	94,4	15,2	17,5	22,7	1,4
Films, théâtres, attractions .....	206	133	73	203,9	91,5	68,8	23,9	38,1	9,5	0,4
Artisanat .....	507	369	138	676,8	670,2	119,3	30,0	18,3	48,3	2,8
Agriculture, horticulture, élevage, pêche	61	44	17	125,2	32,2	6,4	3,1	—	8,3	0,5
Divers non dénommés .....	544	390	154	886,6	749,3	195,2	16,7	70,3	44,7	2,4
<b>Total .....</b>	<b>13.551</b>	<b>10.365</b>	<b>3.186</b>	<b>133.179,8</b>	<b>88.393,3</b>	<b>23.008,7</b>	<b>1.960,5</b>	<b>12.352,6</b>	<b>50.944,1</b>	<b>2.166,8</b>
Doubles emplois .....	61	49	12	1.054,0	438,9	128,6	150,2	66,5	—	—
<b>TOTAL NET ...</b>	<b>13.490</b>	<b>10.316</b>	<b>3.174</b>	<b>132.125,8</b>	<b>87.954,4</b>	<b>22.880,1</b>	<b>1.810,3</b>	<b>12.286,1</b>	<b>50.944,1</b>	<b>2.166,8</b>
<b>B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge</b>										
Banques, sociétés financières .....	75	67	8	4.055,4	1.221,4	499,4	8,5	299,9	106,3	6,4
Sociétés commerciales .....	69	48	21	2.213,1	1.366,8	326,1	31,7	89,2	26,1	1,7
Sociétés industrielles .....	143	120	23	10.258,1	2.481,7	1.793,8	103,8	1.100,3	1.175,7	44,8
Sociétés agricoles .....	94	78	16	3.117,4	1.877,0	780,8	12,2	465,7	136,3	8,8
Mines .....	53	31	22	11.740,0	5.613,9	6.426,6	36,3	3.915,7	157,2	7,4
Construction .....	28	18	10	675,8	136,5	41,7	51,1	15,5	—	—
Transport .....	13	11	2	3.066,6	1.381,8	623,0	1,4	444,8	753,3	36,3
Sociétés diverses .....	26	22	4	966,7	362,0	378,4	10,5	292,0	—	—
<b>Total .....</b>	<b>501</b>	<b>395</b>	<b>106</b>	<b>36.093,1</b>	<b>14.441,1</b>	<b>10.869,8</b>	<b>255,6</b>	<b>6.623,1</b>	<b>2.354,9</b>	<b>105,4</b>
Doubles emplois .....	1	1	—	111,8	78,4	30,7	—	14,1	—	—
<b>TOTAL NET ...</b>	<b>500</b>	<b>394</b>	<b>106</b>	<b>35.981,3</b>	<b>14.362,7</b>	<b>10.839,1</b>	<b>255,6</b>	<b>6.609,0</b>	<b>2.354,9</b>	<b>105,4</b>
<b>C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger</b>										
Electricité .....	3	2	1	370,0	960,0	100,4	8,0	46,1	—	—
Chemins de fer .....	4	1	3	13,5	— 0,4	1,8	1,9	—	2,9	—
Tramways .....	2	1	1	69,9	— 0,3	0,1	0,1	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales .....	13	10	3	626,1	305,9	66,0	0,3	49,5	—	—
Sociétés diverses .....	58	47	11	5.945,2	3.892,1	1.215,5	20,6	870,5	24,9	2,0
<b>Total .....</b>	<b>80</b>	<b>61</b>	<b>19</b>	<b>7.024,7</b>	<b>5.157,3</b>	<b>1.383,8</b>	<b>30,9</b>	<b>966,1</b>	<b>27,8</b>	<b>2,0</b>
Doubles emplois .....	1	1	—	20,0	—	0,9	—	—	—	—
<b>TOTAL NET ...</b>	<b>79</b>	<b>60</b>	<b>19</b>	<b>7.004,7</b>	<b>5.157,3</b>	<b>1.382,9</b>	<b>30,9</b>	<b>966,1</b>	<b>27,8</b>	<b>2,0</b>
<b>Total général ...</b>	<b>14.069</b>	<b>10.770</b>	<b>3.299</b>	<b>175.111,8</b>	<b>107.474,4</b>	<b>35.102,1</b>	<b>2.096,8</b>	<b>19.861,2</b>	<b>53.326,8</b>	<b>2.274,2</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre. Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

<sup>2</sup> En outre, il a été mis en paiement pendant l'année 1957 :

	(millions de francs)
Coupons d'emprunts de l'Etat .....	0.250,4
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	441,9
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes .....	550,0
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	1.066,2
	9.208,5
Coupons d'emprunts extérieurs .....	422,9

## Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en janvier 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dettes obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
<b>A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique</b>										
Banques .....	1	1	—	10,0	3,0	0,7	—	0,5	398,4	13,7
Assurances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	63,8	2,7
Opérations financières et immobilières ...	5	4	1	101,6	62,3	29,5	0,1	17,2	2.434,6	97,7
Commerce de détail .....	2	2	—	50,4	24,9	7,1	—	4,3	90,8	5,3
Commerce de gros et commerce extérieur	27	20	7	60,7	23,8	7,2	0,4	0,0	28,6	2,4
Fabrications métalliques .....	12	9	3	78,3	57,7	14,9	0,5	15,6	195,3	11,7
Métallurgie du fer .....	1	1	—	1,3	— 0,2	0,0	—	—	174,2	10,0
Métaux non ferreux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries textiles .....	9	7	2	166,0	99,2	43,7	0,1	15,9	40,7	2,3
Industries alimentaires .....	17	12	5	1.365,9	269,8	81,0	23,4	56,3	56,0	3,0
Industrie du bois .....	1	1	—	0,8	0,2	0,0	—	—	2,0	0,1
Industries chimiques .....	6	4	2	26,6	3,5	2,8	1,2	0,9	67,8	4,1
Industrie du verre .....	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,0
Electricité .....	3	3	—	206,0	74,7	15,4	—	12,7	377,6	19,8
Gaz .....	1	1	—	63,0	13,5	6,0	—	5,2	58,4	2,7
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir .....	2	1	1	7,2	3,3	1,2	2,3	0,2	19,3	1,2
Papier et imprimerie .....	2	2	—	7,3	6,6	1,0	—	0,4	31,2	2,0
Transport .....	1	1	—	5,0	0,2	0,0	—	—	30,1	1,4
Tourisme .....	4	4	—	0,6	— 0,8	1,0	—	—	1,7	0,1
Intermédiaires .....	5	4	1	1,1	2,4	1,3	0,0	0,0	3,0	0,3
Déchets et matières de récupération .....	—	—	—	—	—	—	—	—	8,0	0,6
Construction .....	—	—	—	—	—	—	—	—	12,5	0,7
Charbon .....	—	—	—	—	—	—	—	—	153,9	9,2
Terre cuite .....	—	—	—	—	—	—	—	—	5,6	0,3
Ciment et industries connexes .....	1	1	—	0,1	— 0,1	0,0	—	—	48,4	2,9
Carrières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques .....	1	1	—	80,0	34,8	7,0	—	6,0	10,0	0,6
Industrie du tabac .....	—	—	—	—	—	—	—	—	2,0	0,2
Industrie du diamant .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions .....	8	6	2	14,1	16,0	2,3	0,5	1,0	—	—
Artisanat .....	4	4	—	15,6	13,3	2,6	—	2,1	9,5	0,6
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés .....	7	5	2	39,4	50,8	7,0	3,0	2,6	2,5	0,1
<b>TOTAL ...</b>	<b>120</b>	<b>94</b>	<b>26</b>	<b>2.301,0</b>	<b>758,9</b>	<b>231,7</b>	<b>31,5</b>	<b>140,9</b>	<b>4.326,0</b>	<b>195,7</b>
<b>B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge</b>										
Banques, sociétés financières .....	—	—	—	—	—	—	—	—	22,5	1,4
Sociétés commerciales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,0
Sociétés industrielles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	325,0	17,0
Sociétés agricoles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines .....	—	—	—	—	—	—	—	—	27,5	1,4
Construction .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport .....	—	—	—	—	—	—	—	—	155,6	6,9
Sociétés diverses .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>530,7</b>	<b>26,7</b>
<b>C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger</b>										
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses .....	2	2	—	80,0	74,5	41,2	—	14,9	1,2	0,1
<b>TOTAL ...</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>80,0</b>	<b>74,5</b>	<b>41,2</b>	<b>—</b>	<b>14,9</b>	<b>1,2</b>	<b>0,1</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>122</b>	<b>96</b>	<b>26</b>	<b>2.381,0</b>	<b>833,4</b>	<b>272,9</b>	<b>31,5</b>	<b>155,8</b>	<b>4.857,9</b>	<b>222,5</b>

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de janvier 1958 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat .....	884,4
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	3,0
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes .....	12,8
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	122,7
	972,9
Coupons d'emprunts extérieurs .....	10,4

## Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en février 1958

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dette obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			
(millions de francs)										
<b>A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique</b>										
Banques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	395,9	13,5
Assurances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	63,8	2,6
Opérations financières et immobilières ...	24	20	4	27,7	26,0	4,5	0,2	0,8	2.247,0	88,3
Commerce de détail .....	7	3	4	11,0	11,0	0,4	0,4	0,6	99,1	5,6
Commerce de gros et commerce extérieur	25	21	4	24,1	33,1	4,6	2,3	1,0	5,7	0,4
Fabrications métalliques .....	10	7	3	67,3	— 3,4	7,6	2,3	—	49,4	2,6
Métallurgie du fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	305,6	15,9
Métaux non ferreux .....	1	1	—	6,0	—	0,4	—	0,3	—	—
Industrie textile .....	7	6	1	61,2	216,4	21,6	0,0	8,0	55,6	3,2
Industrie alimentaire .....	5	2	3	8,0	13,3	4,0	0,2	2,1	34,6	2,1
Industrie du bois .....	3	2	1	2,6	15,9	1,1	0,0	0,3	—	—
Industrie chimique .....	5	2	3	20,8	37,1	6,3	1,3	—	32,3	1,9
Industrie du verre .....	1	1	—	1,4	0,5	0,4	—	0,2	1,8	0,1
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	487,9	26,7
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir .....	1	—	1	0,1	0,0	—	0,0	—	6,5	0,4
Papier et imprimerie .....	1	—	1	0,2	0,5	—	0,0	—	—	—
Transport .....	2	2	—	10,9	1,9	0,7	—	—	71,5	4,4
Tourisme .....	10	8	2	5,6	— 0,9	0,9	0,2	0,0	—	—
Intermédiaires .....	5	5	—	2,1	1,7	0,6	—	0,0	5,5	0,5
Déchets et matières de récupération .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction .....	1	1	—	3,6	0,9	0,4	—	—	—	—
Charbon .....	—	—	—	—	—	—	—	—	5,8	0,3
Terre cuite .....	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	0,1
Ciment et industries connexes .....	1	1	—	0,3	1,8	0,2	—	—	—	—
Carrières .....	5	5	—	19,8	20,0	0,3	—	—	—	—
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie céramique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse .....	1	1	—	0,7	49,7	0,4	—	0,4	—	—
Films, théâtres, attractions .....	2	1	1	1,4	— 0,1	0,0	0,0	—	—	—
Artisanat .....	10	7	3	24,9	45,5	9,8	0,3	7,8	—	—
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés .....	3	3	—	5,6	1,8	0,8	—	0,2	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>130</b>	<b>99</b>	<b>31</b>	<b>305,3</b>	<b>472,6</b>	<b>65,0</b>	<b>7,2</b>	<b>21,7</b>	<b>3.869,7</b>	<b>168,6</b>
<b>B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge</b>										
Banques, sociétés financières .....	1	1	—	17,5	6,3	5,4	—	4,6	7,6	0,3
Sociétés commerciales .....	1	1	—	2,0	2,0	2,2	—	—	—	—
Sociétés industrielles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>19,5</b>	<b>8,3</b>	<b>7,6</b>	<b>—</b>	<b>4,6</b>	<b>7,6</b>	<b>0,3</b>
<b>C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger</b>										
Electricité .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL GENERAL ...</b>	<b>132</b>	<b>101</b>	<b>31</b>	<b>324,8</b>	<b>480,9</b>	<b>72,6</b>	<b>7,2</b>	<b>26,3</b>	<b>3.877,3</b>	<b>168,9</b>

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de février 1958 :

(millions de francs)	
Coupons d'emprunts de l'Etat .....	753,9
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	0,7
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes .....	18,3
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	228,0
	1.000,9
Coupons d'emprunts extérieurs .....	109,6

## Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire <sup>1</sup>	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfico	en perte			bénéfice	perte			
						(millions de francs)		(millions de francs)		
1956 <sup>2</sup> .....	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 <sup>3</sup>	2.130
1957 <sup>2</sup> .....	14.069	10.770	3.299	175.112	107.474	35.102	2.097	19.861	53.927 <sup>3</sup>	2.274
1956 Décembre .....	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224
1957 Janvier .....	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février .....	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars .....	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril .....	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai .....	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin .....	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet .....	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août .....	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre ...	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre .....	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178
Novembre .....	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	158
Décembre .....	384	287	97	7.868	5.422	927	67	468	5.087	245
1958 Janvier .....	122	96	26	2.381	833	273	32	156	4.858	223
Février .....	132	101	31	325	481	73	7	26	3.877	169

1 En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes

2 Déduction faite des doubles emplois.

3 Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31  
ET DE RETRAITEDépôts sur livrets des particuliers  
à la Caisse d'Épargne<sup>1</sup> (épargne pure)  
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Soldes des dépôts à fin de période
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 <sup>2</sup>
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 <sup>2</sup>
1957 Juillet .....	1.668	1.205	463	58.233
Août .....	1.447	1.103	344	58.577
Septembre .....	1.273	1.132	141	58.718
Octobre .....	1.276	1.471	-195	58.523
Novembre .....	1.149	1.218	-69	58.454
Décembre .....	1.414	1.408	6	60.144 <sup>2</sup>
1958 Janvier .....	1.887	1.206	681	60.825
Février .....	1.340	1.039	251	61.076
Mars .....	1.353	1.250	103	61.179
Avril .....	1.464	1.220	244	61.423
Mai .....	1.467	1.257	210	61.633
Juin .....	1.514	1.256	258	61.891
Juillet .....	1.809	1.223	586	62.477
Août .....	1.484	1.054	430	62.907
Septembre .....	1.529	1.219	310	63.217

1 Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1956 : 6.597.300 et au 31 décembre 1957 : 6.697.202

2 Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32  
HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :  
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié <sup>1</sup>	ouvrier non qualifié <sup>1</sup>
1954 Mars .....	100,9	101,4	100,8
Juin .....	102,9	102,3	102,1
Septembre .....	102,8	102,8	102,8
Décembre .....	104,0	103,5	103,7
1955 Mars .....	104,1	103,9	104,9
Juin .....	105,5	104,9	105,3
Septembre .....	105,4	105,4	105,8
Décembre .....	107,6	106,4	107,2
1956 Mars .....	109,4	109,5	110,1
Juin .....	113,8	113,2	113,9
Septembre .....	115,2	115,1	115,5
Décembre .....	119,5	118,3	118,1
1957 Mars .....	121,9	121,8	122,0
Juin .....	125,3	124,1	124,4
Septembre .....	124,9	125,1	124,7
Décembre .....	128,9	127,7	127,8
1958 Mars .....	128,0	128,2	128,4
Juin .....	129,8	129,2	129,6

1 Non compris les ouvriers du transport.

# MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

### Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1. 5 et 10 jours <sup>1</sup>		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1956 Moyenne .....	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1957 Moyenne .....	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1957 Juillet .....	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	67,1	499,3	327,9
Août .....	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
Septembre .....	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,3	272,7
Octobre .....	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre .....	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
Décembre .....	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8
1958 Janvier .....	38	2,2	128,9	2,2	18,5	241,8	115,8	3,2	5,5	249,4	268,7	248,4	67,6	497,8	336,3
Février .....	38	2,2	106,8	1,3	11,5	219,5	112,0	2,9	5,6	225,9	235,9	222,7	54,4	448,6	290,3
Mars .....	38	2,3	102,4	1,6	14,1	237,9	115,9	3,3	5,8	245,1	238,2	243,7	61,9	488,8	300,1
Avril .....	38	3,0	96,5	1,8	17,1	233,5	117,4	3,1	5,5	241,4	236,5	237,6	60,5	479,0	297,0
Mai .....	38	1,8	102,9	1,9	15,0	240,0	114,9	2,8	6,4	246,5	239,2	237,5	62,4	484,0	301,7
Juin .....	38	1,9	124,9	2,5	11,7	246,2	112,9	2,7	6,5	253,4	256,0	237,8	66,3	491,2	322,3
Juillet .....	38	2,2	106,0	1,9	14,8	251,2	113,2	2,9	4,8	258,2	238,8	239,5	62,7	497,7	301,5
Août .....	38	1,9	125,4	1,9	12,8	221,9	99,0	2,5	4,7	228,2	241,9	206,6	58,8	434,8	300,7
Septembre .....	38	2,1	131,2	2,9	21,3	250,1	106,5	2,8	5,0	257,9	264,0	234,8	65,1	492,7	329,1

<sup>1</sup> Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

## II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation <sup>2</sup>
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1956 Moyenne ....	742 <sup>1</sup>	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1957 Moyenne ....	765 <sup>1</sup>	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1957 Juillet .....	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
Août .....	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
Septembre .....	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
Octobre .....	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre .....	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
Décembre .....	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47
1958 Janvier .....	767	32,0	22,7	40,6	102,2	41,4	102,2	286,3	92	4,40
Février .....	769	31,1	22,9	34,4	86,3	35,3	86,3	242,3	92	4,21
Mars .....	771	30,6	23,0	35,7	90,7	35,0	90,7	252,1	90	4,03
Avril .....	772	31,1	23,5	38,6	94,0	38,8	94,0	264,9	91	4,33
Mai .....	773	31,2	24,1	37,0	92,5	37,2	92,5	259,1	91	4,32
Juin .....	774	31,5	23,9	38,0	90,8	36,9	90,8	256,5	91	4,05
Juillet .....	773	33,5	24,1	42,7	104,5	43,7	104,5	295,4	91	4,25
Août .....	777	30,1	23,7	34,7	87,3	35,5	87,3	245,0	90	4,09
Septembre ...	781	30,1	23,1	35,7	89,4	35,5	89,4	250,2	88	3,99

<sup>1</sup> Au 31 décembre.

<sup>2</sup> Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

\* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

# PRIX

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
Nombre de produits .....	185	18	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1956 Moyenne .....	430	391	444	385	455	668	486	297	466	454	320	341	270	326
1957 Moyenne .....	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1957 Juillet .....	442	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août .....	439	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre .....	438	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre .....	439	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre .....	439	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre .....	441	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	353	278	327
1958 Janvier .....	437	410	483	360	467	673	510	297	421	475	332	353	283	331
Février .....	431	378	479	355	460	673	510	290	408	469	333	353	285	329
Mars .....	428	377	484	357	453	673	479	285	408	469	330	349	285	328
Avril .....	425	362	489	355	451	668	475	285	408	468	329	348	285	327
Mai .....	422	348	496	358	450	668	470	285	407	470	327	348	277	327
Juin .....	421	339	498	361	451	665	470	285	410	470	325	349	271	324
Juillet .....	420	347	466	365	451	665	472	288	409	471	326	349	274	323
Août .....	417	340	466	356	451	665	474	290	404	472	322	349	260	324
Septembre .....	414	346	437	355	452	665	476	290	404	473	322	349	260	324

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits .....	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1956 Moyenne .....	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1957 Moyenne .....	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1957 Juillet .....	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août .....	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre .....	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre .....	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre .....	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre .....	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402
1958 Janvier .....	266	648	491	357	399	289	471	341	252	514	488	588	454	403
Février .....	271	648	491	353	403	285	463	326	249	514	486	588	457	385
Mars .....	269	645	489	348	386	279	457	345	249	515	477	557	456	390
Avril .....	273	628	486	344	373	274	451	353	249	515	477	557	456	391
Mai .....	259	625	486	339	365	269	446	346	249	514	474	549	454	393
Juin .....	266	622	486	340	375	265	447	337	252	514	475	544	454	405
Juillet .....	283	613	486	337	365	262	447	341	251	514	479	555	455	408
Août .....	279	613	486	329	359	256	445	317	245	514	481	555	458	407
Septembre .....	283	608	479	326	349	257	439	310	247	513	481	555	458	408

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45<sup>2</sup>  
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni (Board of Trade) 2	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1956 Moyenne	103	104	102	102	103	108	104	103
1957 Moyenne	106	107	108	103	105	112	107	105
1957 Juillet	106	108	107	102	105	112	107	105
Août	106	107	108	102	105	112	107	105
Septembre	106	107	109	102	105	113	107	105
Octobre	106	107	112	103	106	113	107	105
Novembre	106	107	116	103	106	113	107	105
Décembre	106	107	119	103	106	113	108	104
1958 Janvier	105	107	120	103	106	113	108	103
Février	104	106	120	102	106	113	108	103
Mars	103	106	120	102	106	111	109	103
Avril	102	106	120	102	106	113	108	103
Mai	102	104	124	102	106	113	109	103
Juin	101	104	121	102	106	113	108	102
Juillet	101	103	120	101	106	113	108	101
Août	100		121	101	106	113	108	101
Septembre	100				106	113	108	101

1 Produits finis industriels.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46  
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1957 Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0
Août	107,04	107,0	104,6	112,2
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9
Décembre	108,55	108,7	105,8	113,0
1958 Janvier	108,69	108,9	105,8	113,1
Février	108,31	108,1	105,9	113,6
Mars	108,00	107,5	106,0	114,0
Avril	108,31	107,9	106,3	114,2
Mai	108,35	107,9	106,3	114,2
Juin	108,51	108,2	106,3	114,2
Juillet	108,08	107,3	106,3	114,3
Août	108,07	107,2	106,4	114,7
Septembre	108,08	107,2	106,4	114,8

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Sources : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières					Indice général	dont				
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liques	Fila-tures	Tissages		Com-bustible et énergie	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liques	Fila-tures	Tissages
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	140,9	109,3	114,1	121,0	122,8	104,3	139,8	135,2	114,6	115,3
1957 Moyenne	113,7	97,9	118,0	134,0	108,5	118,5	124,0	122,6	103,4	134,0	134,6	120,8	119,4
1957 Mai	122,1	102,7	127,5	146,0	116,9	132,5	136,2	131,9	106,4	145,0	146,5	135,9	131,9
Juin	109,9	97,1	113,4	118,4	104,3	120,8	119,4	121,2	98,7	122,1	135,2	128,4	122,4
Juillet	87,6	83,7	88,7	59,3	68,6	96,7	107,2	91,4	85,2	59,1	92,8	96,0	100,8
Août	109,1	97,0	112,4	137,9	100,1	110,3	102,7	117,1	98,2	135,2	125,9	110,4	98,5
Septembre	114,5	90,1	121,2	142,4	114,1	116,1	121,4	125,7	99,1	144,1	140,2	121,4	118,4
Octobre	125,5	108,0	130,3	148,5	119,5	123,8	137,4	126,2	108,7	143,1	136,6	119,3	121,6
Novembre	114,6	102,0	118,1	134,2	108,5	109,1	116,6	125,0	109,2	139,0	135,8	118,3	115,6
Décembre	111,2	100,5	114,2	133,4	112,0	105,6	112,7	121,3	112,3	133,8	132,6	108,8	107,4
1958 Janvier . p	115,7	105,0	118,6	140,6	115,6	117,5	114,8	119,4	109,8	137,6	128,7	114,0	105,2
Février . p	104,9	95,0	107,6	126,8	103,4	92,3	102,1	120,6	110,8	135,5	136,1	97,2	101,1
Mars ... p	111,3	100,9	114,1	134,5	108,2	90,1	105,2	118,9	110,2	131,7	134,3	88,2	95,8
Avril ... p	107,9	97,8	110,7	128,0	107,0	86,9	101,7	116,9	102,0	129,6	130,8	88,4	94,4
Mai ..... p	103,7	94,4	106,4	119,1	99,5	83,6	95,7	115,4	98,2	121,4	131,5	88,1	92,9
Juin ... p	104,4	86,8	109,2	122,0	101,5	94,2	95,9	112,9	90,2	124,5	123,6	96,4	91,7
Juillet . p	93,9	81,4	97,3	111,3	85,8	89,5	90,3	99,9	85,4	110,8	107,3	88,0	79,6

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines)

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne .....	87	125	408	358	640	451	541	2.425 <sup>1</sup>	24,0	1.502
1956 Moyenne .....	89	121	332	300	581	378	872	2.468	23,5	179
1957 Moyenne .....	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413
1957 Juillet .....	87	122	263	222	442	282	852	2.061	20,8	483
Août .....	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548
Septembre .....	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603
Octobre .....	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,3	873
Novembre .....	99	133	370	302	604	366	893	2.535	23,0	1.152
Décembre .....	98	132	341	284	620	381	891	2.517	23,0	1.413
1958 Janvier .....	98	132	353	326	641	389	957	2.666	24,5	1.946
Février .....	98	132	330	277	580	348	882	2.417	22,0	2.546
Mars .....	98	132	344	283	601	371	930	2.529	22,9	3.230
Avril .....	95	130	341	282	553	369	868	2.413	22,1	3.918
Mai .....	94	129	311	263	548	378	829	2.329	21,5	4.516
Juin .....	91	122	287	250	516	255	797	2.105	19,4	5.000
Juillet .....	86	117	242	204	453	275	811	1.985	19,4	5.388
Août .....	p		287	235	454	314	746	2.036		5.734
Septembre .....	p		274	214	523	334	765	2.110		6.155

<sup>1</sup> Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mise en œuvre (milliers de kilolitres)		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne .....	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1956 Moyenne .....	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1957 Moyenne .....	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1957 Juin .....	550	4.705	141	563	433	50	414	459	328
Juillet .....	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août .....	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre .....	599	4.841	147	592	628	50	494	557	393
Octobre .....	622	4.840	169	585	576	51	511	597	405
Novembre .....	600	4.873	151	599	693	51	476	532	366
Décembre .....	617	4.881	135	571	738	51	486	541	357
1958 Janvier .....	615	4.627	117	554	607	51	485	561	385
Février .....	542	4.605	79	500	569	50	437	492	352
Mars .....	591	4.568	79	490	652	50	478	528	368
Avril .....	559	4.586	81	470	566	49	448	500	353
Mai .....	567	4.639	92	455	584	49	442	469	322
Juin .....	556	4.633	69	452	624		447	489	328
Juillet .....	552	4.658	68	443	514		435	466	286
Août .....					698				



### III. — PRODUITS TEXTILES

56<sup>1</sup>

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)								Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin		Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne	
				fin	cardé	peignée	cardée							
1956 Moyenne .	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687	
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787	
1957 Juin .....	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760	
Juillet .....	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674	
Août .....	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641	
Septembre .	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	776	
Octobre ...	918	5.847	131	8.336	480	2.538	1.586	2.865	632	3.324	7.932	2.729	886	
Novembre .	900	5.564	121	7.362	410	2.013	1.375	2.839	584	3.208	6.766	2.238	763	
Décembre .	918	6.028	126	7.020	413	1.757	1.312	2.926	579	3.244	6.652	2.084	764	
1958 Janvier ...	1.019	6.696	97	8.905	389	1.816	1.239	2.719	548	3.465	6.743	2.075	842	
Février ...	783	6.005	88	6.054	362	1.529	1.209	2.261	529	3.381	5.946	1.831	739	
Mars .....	771	6.152	85	5.478	394	1.609	1.213	2.142	579	3.601	5.858	1.984	732	
Avril .....	648	6.254	67	5.166	342	1.728	1.068	2.122	565	3.700	5.281	2.042	699	
Mai .....	587	5.618	67	5.086	298	1.588	1.245	2.091	544	3.276	5.008	1.916	665	
Juin .....	695	5.982	62	5.864	315	1.868	1.329	2.170	562	2.894	5.186	1.908	641	
Juillet .....	643	5.500	57	5.972	343	1.785	1.140	1.537	484	3.062	4.667	1.903	562	
Août .....								2.005						

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

### IV. — PRODUITS DIVERS

56<sup>2</sup>

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
											sucres bruts	sucres raffinés								
1936-1938 Moy. .	250 <sup>1</sup>	117 <sup>2</sup>	154 <sup>2</sup>				15,5 <sup>1</sup>					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1956 Moyenne .	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8		25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0
1957 Moyenne .	392	159	187	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1		30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	3,7	35,9
1957 Juin .....	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8		—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9
Juillet .....	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4		—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7
Août .....	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5		—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0
Septembre .	406	168	183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8		0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8
Octobre ...	403	170	210	21,7	19,8	11,4	30,4	4,4	238	15,9		146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312	4,2	39,1
Novembre .	351	182	200	20,4	18,5	11,6	26,5	4,2	190	12,8		175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9	5.020	3,0	32,9
Décembre .	268	149	187	21,3	19,6	15,2	25,7	4,0	150	13,0		34,1	17,3	251	18,2	11,6	24,1	5.481	4,2	46,8
1958 Janvier ...	262	159	185	21,8	19,7	15,5	29,3	4,8	129	14,6		5,8	15,1	234	21,0	12,0	16,8	5.429	3,4	37,8
Février ...	271	150	152	19,9	18,2	20,4	25,9	4,1	95	10,3		2,9	12,9	211	17,3	12,2	18,6	4.844	4,5	41,6
Mars .....	322	166	202	23,0	20,8	18,4	28,9	4,1	94	10,0		—	13,2	191	18,8	14,4	18,3	4.990	5,0	45,1
Avril .....	356	146	247	21,0	18,8	18,8	26,3	3,8	118	13,2		—	11,3	180	21,8	13,4	14,2	4.798	4,0	40,5
Mai .....	380	134	272	23,8	21,7	15,0	25,0	3,8	192	14,4		—	11,9	159	20,4	15,6	12,6	3.947	3,3	34,7
Juin .....	372	143	258	23,2	21,2	16,7	28,9	4,7	226	13,7		—	10,0	122	24,7	15,8	20,9	4.622	3,2	34,9
Juillet .....	358	p132	p276	22,0	19,9	8,0	22,8	3,2	230	12,9		—	13,3	88	29,6	14,6	16,4	4.448	3,4	32,2
Août .....	375						p22,7	p3,7				0,2	15,2	51	22,2	15,0	12,0	3.992		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux miniques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprints et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE \*

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne .....	20,4	190	228	498	5,5	2,2	3,3	441
1956 Moyenne .....	36,1	508	443	987	28,9	22,3	6,6	994
1957 Moyenne .....	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1957 Mai .....	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	2,6	1.038
Juin .....	27,7	482	397	907	40,7	10,3	30,4	937
Juillet .....	23,7	457	341	822	34,7	15,8	18,9	841
Août .....	29,8	512	438	980	34,7	8,7	26,0	1.006
Septembre .....	35,6	547	446	1.029	18,9	16,6	2,3	1.032
Octobre .....	40,5	605	527	1.172	14,4	47,4	-33,0	1.139
Novembre .....	39,7	615	508	1.163	11,6	71,2	-59,6	1.103
Décembre .....	44,2	661	536	1.241	10,4	82,7	-72,3	1.169
1958 Janvier .....	46,0	655	540	1.241	13,0	81,3	-68,3	1.173
Février .....	37,3	546	453	1.036	19,6	23,8	- 4,2	1.032
Mars .....	40,8	581	484	1.106	20,9	17,5	3,4	1.110
Avril .....	34,4	538	449	1.021	16,8	11,3	5,5	1.026
Mai .....	36,0	499	422	957	43,1	17,0	26,1	983
Juin .....	31,7	502	415	949	28,6	3,8	24,8	974
Juillet .....	24,7	488	389	902	27,9	4,0	23,9	926

\* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1956 : 108; au début de l'année 1957 : 158; au début de l'année 1958 : 160.  
 1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) 1

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1956 Moyenne .....	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	- 5,36	182
1957 Moyenne .....	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	- 5,51	180
1957 Mai .....	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	- 5,67	189
Juin .....	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	- 5,17	160
Juillet .....	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	- 3,80	131
Août .....	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	- 2,53	182
Septembre .....	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	- 5,14	182
Octobre .....	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	- 5,61	191
Novembre .....	0,21	170,98	99,94	18,76	190	0,84	6,79	- 5,95	184
Décembre .....	0,24	181,92	103,78	20,65	203	0,92	7,80	- 6,88	196
1958 Janvier .....	0,23	185,36	105,68	20,04	206	0,98	7,94	- 6,96	199
Février .....	0,21	159,54	90,78	18,24	178	0,81	6,90	- 6,09	172
Mars .....	0,24	178,37	101,33	20,66	199	0,93	7,65	- 6,72	193
Avril .....	0,23	168,81	96,39	16,16	185	0,86	7,21	- 6,35	179
Mai .....	0,24	169,93	99,72	14,30	184	0,73	6,55	- 5,83	179
Juin .....	0,24	167,00	98,30	14,01	181	0,67	6,68	- 6,01	175
Juillet .....	0,25	158,24	94,47	13,65	172	0,68	5,64	- 4,96	167

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

# CONSOMMATION \*

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65<sup>2</sup>

Source : Institut National de Statistique.

Mois		Grands magasins à rayons multiples																					
		Indice général	Alimentation				Habillage				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.			
			Périsable	Non périsable	Restaurant	Total	Amalgams	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Joux, Jouets, sports, voyage
1957	Août	121	122	118	143	123	74	120	95	124	104	112	129	120	134	191	143	133	116	209	195	125	93
	Septembre	117	121	118	125	120	93	122	105	112	106	114	139	126	121	226	139	122	115	182	172	99	56
	Octobre	127	136	134	131	135	104	166	135	134	129	111	127	118	105	250	130	140	122	112	113	106	104
	Novembre	157	144	160	152	150	115	169	119	158	141	115	129	122	116	267	142	155	270	157	174	116	433
	Décembre	173	166	194	167	175	94	150	120	192	160	112	128	119	153	324	181	288	320	233	246	168	254
1958	Janvier	129	141	137	141	140	112	111	91	164	124	146	124	136	118	281	146	137	119	121	121	108	55
	Février	110	130	130	127	130	102	73	66	106	90	111	127	118	122	190	133	119	101	101	101	102	56
	Mars	135	156	158	149	156	132	145	110	132	122	137	157	146	133	197	144	141	127	117	119	119	65
	Avril	138	149	152	148	150	118	192	138	145	137	138	155	146	130	184	139	141	138	121	124	129	81
	Mai	143	150	153	141	150	114	195	149	164	147	140	156	148	133	205	146	142	120	118	118	129	86
	Juin	131	126	114	143	123	115	177	133	176	144	115	142	127	123	199	136	151	104	103	103	126	104
	Juillet	145	119	124	161	125	114	203	151	217	165	130	146	137	138	258	158	159	123	117	118	150	136
	Août	124	122	115	156	123	71	134	106	137	112	114	119	116	132	199	143	153	127	222	208	134	83

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.  
\* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

65<sup>3</sup>

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales		
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation	
1957	Août	83	64	61	124	109	131	93	147	101	119	147	128	123	143	87	103	134	119
	Septembre	101	98	78	123	103	128	104	172	125	98	193	92	105	142	92	95	130	123
	Octobre	138	147	100	138	111	146	121	145	137	157	154	135	110	144	114	p 99	147	129
	Novembre	133	102	95	126	105	133	118	179	122	112	152	128	116	110	113	p107	132	132
	Décembre	122	89	128	147	117	159	143	133	117	137	129	195	127	129	128	p132	170	150
1958	Janvier	130	92	128	136	102	149	129	152	94	118	71	115	99	130	p101	p 97	p135	130
	Février	78	49	58	120	100	127	120	128	101	100	82	127	100	114	79	p 67	p122	p122
	Mars	p156	102	96	133	113	139	129	179	106	120	91	138	116	134	97	p 99	p135	p135
	Avril	p192	134	125	126	110	134	118	146	101	118	87	127	119	113	105	p127	p141	p125
	Mai	p186	121	102	136	111	140	117	120	105	129	100	132	139	180	116	p143	p133	139
	Juin	p141	77	110	127	108	132	104	119	99	144	111	127	127	159	108	p145	p142	p125
	Juillet	p137	98	156	131	107	141	97	168	104	117	173	140	127	142	p140	p116	p152	p131
	Août	p 89	65	63											76	p106	p150	118	

## II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher	
	(millions de pièces)			(tonnes)	
1936-1938 Moy.	16,2	49,4	430	1.097	
1956 Moyenne	14,4	47,9	740	770	
1957 Moyenne	15,8	49,7	822	755	
1957	Septembre	18,6	55,1	847	776
	Octobre	19,7	55,5	1.052	1.007
	Novembre	18,0	64,0	763	710
	Décembre	15,7	58,2	571	655
1958	Janvier	14,3	31,9	898	779
	Février	11,7	26,0	706	611
	Mars	12,7	36,9	801	627
	Avril	12,5	48,1	927	796
	Mai	13,1	42,7	886	756
	Juin	17,4	57,1	903	832
	Juillet	13,9	48,0	1.020	743
	Août	16,1	61,9	807	713
	Septembre	21,9	55,2	970	800

## III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres	
	(milliers de têtes)					
1936-1938 Moy.	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5	
1956 Moyenne	19,1	3,5	9,5	33,9	5,1	
1957 Moyenne	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7	
1957	Août	16,9	2,2	8,1	31,2	1,7
	Septembre	19,2	2,4	8,0	33,7	3,1
	Octobre	22,0	2,7	9,1	36,6	5,9
	Novembre	19,3	2,7	7,3	31,4	7,9
	Décembre	19,3	3,4	7,8	33,9	8,6
1958	Janvier	20,0	3,1	8,2	31,9	8,0
	Février	17,1	2,7	7,4	29,4	5,3
	Mars	19,2	2,4	8,8	33,4	5,1
	Avril	22,1	2,2	11,3	34,2	4,7
	Mai	20,0	2,1	10,4	32,0	2,6
	Juin	19,1	2,2	10,5	33,7	1,9
	Juillet	21,1	2,4	10,4	34,1	2,0
	Août	19,4	2,3	9,4	32,9	1,8

# TRANSPORTS

## I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70<sup>1</sup>

### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses <sup>2</sup>	Total			
1938 Moyenne <sup>1</sup> .....	74	147	5	226	239	- 13	106
1956 Moyenne .....	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1957 Moyenne .....	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1957 Mai .....	339	647	90	1.076	1.056	20	98
Juin .....	348	595	113	1.056	1.023	33	97
Juillet .....	410	506	98	1.014	1.051	- 37	104
Août .....	401	600	91	1.092	1.060	32	97
Septembre .....	369	591	91	1.051	1.060	- 9	101
Octobre .....	332	647	96	1.075	1.067	8	99
Novembre .....	327	602	90	1.019	1.076	- 57	106
Décembre .....	366	607	100	1.073	1.134	- 61	106
1958 Janvier ..... p	343	552	102	997	1.138	-141	114
Février ..... p	302	514	93	909	1.077	-168	118
Mars ..... p	339	566	96	1.001	1.121	-120	112
Avril ..... p	358	539	108	1.005	1.095	- 90	109
Mai ..... p	375	527	93	995	1.085	- 90	109
Juin ..... p	368	523	103	994	1.088	- 94	109
Juillet ..... p	503	493	237	1.233	1.110	123	90

<sup>1</sup> Y compris le Nord-Belge.

<sup>2</sup> Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

### b) Nombre de wagons fournis à l'industrie<sup>1</sup>

### c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70<sup>2</sup>

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets <sup>2</sup>				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)		(milliers)	(millions)				
1938 Moyenne <sup>3</sup> .....	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1956 Moyenne .....	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1957 Moyenne .....	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1957 Mai .....	277	95	74	351	21,7	737	5.975	184	275	127	586
Juin .....	254	86	67	321	20,0	694	5.340	164	241	126	531
Juillet .....	208	68	62	270	18,6	723	4.169	126	175	123	424
Août .....	266	88	65	331	20,0	754	5.536	167	253	115	535
Septembre .....	256	82	62	318	20,6	695	5.403	163	259	105	527
Octobre .....	290	90	68	358	21,5	707	6.077	189	279	110	577
Novembre .....	260	85	66	326	22,1	722	5.693	172	260	111	543
Décembre .....	234	84	67	301	21,6	726	5.227	142	260	124	527
1958 Janvier ..... p	229	80	65	294	p23,5	p754	5.157	133	270	119	522
Février ..... p	208	67	61	269	p21,2	p683	4.603	118	236	107	461
Mars ..... p	224	68	65	289	p21,9	p709	4.919	126	256	115	497
Avril ..... p	217	64	60	277	p22,3	p750	4.824	128	258	103	489
Mai ..... p	212	66	64	276	p22,7	p782	4.638	127	238	100	465
Juin ..... p	211	62	63	274	p20,8	p726	4.651	127	236	107	470
Juillet ..... p	198	61	64	262	p20,6	p823	4.460	116	233	107	456

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

<sup>1</sup> Wagons chemins de fer et particuliers.

<sup>2</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

<sup>3</sup> Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic <sup>1</sup>

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)	(milliers de tonnes)									
1956 Moyenne .....	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1957 Moyenne .....	548	5.558	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1957 Mai .....	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin .....	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet .....	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août .....	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre ...	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66
Octobre .....	577	6.077	412	2.263	80	1.082	915	950	17	290	68
Novembre .....	543	5.693	455	2.183	74	1.018	783	841	16	262	62
Décembre .....	527	5.226	168	2.140	80	983	825	677	17	279	57
1958 Janvier .....	522	5.157	105	2.091	81	1.045	759	686	16	317	57
Février .....	461	4.603	95	1.778	73	906	674	676	14	332	55
Mars .....	497	4.919	133	1.800	78	985	780	739	15	330	59
Avril .....	489	4.824	113	1.747	73	984	718	838	15	258	68
Mai .....	465	4.638	103	1.779	60	911	678	818	13	216	60
Juin .....	470	4.651	91	1.739	61	923	698	803	13	250	73
Juillet .....	456	4.460	92	1.703	60	931	634	693	11	258	78

<sup>1</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

B. — Service interne belge <sup>1</sup>

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
	(milliers de tonnes)										
1956 Moyenne .....	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1957 Moyenne .....	2.866	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1957 Mai .....	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin .....	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet .....	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août .....	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre ...	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666
Octobre .....	3.286	304	1.622	26	179	342	653	1	141	18	1.567
Novembre .....	3.052	320	1.548	24	147	276	577	1	142	17	1.735
Décembre .....	2.579	67	1.487	26	138	278	438	1	131	13	654
1958 Janvier .....	2.464	24	1.421	29	122	277	449	1	127	14	454
Février .....	2.201	18	1.230	25	112	236	443	1	123	13	397
Mars .....	2.351	22	1.277	22	130	256	487	1	138	18	454
Avril .....	2.304	20	1.224	22	120	215	556	1	123	23	476
Mai .....	2.287	19	1.236	19	111	205	567	1	108	21	487
Juin .....	2.266	21	1.172	19	120	226	548	1	130	29	467
Juillet .....	2.079	24	1.133	14	123	175	456	1	120	33	400

<sup>1</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

### III. — MOUVEMENT DES PORTS

71<sup>1</sup>

#### a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>
chargés				sur lest								
1956 Moyenne .....	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne .....	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1957 Août .....	1.321	3.425	1.969	1.114	206	1.014	4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre ...	1.266	3.154	1.940	1.040	211	1.169	4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre .....	1.385	3.589	1.752	1.175	229	1.190	4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre .....	1.342	3.503	1.926	1.134	184	1.247	4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre .....	1.367	3.560	1.820	1.122	205	1.067	4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157
1958 Janvier .....	1.310	3.432	1.905	1.155	188	1.275	4.338	2.076	724	4.265	2.029	1.277
Février .....	1.292	3.318	1.639	1.102	169	1.232	3.919	1.906	771	3.760	1.842	1.103
Mars .....	1.435	3.586	1.651	1.242	193	1.223	4.371	2.116	872	4.318	2.099	1.233
Avril .....	1.315	3.384	1.716	1.183	164	1.194	4.067	1.947	723	4.103	1.965	1.092
Mai .....	1.333	3.568	1.513	1.132	178	1.174	3.954	1.848	693	3.788	1.771	1.014
Juin .....	1.376	3.505		1.210	170		4.316	2.002	712	4.057	1.892	1.088
Juillet .....	1.438	3.789		1.227	193		4.234	2.063	795	4.239	2.106	1.199
Août .....	1.339	3.747		1.117	192		4.000	2.007	778	3.840	1.906	1.100

<sup>1</sup> Trafic international. — <sup>2</sup> Trafic international et intérieur.

#### b) Port de Gand

71<sup>2</sup>

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises <sup>1</sup>	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1956 Moyenne .....	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne .....	213	171	209	213	171	79	154	96
1957 Août .....	228	183	197	237	195	53	164	91
Septembre .....	191	180	208	191	172	86	141	80
Octobre .....	210	155	189	201	149	99	148	75
Novembre .....	186	151	231	191	149	53	124	78
Décembre .....	192	160	143	189	159	62	97	64
1958 Janvier .....	204	168	188	207	155	91	93	67
Février .....	184	172	147	163	145	66	122	92
Mars .....	250	189	146	246	151	58	118	68
Avril .....	188	147	79	187	125	136	118	83
Mai .....	191	131	194	194	146	56	126	91
Juin .....	175	132		179	146			
Juillet .....	232	210		220	195			
Août .....	253	177		243	159			

<sup>1</sup> Trafic international.

### IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic international et intérieur				
	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.
1956 Moyenne ..	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1957 Moyenne ..	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	383,4
1957 Avril .....	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.580	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2
Mai .....	7.799	4.471	3.852	785	16.907	2.058	1.605	1.309	196	5.168	203,6	113,2	88,3	28,1	433,2
Juin .....	7.154	3.996	3.634	778	15.562	1.828	1.407	1.197	191	4.623	176,7	98,3	83,1	27,9	386,0
Juillet .....	6.548	4.032	3.157	845	14.582	1.705	1.446	1.097	212	4.460	168,7	97,6	76,3	32,1	374,7
Août .....	7.486	3.993	3.155	664	15.298	2.055	1.373	1.125	173	4.726	200,5	90,3	72,8	26,1	389,7
Septembre ...	7.005	3.955	3.187	721	14.868	1.907	1.402	1.102	183	4.594	188,0	94,0	72,7	26,8	381,5
Octobre ...	8.070	4.042	3.361	913	16.386	2.202	1.444	1.194	234	5.074	210,1	95,7	75,9	34,0	415,7
Novembre ...	7.228	3.549	2.795	830	14.402	1.976	1.261	951	208	4.396	187,5	81,7	59,2	30,2	358,6
Décembre ...	7.234	3.384	2.607	785	14.010	2.057	1.219	919	196	4.391	200,0	82,6	60,0	26,9	369,5
1958 Janvier ...	6.841	3.142	2.499	756	13.238	1.938	1.127	871	193	4.129	190,4	75,4	58,5	26,8	351,1
Février .....	5.861	2.833	2.297	572	11.563	1.654	1.023	804	147	3.628	159,3	64,8	54,9	20,3	299,3
Mars .....	6.773	3.627	2.803	734	13.937	1.876	1.287	940	191	4.294	185,4	86,3	69,0	27,3	368,0
Avril .....						1.819	1.283	876	184	4.162					

**COMMERCE EXTERIEUR  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

**NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL  
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

**75**

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.o.
<b>Importations.</b>														
Valeurs (millions de francs)														
1956 Moyenne .....	1.807	191	3.046	1.519	143	732	3.203	2.376	579	39	13.635	2.982		
1957 Moyenne .....	1.783	215	3.153	1.848	138	837	3.192	2.429	677	30	14.302	3.033		
1957 Septembre ...	1.473	208	2.732	1.971	131	806	2.814	2.246	779	24	13.184	2.672		
Octobre .....	1.779	245	3.076	1.725	102	929	3.447	2.505	818	32	14.658	2.974		
Novembre .....	1.810	239	2.848	1.845	100	809	3.131	2.343	681	34	13.840	2.902		
Décembre .....	2.148	270	3.035	1.759	123	785	2.787	2.454	602	31	13.994	3.010		
1958 Janvier .....	1.819	221	2.756	1.804	86	853	2.810	2.388	550	31	13.318	2.900		
Février .....	1.680	195	2.100	1.601	116	850	2.539	2.501	657	28	12.267	2.888		
Mars .....	1.774	213	2.279	1.667	111	1.010	2.975	2.758	903	33	13.723	2.927		
Avril .....	1.737	230	2.266	1.705	216	878	2.791	2.982	806	27	13.638	2.999		
Mai .....	1.832	299	2.211	1.521	88	830	2.514	2.408	729	25	12.388	2.794		
Juin .....	1.667	234	2.109	1.717	104	818	2.392	2.264	669	24	11.998	2.608		
Juillet ..... p											12.570	2.617		
Août ..... p											11.412	2.353		
<b>Exportations.</b>														
1956 Moyenne .....	518	26	907	807	90	854	7.744	1.511	560	160	13.177	5.169	- 458	96,6
1957 Moyenne .....	472	35	918	865	77	918	7.635	1.601	596	158	13.275	5.503	-1.027	92,8
1957 Octobre .....	508	32	1.023	941	67	1.020	7.845	1.736	660	171	14.003	5.598	- 655	95,5
Novembre .....	540	36	758	837	65	969	7.659	1.527	583	158	13.132	5.616	- 708	94,9
Décembre .....	614	34	885	886	60	796	6.926	1.863	576	147	12.787	5.735	-1.207	91,4
1958 Janvier .....	521	40	787	960	69	1.034	8.001	2.073	504	184	14.173	6.031	+ 855	106,4
Février .....	496	33	736	825	69	1.036	6.859	1.692	554	166	12.466	5.705	+ 199	101,6
Mars .....	535	33	821	783	72	1.116	7.173	1.677	603	163	12.976	5.682	- 747	94,6
Avril .....	568	36	721	757	62	1.082	6.975	1.965	620	155	12.941	5.663	- 697	94,9
Mai .....	463	33	676	751	47	903	6.850	1.664	545	157	12.089	5.475	- 299	97,6
Juin .....	527	43	677	752	52	758	5.994	1.739	555	141	11.238	5.745	- 760	93,7
Juillet ..... p											12.668	5.309	+ 98	100,8
Août ..... p											10.304	4.673	-1.108	90,3
Septembre . p											13.090	5.199		
<b>Importations.</b>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1956 Moyenne .....	285	17,4	2.444	1.459	11,2	145	160	42,1	5,8	2,0	4.572			
1957 Moyenne .....	283	22,4	2.508	1.540	10,1	144	161	39,2	6,6	1,3	4.715			
1957 Septembre ...	229	10,9	2.720	1.627	10,2	137	155	36,2	7,4	0,9	4.933			
Octobre .....	298	49,3	2.694	1.504	7,8	145	178	42,5	7,9	1,2	4.928			
Novembre .....	318	12,7	2.528	1.598	7,1	119	146	31,6	6,7	1,5	4.769			
Décembre .....	344	14,2	2.432	1.546	9,2	112	143	41,8	6,1	1,2	4.650			
1958 Janvier .....	305	12,2	2.299	1.622	6,9	150	141	49,4	5,8	1,3	4.592			
Février .....	259	10,8	2.202	1.418	9,3	177	128	35,8	6,1	1,1	4.247			
Mars .....	302	12,1	2.427	1.533	8,9	212	144	39,5	7,5	1,3	4.688			
Avril .....	277	47,0	2.355	1.520	18,7	144	134	43,4	7,8	1,0	4.548			
Mai .....	331	11,9	2.365	1.396	6,7	130	137	49,7	7,1	1,0	4.434			
Juin .....	288	12,3	2.389	1.578	8,8	150	129	37,7	7,2	1,0	4.601			
Juillet ..... p											4.803			
Août ..... p											4.850			
<b>Exportations.</b>														
1956 Moyenne .....	70	2,2	490	704	6,0	332	839	30,4	5,7	69,8	2.549			
1957 Moyenne .....	52	2,2	466	633	5,3	346	822	26,9	5,8	52,5	2.412			
1957 Octobre .....	66	1,1	447	671	5,0	371	853	28,3	6,3	51,6	2.501			
Novembre .....	75	2,0	415	594	4,9	380	784	25,9	5,7	51,7	2.338			
Décembre .....	69	1,8	383	634	4,3	310	736	34,9	5,6	50,6	2.230			
1958 Janvier .....	66	1,4	307	684	4,7	376	802	38,5	5,0	65,1	2.350			
Février .....	60	1,7	290	571	4,9	407	757	29,4	5,0	59,0	2.185			
Mars .....	67	2,3	365	554	5,1	438	769	26,4	6,0	50,5	2.284			
Avril .....	93	2,1	377	492	4,7	417	797	44,0	6,2	52,4	2.285			
Mai .....	59	1,5	403	525	3,5	343	788	28,0	5,1	51,7	2.208			
Juin .....	72	2,4	367	494	4,2	270	665	25,3	5,6	50,5	1.956			
Juillet ..... p											2.386			
Août ..... p											2.205			
Septembre . p											2.518			

# CHOMAGE

## I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81<sup>1</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues			
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux	
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels		
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels					
(milliers)										
1957	Septembre	88	100	188	63	25	88	1.894	732	2.626
	Octobre	85	101	186	64	30	94	1.479	676	2.155
	Novembre	101	132	233	80	39	119	1.844	899	2.743
	Décembre	128	294	422	98	92	190	2.754	2.583	5.337
1958	Janvier	141	252	393	115	89	204	2.761	2.142	4.903
	Février	138	274	412	116	88	204	2.780	2.119	4.899
	Mars	141	315	456	111	93	204	3.329	2.778	6.109
	Avril	130	254	384	104	71	175	2.283	1.568	3.851
	Mai	125	245	370	99	68	167	2.177	1.491	3.668
	Juin	129	243	372	97	62	159	2.907	1.877	4.784
	Juillet	119	232	351	98	52	150	2.256	1.193	3.449
	Août				97	49	146			
	Septembre				99	54	153			

## II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81<sup>2</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

### Moyenne journalière par mois

1957	Octobre	23	93,6	22,5	14,2	15,1	21,2	7,5	7,2	3,5	0,5	1,9
	Novembre	23	118,9	27,5	18,2	19,7	26,0	10,0	9,4	4,7	0,9	2,5
	Décembre	28	189,8	38,9	28,3	34,2	43,8	15,6	13,8	8,9	2,5	3,8
1958	Janvier	24	204,0	41,2	28,7	34,3	45,2	17,3	17,3	10,6	4,3	5,1
	Février	24	204,0	39,9	28,0	34,4	46,6	18,1	17,7	10,2	4,1	5,0
	Mars	30	203,6	41,7	26,5	33,4	46,3	19,7	17,9	10,7	3,2	4,2
	Avril	22	174,9	35,5	20,9	27,9	42,0	21,6	16,1	7,4	0,8	2,7
	Mai	22	166,5	32,8	19,5	26,9	41,0	22,0	14,4	7,0	0,5	2,4
	Juin	30	159,0	32,3	20,7	23,9	40,0	20,0	13,3	6,0	0,5	2,3
	Juillet	23	149,9	31,1	21,0	23,0	38,0	15,1	12,5	6,4	0,5	2,3
	Août	29	145,7	30,0	20,0	20,3	35,7	16,7	13,3	7,0	0,6	2,1
	Septembre	24	153,0	32,1	19,4	21,8	34,6	21,0	13,4	8,0	0,6	2,1

### Moyenne journalière par semaine

1958	août	24 au 30 ...	6	149,7	29,5	19,7	19,8	34,5	21,4	13,4	8,7	0,6	2,1
		31 au 6/9.	6	142,9	30,0	19,3	19,7	34,3	15,6	14,1	7,4	0,5	2,0
	septembre	7 au 13 ...	6	147,6	30,8	19,3	21,2	33,9	19,6	13,2	7,0	0,5	2,1
		14 au 20 ...	6	149,3	32,9	19,3	21,2	34,8	20,1	13,4	5,1	0,5	2,0
		21 au 27 ...	6	161,0	33,3	19,5	22,4	34,9	25,8	13,0	9,3	0,6	2,2
		28 au 4/10.	6	154,3	31,2	19,6	22,4	34,7	18,7	14,0	10,7	0,7	2,3
	octobre	5 au 11 ...	6	160,0	33,6	19,5	23,0	35,2	24,3	14,1	7,4	0,7	2,2
		12 au 18 ...	6	164,2	34,3	20,4	24,8	36,1	21,8	14,0	9,7	0,8	2,3

## III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81<sup>3</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
	(milliers)									
1956	Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,7
1957	Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1957	Septembre	61,1	26,8	87,9	44,8	18,6	63,4	16,3	8,2	24,5
	Octobre	64,1	29,5	93,6	45,5	18,7	64,2	18,6	10,8	29,4
	Novembre	81,4	37,5	118,9	57,2	22,7	79,9	24,2	14,8	39,0
	Décembre	138,3	51,5	189,8	72,0	26,3	98,3	66,3	25,2	91,5
1958	Janvier	153,3	50,7	204,0	85,5	29,5	115,0	67,8	21,2	89,0
	Février	153,4	50,6	204,0	86,6	29,4	116,0	66,8	21,2	88,0
	Mars	153,0	50,6	203,6	82,6	28,4	111,0	70,4	22,2	92,6
	Avril	123,8	51,1	174,9	76,1	27,4	103,5	47,7	23,7	71,4
	Mai	116,6	49,9	166,5	71,5	27,3	98,8	45,1	22,6	67,7
	Juin	111,3	47,7	159,0	70,6	26,1	96,7	40,7	21,6	62,3
	Juillet	106,2	43,7	149,9	73,0	25,1	98,1	33,2	18,6	51,8
	août	105,4	40,3	145,7	72,0	24,9	96,9	33,4	15,4	48,8
	Septembre	112,7	40,3	153,0	73,2	25,9	99,1	39,5	14,4	53,9



IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
<b>Chômeurs complets</b>																									
1957 Juillet	4,9	0,5	0,8	0,6	1,3	1,1	12,3	2,5	7,2	0,9	0,5	0,4	7,3	3,3	1,4	3,0	5,3	—	—	1,6	2,4	0,1	5,7	0,8	64,4
1957 Août	3,8	0,4	0,9	0,5	1,3	1,0	11,6	2,5	7,1	0,9	0,4	0,4	7,1	3,9	1,4	3,1	5,2	—	—	1,6	2,3	0,2	5,7	0,7	62,0
1957 Septembre	3,9	0,4	0,8	0,5	1,5	1,4	11,3	2,4	7,0	0,9	0,5	0,4	7,1	3,5	1,3	3,2	5,2	—	—	2,9	2,3	0,2	6,0	0,7	63,4
1957 Octobre	2,6	0,4	0,8	0,5	1,9	1,7	11,5	2,5	7,4	0,9	0,5	0,5	7,3	3,4	1,3	3,1	5,3	—	—	3,7	2,2	0,2	5,9	0,6	64,2
1957 Novembre	6,1	0,5	1,0	0,6	3,1	2,1	14,5	3,0	9,0	1,0	0,5	0,5	8,7	4,5	1,5	3,7	6,0	—	—	4,2	2,3	0,2	6,3	0,6	79,9
1957 Décembre	8,5	0,6	1,1	0,8	4,4	1,8	20,3	4,1	10,7	1,1	0,6	0,6	10,6	5,9	1,8	4,7	6,8	—	—	4,1	2,4	0,2	6,5	0,6	98,2
1958 Janvier	9,5	0,6	1,1	1,0	5,3	1,7	25,7	4,8	12,9	1,3	0,7	0,6	12,4	7,0	1,9	5,6	8,1	—	—	4,4	2,6	0,3	6,8	0,7	115,0
1958 Février	9,5	0,6	1,2	1,1	5,4	1,6	26,1	4,8	13,3	1,3	0,7	0,6	12,9	6,0	2,0	5,8	8,2	—	—	4,4	2,5	0,3	7,0	0,7	116,0
1958 Mars	8,7	0,5	1,3	1,0	4,8	1,8	24,0	4,6	13,7	1,3	0,7	0,7	13,2	5,0	2,1	5,9	7,9	—	—	3,9	2,5	0,2	6,5	0,7	111,0
1958 Avril	7,9	0,5	1,4	1,0	2,7	2,3	20,4	4,6	14,2	1,4	0,7	0,5	13,4	4,7	2,1	5,7	7,6	—	—	3,1	2,4	0,2	6,0	0,7	103,5
1958 Mai	5,1	0,5	1,4	0,9	2,2	2,1	19,0	4,8	14,5	1,4	0,7	0,5	13,7	4,9	2,1	5,3	7,6	—	—	2,9	2,3	0,2	5,9	0,8	98,8
1958 Juin	5,2	0,5	1,3	0,8	2,2	2,0	18,0	5,0	15,1	1,4	0,7	0,5	13,4	5,1	2,1	4,4	7,5	—	—	2,4	2,3	0,2	5,8	0,8	96,7
1958 Juillet	6,7	0,6	1,5	0,8	2,1	2,0	18,1	5,1	15,6	1,4	0,6	0,6	13,3	5,3	2,2	4,0	7,3	—	—	1,7	2,4	0,2	5,9	0,7	98,1

**Chômeurs partiels et accidentels**

1957 Juillet	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	2,0	0,6	5,9	0,3	0,1	0,1	5,2	3,7	1,7	1,6	1,6	4,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0	29,6
1957 Août	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	1,9	0,6	1,2	0,4	0,1	0,1	5,1	3,5	0,9	0,9	1,3	3,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	21,6
1957 Septembre	0,9	0,4	0,1	0,1	0,9	0,5	2,4	0,5	1,4	0,3	0,1	0,1	5,3	3,1	0,8	1,0	1,3	4,7	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	24,5
1957 Octobre	0,6	0,4	0,1	0,1	1,2	0,9	2,1	0,6	2,4	0,4	0,1	0,1	6,5	4,2	1,6	1,0	1,4	5,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	29,4
1957 Novembre	0,7	0,5	0,6	0,2	0,8	0,6	3,7	0,8	3,7	0,5	0,1	0,1	8,6	6,7	2,3	1,1	1,6	5,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	39,0
1957 Décembre	1,5	0,7	0,7	1,0	1,3	0,4	32,3	3,3	6,3	0,7	0,5	0,1	16,4	11,4	3,3	1,9	3,1	5,5	0,1	0,4	0,4	0,0	0,2	0,1	91,6
1958 Janvier	1,3	1,5	0,7	2,0	1,4	0,3	31,5	3,3	6,7	0,5	0,3	0,2	15,7	8,9	1,8	1,8	3,6	6,3	0,2	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	89,0
1958 Février	1,6	1,4	0,6	2,2	1,6	0,4	28,9	3,1	7,3	0,5	0,4	0,2	18,4	7,0	1,9	2,0	3,6	5,8	0,2	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	88,0
1958 Mars	1,1	1,2	4,4	1,5	1,4	0,8	29,1	2,8	7,5	0,6	0,5	0,2	19,7	6,0	2,5	2,4	3,3	6,2	0,4	0,3	0,4	0,0	0,3	0,0	92,6
1958 Avril	0,6	0,4	10,3	0,8	0,8	1,7	4,0	1,5	7,5	1,0	0,7	0,3	20,5	6,3	3,2	2,2	2,2	6,3	0,5	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	71,4
1958 Mai	0,5	0,3	10,3	0,7	0,6	1,4	3,1	1,5	7,5	0,7	0,5	0,2	20,7	5,7	3,3	1,7	2,1	5,9	0,3	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	67,7
1958 Juin	1,5	0,3	8,4	0,4	0,6	0,9	2,9	1,5	6,8	0,8	0,4	0,2	17,0	6,7	3,8	1,5	2,1	5,3	0,5	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	62,3
1958 Juillet	0,7	0,3	5,3	0,2	0,7	1,0	2,5	1,4	6,0	0,5	0,4	0,1	16,1	6,1	2,5	1,4	1,8	3,9	0,4	0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	51,8

**Total des chômeurs contrôlés**

1957 Juillet	5,7	0,7	1,0	0,8	1,7	1,5	14,2	3,1	13,1	1,2	0,6	0,5	12,5	7,5	3,1	4,6	6,9	4,1	0,0	1,7	2,6	0,2	5,9	0,8	94,0
1957 Août	4,6	0,8	0,9	0,6	1,7	1,2	13,5	3,1	8,3	1,3	0,5	0,5	12,2	7,4	2,3	4,0	6,5	3,1	0,0	1,8	2,6	0,2	5,8	0,7	83,6
1957 Septembre	4,7	0,8	1,0	0,6	2,5	1,8	13,7	2,9	8,4	1,3	0,6	0,5	12,4	6,5	2,2	4,1	6,5	4,7	0,0	3,2	2,4	0,2	6,2	0,7	87,9
1957 Octobre	3,3	0,8	1,0	0,6	3,1	2,6	13,6	3,1	9,8	1,3	0,5	0,6	13,8	7,6	2,9	4,1	6,7	5,0	0,0	4,0	2,3	0,2	6,1	0,6	93,6
1957 Novembre	6,7	1,0	1,5	0,8	3,9	2,7	18,3	3,9	12,7	1,5	0,6	0,6	17,2	11,2	3,9	4,8	7,6	5,6	0,1	4,5	2,5	0,2	6,5	0,6	118,9
1957 Décembre	10,0	1,3	1,8	1,8	5,7	2,2	52,6	7,4	17,0	1,8	1,1	0,7	27,0	17,3	5,1	6,6	9,9	5,5	0,1	4,5	2,8	0,2	6,7	0,7	189,8
1958 Janvier	10,8	2,1	1,8	3,0	6,7	2,0	57,2	8,1	19,6	1,8	1,0	0,8	28,1	15,9	3,7	7,4	11,7	6,3	0,2	4,8	2,9	0,3	7,1	0,7	204,0
1958 Février	11,1	2,0	1,8	3,3	7,0	2,0	55,0	7,9	20,6	1,8	1,1	0,8	31,3	13,0	3,9	7,8	11,8	5,8	0,2	4,7	2,8	0,3	7,3	0,7	204,0
1958 Mars	9,8	1,7	5,7	2,5	6,2	2,6	53,1	7,4	21,2	1,9	1,2	0,9	32,9	11,0	4,6	8,3	11,2	6,2	0,4	4,2	2,9	0,2	6,8	0,7	203,6
1958 Avril	8,5	0,9	11,7	1,8	3,5	4,0	24,4	6,1	21,7	2,4	1,4	0,8	33,9	11,0	5,3	7,7	9,8	6,3	0,5	3,4	2,7	0,2	6,2	0,7	174,9
1958 Mai	5,6	0,8	11,7	1,6	2,8	3,5	22,1	6,3	22,0	2,1	1,2	0,7	34,4	10,6	5,4	7,0	9,7	5,9	0,3	3,2	2,5	0,2	6,1	0,8	166,5
1958 Juin	6,7	0,8	9,7	1,2	2,8	2,9	20,9	6,5	21,9	2,2	1,1	0,7	30,4	11,8	5,9	5,9	9,6	5,3	0,5	2,6	2,6	0,2	6,0	0,8	159,0
1958 Juillet	7,4	0,9	6,8	1,0	2,8	3,0	20,6	6,5	21,6	1,9	1,0	0,7	29,4	11,4	4,7	5,4	9,1	3,9	0,4	1,8	2,7	0,2	6,0	0,7	149,9

# STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

## I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES <sup>1</sup> (millions de francs)

85<sup>1</sup>

Rubriques	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 31 août
<b>ACTIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.624	2.733	4.261	2.997	3.144	3.096	3.213	3.130
Prêts au jour le jour .....	1.111	1.459	1.064	2.173	2.224	1.984	1.649	1.953
Banquiers .....	5.121	4.479	5.194	5.386	5.012	5.412	4.834	4.584
Maison-mère, succursales et filiales ...	828	935	1.129	1.083	1.019	1.333	1.144	1.055
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.224	4.345	4.048	5.066	4.904	4.717	4.456	4.923
Portefeuille-effets .....	44.562	45.024	47.067	48.173	49.487	49.950	49.373	49.874
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	14.265	15.095	16.722	16.997	16.750	16.493	16.252	16.479
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	16.793	17.433	16.677	16.885	17.824	18.220	18.085	18.664
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	13.504	12.496	13.668	14.291	14.913	15.237	15.036	14.731
Report et avances sur titres .....	1.175	1.131	1.109	1.110	1.075	1.064	1.054	1.047
Débiteurs par acceptations .....	9.166	8.923	8.919	8.752	9.140	9.533	9.362	9.239
Débiteurs divers .....	21.765	22.365	21.415	22.234	22.401	21.765	21.918	20.919
Portefeuille-titres .....	24.402	24.580	24.482	25.226	24.837	25.229	25.581	25.704
a) Valeurs de la réserve légale .....	295	295	296	317	317	321	336	336
b) Fonds publics belges .....	21.787	21.966	21.882	22.599	22.214	22.598	22.907	22.996
c) Fonds publics étrangers .....	78	78	78	78	83	81	60	91
d) Actions de banques .....	1.129	1.130	1.133	1.134	1.134	1.134	1.186	1.191
e) Autres titres .....	1.113	1.111	1.093	1.098	1.089	1.095	1.092	1.090
Divers .....	928	806	812	871	877	929	817	939
Capital non versé .....	5	5	6	6	6	6	6	6
Total disponible et réalisable ...	115.911	116.785	119.506	123.077	124.126	125.018	123.407	123.373
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	21	21	23	24	24	24	25	24
Immeubles .....	1.000	1.009	1.018	1.016	1.018	1.017	1.068	1.071
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	333	340	338	335	342	350	346	348
Matériel et mobilier .....	123	127	131	134	137	135	138	140
Total de l'immobilisé ...	1.744	1.764	1.777	1.776	1.788	1.793	1.844	1.850
<b>Total général actif ...</b>	<b>117.655</b>	<b>118.549</b>	<b>121.283</b>	<b>124.853</b>	<b>125.914</b>	<b>126.811</b>	<b>125.251</b>	<b>125.223</b>
<b>PASSIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis .....	994	1.588	787	1.641	838	783	643	395
Emprunts au jour le jour .....	39	37	23	26	22	42	92	84
Banquiers .....	6.509	6.084	6.799	7.267	7.432	8.157	6.960	6.473
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.577	1.528	1.581	1.630	1.609	1.490	1.434	1.419
Acceptations .....	9.166	8.923	8.919	8.752	9.140	9.533	9.362	9.239
Autres valeurs à payer à court terme .	2.370	2.620	2.181	2.801	2.433	2.116	2.328	1.912
Créditeurs pour effets à l'encaissement	770	777	767	887	854	782	754	769
Dépôts et comptes courants .....	78.661	79.584	82.989	83.809	85.062	85.635	84.393	85.774
— Ancienne présentation :								
a) A vue et à un mois au plus <sup>3</sup> ..	65.867	66.037	68.987	69.598	71.512	71.933	71.095	—
b) à plus d'un mois .....	12.794	13.547	14.002	14.211	13.550	13.652	13.298	—
— Nouvelle présentation :								
a) A vue .....	—	—	—	—	—	—	—	54.488
b) A un mois au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	3.676
c) A plus d'un mois .....	—	—	—	—	—	—	—	12.159
d) A plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—	—	1.152
e) A plus de deux ans .....	—	—	—	—	—	—	—	1.736
f) Carnets de dépôts .....	—	—	—	—	—	—	—	10.757
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	—	—	—	—	—	—	—	1.806
Obligations et bons de caisse .....	5.045	5.175	5.320	5.447	5.581	5.793	5.998	6.201
Montants à libérer sur titres et partic.	627	623	623	620	618	618	640	645
Divers .....	3.869	3.565	3.164	3.607	3.956	3.349	3.835	3.514
Total de l'exigible ...	109.627	110.504	113.153	116.487	117.545	118.298	116.439	116.425
C. Non exigible :								
Capital .....	4.679	4.679	4.784	4.985	4.984	4.985	5.110	5.090
Fonds indispos. par prime d'émission ...	140	140	140	140	140	140	182	193
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	299	301	321	321	325	340	340
Réserve disponible .....	2.834	2.851	2.835	2.845	2.849	2.990	3.098	3.097
Provisions .....	76	76	70	75	75	73	82	78
Total du non exigible ...	8.028	8.045	8.130	8.366	8.369	8.513	8.812	8.798
<b>Total général passif ...</b>	<b>117.655</b>	<b>118.549</b>	<b>121.283</b>	<b>124.853</b>	<b>125.914</b>	<b>126.811</b>	<b>125.251</b>	<b>125.223</b>

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

<sup>2</sup> L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitiques s'élevait aux 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet et 31 août 1958 respectivement à 12.423, 11.247, 10.423, 9.401, 8.849, 7.898, 7.089 et 6.598 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

<sup>3</sup> Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin et juillet 1958, ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.608, 10.548, 10.497, 10.473, 10.488, 10.548 et 10.647 millions de francs.

(millions de francs)

	1958 28 août	1958 4 septembre	1958 11 septembre	1958 18 septembre	1958 25 septembre	1958 2 octobre	1958 9 octobre	1958 16 octobre
<b>ACTIF</b>								
<b>Encaisse en or</b> .....	60.625	61.090	61.090	61.342	61.400	61.548	61.898	62.421
<b>Avoirs sur l'étranger</b> .....	795	884	873	1.023	1.124	985	1.033	952
<b>Devises étrangères et or à recevoir</b> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</b>								
a) U.E.P. ....	7.846	7.798	7.798	7.838	7.838	7.791	7.791	7.776
b) pays membres de l'U.E.P. ....	629	617	721	496	574	615	849	722
c) autres pays .....	882	879	866	854	837	860	863	861
<b>Débiteurs pour change et or, à terme</b> ...	45	45	50	50	50	37	37	37
<b>Effets commerciaux sur la Belgique</b> .....	3.031	3.377	2.452	2.198	2.016	5.638	3.842	2.935
<b>Avances sur nantissement</b> .....	478	393	261	202	157	1.112	905	193
<b>Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :</b>								
a) certificats du Trésor .....	7.615	7.940	9.040	8.715	6.315	3.340	4.465	4.865
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	40	39	39	12	11	883	261	10
c) autres effets publics belges .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Monnaies divisionnaires et d'appoint</b> ...	732	723	733	753	716	693	695	711
<b>Avoirs à l'Office des Chèques Postaux</b> ...	2	2	1	2	2	1	2	1
<b>Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)</b> .....	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243	34.243
<b>Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)</b>	2.376	2.376	2.376	2.376	2.376	2.376	2.376	2.374
<b>Immeubles, matériel et mobilier</b> .....	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416
<b>Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.001	999	999	999	999	1.002	999	1.001
<b>Divers</b> .....	736	783	823	833	927	856	891	862
	122.492	123.604	123.781	123.352	121.001	123.396	122.566	121.380
<b>PASSIF</b>								
<b>Billets en circulation</b> .....	114.977	116.448	115.606	113.989	113.285	115.955	115.860	114.195
<b>Comptes courants :</b>								
Compte ordinaire ...	19	15	12	9	1	1	10	2
Comptes Accord de Coop. Economique	19	19	19	19	19	19	19	19
Trésor public } Taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	448	448	427	427	507	466	466	466
Banques à l'étranger : comptes ordin.	150	144	147	225	133	229	145	168
Comptes courants divers .....	1.153	1.010	1.951	3.073	1.395	1.199	1.037	909
<b>Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :</b>								
Pays membres de l'U.E.P. ....	141	59	94	105	83	120	88	131
Autres pays .....	356	373	405	380	418	369	394	423
<i>Total des engagements à vue</i>	117.263	118.516	118.661	118.227	115.841	118.358	117.519	116.308
<b>Provision spéciale :</b>								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I. ....	675	550	550	550	550	475	475	475
<b>Devises étrangères et or à livrer</b> .....	93	68	91	92	125	61	67	80
<b>Créditeurs pour change et or, à terme</b> ...	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Caisse de Pensions du Personnel</b> .....	1.001	999	999	999	999	1.002	999	1.001
<b>Divers</b> .....	1.081	1.092	1.101	1.105	1.107	1.121	1.127	1.137
<b>Capital</b> .....	400	400	400	400	400	400	400	400
<b>Réserves et comptes d'amortissement</b> ...	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979
	122.492	123.604	123.781	123.352	121.001	123.396	122.566	121.380

## DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 31 août
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	3.810	3.896	4.313	4.262	4.212	4.160	4.111	4.114
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.697	2.431	2.673	3.069	2.013	1.927	1.907	2.247
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes .....	—	1	1	1	—	2	—	96
Certificats du Trésor belge .....	300	550	1.800	1.905	1.720	1.720	1.421	1.221
Autres avoirs .....	617	483	432	436	782	345	434	477
Avoirs en autres monnaies .....	25	26	22	24	22	28	27	23
Monnaies étrangères et or à recevoir .....	1.058	922	58	1	58	11	44	32
Débiteurs pour change et or à terme .....	—	2	2	1	1	1	2	2
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi .....	190	213	260	259	269	196	238	204
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	51	10	13	19	62	161	53	132
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux .	10	5	10	6	9	11	8	8
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge .....	305	165	—	50	330	330	260	—
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo Belge	285	284	319	314	293	315	302	280
Effets publics belges émis en francs cong.	2.034	1.825	1.717	1.629	1.629	1.630	1.630	1.630
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, nos 12 et 13 .....	1.201	1.209	1.216	1.216	1.393	1.401	1.406	1.409
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2 .....	168	188	189	192	9	11	13	13
Immeubles, matériel et mobilier .....	307	310	318	334	332	345	348	355
Divers .....	109	123	126	178	152	168	174	173
	13.167	12.643	13.469	13.896	13.286	12.762	12.378	12.416
<b>PASSIF</b>								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.795	5.814	5.679	5.518	5.462	5.719	5.920	5.810
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge .....	2.790	1.878	1.955	1.621	1.579	1.411	1.452	1.541
Ruanda-Urundi .....	15	10	37	201	116	83	84	39
Comptes courants divers .....	1.699	1.934	1.931	1.945	1.860	1.857	1.577	1.610
Valeurs à payer .....	238	275	198	223	336	317	245	391
Total des engagements à vue .....	10.537	9.911	9.800	9.508	9.353	9.387	9.278	9.391
Créditeurs pour change et or à terme .....	—	—	—	—	—	10	42	30
Engagements en francs belges :								
A vue .....	1.070	1.075	898	1.091	1.120	967	826	579
A terme .....	113	89	1.258	1.658	1.829	1.438	1.212	1.007
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles .....	523	520	561	731	31	11	28	400
En autres devises .....	10	10	9	9	15	12	7	9
Monnaies étrangères et or à livrer .....	56	171	58	1	57	11	44	44
Divers .....	452	461	479	492	383	428	443	458
Capital .....	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement .....	256	256	256	256	348	348	348	348
	13.167	12.643	13.469	13.896	13.286	12.762	12.378	12.416

Mois	Comptes Chèques postaux 1 3	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3
1957 Juillet .....	3,99	1957 Juin .....	2,11
Août .....	4,01	Juillet .....	2,10
Septembre .....	3,85	Août .....	2,00
Octobre .....	4,07	Septembre .....	1,96
Novembre .....	4,53	Octobre .....	2,05
Décembre .....	4,47	Novembre .....	2,28
1958 Janvier .....	4,40	Décembre .....	2,36
Février .....	4,21	1958 Janvier .....	2,13
Mars .....	4,03	Février .....	2,11
Avril .....	4,33	Mars .....	1,99
Mai .....	4,32	Avril .....	2,26
Juin .....	4,05	Mai .....	2,31
Juillet .....	4,25	Juin .....	2,08
Août .....	4,09	Juillet .....	1,98
Septembre .....	3,99	Août .....	1,80

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Total scripturale				
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)	
1956 Juin .....	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
Juillet .....	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
Août .....	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
Septembre .....	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
Octobre .....	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
Novembre .....	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
Décembre .....	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957 Janvier .....	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
Février .....	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
Mars .....	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
Avril .....	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
Mai .....	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
Juin .....	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
Juillet .....	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
Août .....	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
Septembre .....	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre .....	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre .....	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
Décembre .....	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,4	53,2	76,5	82,9	198,4	58,2	+ 5,1
1958 Janvier .....	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 6,2
Février .....	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
Mars .....	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
Avril .....	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
Mai .....	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
Juin .....	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
Juillet .....	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
Août ... <sup>1</sup>	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 <sup>1</sup>	78,6 <sup>1</sup>	86,2 <sup>1</sup>	205,5 <sup>1</sup>	58,0 <sup>1</sup>	- 1,2 <sup>1</sup>

\* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

\*\* Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

<sup>1</sup> Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. On trouvera ci-après, pour information, les montants comparables aux données des mois antérieurs : colonne 7 : 56,5; colonne 8 : 80,1; colonne 9 : 87,7; colonne 10 : 207,0; colonne 11 : 57,6; colonne 12 : + 0,8.

**BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES**

*(en milliards de francs)*

Dates	Stock monétaire					Avoirs extérieurs nets			Crédances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)		
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Dette d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit Communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale				Emprunts obligataires (banques de dépôts)	
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total																	B.N.B.	Banques privées	Détenus par les entreprises et particuliers			Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1951 Mars .....	89,6	57,8	6,9	64,7	154,3	+36,7	- 3,1	+1,2	34,8	98,7	1,4	2,0	102,1	35,5	39,9	+0,8	+0,7	-1,9	+1,7	173,7	-12,5	-1,9	-0,1	-4,6	-0,3	154,3
Juin .....	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	- 3,7	+1,1	37,1	100,2	1,5	1,8	103,5	34,6	39,5	+0,5	+1,1	-1,8	+1,6	176,6	-12,4	-1,6	-0,3	-4,9	-0,3	157,1
Septembre ...	96,0	59,7	6,9	66,6	162,6	+46,6	- 4,3	+1,1	43,4	104,5	1,5	1,0	107,0	32,5	36,7	+0,8	+0,9	-1,9	+1,3	184,0	-13,2	-1,6	-1,0	-5,2	-0,4	162,6
Décembre .....	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	- 5,8	+1,4	45,8	105,1	1,3	1,6	108,0	36,2	42,1	+1,1	+0,7	-2,0	+2,1	191,9	-14,1	-2,4	-1,1	-5,2	-0,6	168,5
1952 Mars .....	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	- 5,1	+2,3	52,3	105,2	1,4	0,9	107,5	35,3	41,5	-0,1	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9
Juin .....	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	108,4	1,4	0,8	110,6	33,7	40,3	-0,4	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	116,0	1,5	0,4	117,9	32,6	40,1	-0,1	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
Décembre .....	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,4	0,3	116,9	36,5	43,3	-	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars .....	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	119,0	1,7	-	120,7	35,9	43,5	-0,8	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin .....	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,7	0,7	120,9	36,1	43,7	-1,5	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,6	1,4	0,3	123,3	36,3	43,6	-0,4	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre .....	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,6	-	122,0	38,7	45,4	-0,4	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars .....	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	117,7	1,7	-	119,4	37,4	45,1	-0,9	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin .....	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,8	0,2	123,9	38,2	46,2	-	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	1,9	-	122,6	38,8	47,0	+0,8	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre .....	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,9	1,2	123,0	41,7	49,8	+1,5	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars .....	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,3	0,1	122,8	41,4	49,6	+0,9	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin .....	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	2,6	0,9	124,6	43,0	50,1	+1,4	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	2,5	1,4	124,8	41,4	49,5	+2,4	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre .....	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,4	2,9	0,7	126,0	44,4	52,0	+2,9	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7
1956 Mars .....	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	2,9	0,7	125,4	43,4	52,0	+2,0	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin .....	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	3,5	1,4	129,1	42,1	52,6	+1,6	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	3,6	1,3	128,3	45,1	55,3	+2,2	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	-	-6,9	-4,2	196,0
Décembre .....	114,4	78,1	6,4	84,5	198,9	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	4,1	2,0	129,5	49,0	58,4	+2,7	+1,2	-1,6	+0,6	235,4	-22,3	-3,2	-	-6,7	-4,3	198,9
1957 Mars .....	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	129,2	4,0	0,7	133,9	50,1	60,3	+0,2	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	-	-6,6	-4,4	198,2
Juin .....	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,1	1,8	133,4	50,9	61,0	+1,0	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	-	-7,1	-4,4	201,9
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	-	-7,6	-4,5	194,4
Décembre .....	115,5	76,5	6,4	82,9	198,4	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	123,8	4,3	0,5	128,6	52,7	61,5	+0,4	+0,9	-2,3	+1,4	237,6	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,4
1958 Mars .....	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+1,9	60,0	123,6	4,7	0,4	128,7	49,2	60,2	+0,1	+1,2	-2,1	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0
Juin .....	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+3,1	66,8	128,5	4,9	1,9	135,3	46,7	58,3	-1,9	-0,1	-1,7	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1

\* Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte et d'acceptation aux entreprises et particuliers nat. logés dans les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires	Créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1952 1 <sup>er</sup> trimestre .	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	-	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 <sup>e</sup> trimestre .	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	-	+ 0,2	- 1,6	-	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 <sup>e</sup> trimestre .	+ 0,7	+ 1,2	-	-	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	-	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 1,9
4 <sup>e</sup> trimestre .	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	-	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	-	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 <sup>er</sup> trimestre .	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	-	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre .	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	-	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	-	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 <sup>e</sup> trimestre .	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 5,2	- 0,5	-	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	-	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 <sup>e</sup> trimestre .	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	-	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	-	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	-	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 <sup>er</sup> trimestre .	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 <sup>e</sup> trimestre .	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	-	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 <sup>e</sup> trimestre .	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	-	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	-	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 <sup>e</sup> trimestre .	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	-	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 <sup>er</sup> trimestre .	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	-	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 <sup>e</sup> trimestre .	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	-	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	-	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 <sup>e</sup> trimestre .	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	-	-	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	-	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 <sup>e</sup> trimestre .	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	-	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	-	+ 0,1	-	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	-	+ 2,5	+ 11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	-	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,6
1956 1 <sup>er</sup> trimestre .	- 1,7	+ 1,1	-	-	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 <sup>e</sup> trimestre .	+ 4,1	-	+ 0,4	-	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 <sup>e</sup> trimestre .	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	-	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	-	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 <sup>e</sup> trimestre .	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	-	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	-	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	-	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	-	- 0,1	- 2,5	-	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 <sup>e</sup> trimestre .	+ 3,7	- 1,4	-	-	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	-	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 <sup>e</sup> trimestre .	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	-	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,0	+ 0,1	- 0,3	-	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 <sup>e</sup> trimestre .	+ 4,0	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,8	+ 5,3	+ 0,3	+ 0,1	- 0,5	+ 1,8	+ 0,1	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 0,8	+ 4,8
Total ...	- 0,5	+ 1,1	-	+ 0,2	+ 1,3	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,8	- 0,2	- 1,1	+ 3,7	- 0,8	- 0,6	- 2,4	- 0,3	- 0,7	+ 0,9	+ 0,8
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .	- 1,3	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,6	+ 3,9	-	+ 0,2	+ 0,3	- 3,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 0,6
2 <sup>e</sup> trimestre .	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 6,4	+ 5,2	- 0,2	+ 2,0	- 2,4	- 0,4	- 0,5	- 2,1	- 1,3	+ 0,4	+ 1,2	+ 8,3

\* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE  
(milliards de francs français)

86<sup>1</sup>

Rubriques	1958 6 mars	1958 10 avril	1958 7 mai	1958 5 juin	1958 10 juillet	1958 7 août	1958 4 septembre	1958 9 octobre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	201	201	201	201	201	248	248	248
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes 1 .....	100	100	100	100	100	120	120	120
Disponibilités à vue à l'étranger .....	12	12	12	12	12	14	14	14
Monnaies divisionnaires .....	12	12	12	11	11	11	11	10
Comptes courants postaux .....	56	49	41	49	42	45	43	43
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes 2	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique .....	4	4	4	4	4	—	—	—
Prêts sans intérêts à l'Etat 3 .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 4 ..	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat 5 .....	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat .....	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>	390 <sup>6</sup>
Avances à l'Etat à échéance déterminée 7	61	111	74	105	101	100	110	100
Bons du Trésor achetés .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille d'escompte .....	1.912	1.947	1.916	2.029	2.042	2.033	2.018	2.037
Effets escomptés sur la France .....	595	566	611	624	619	619	604	631
Effets escomptés sur l'étranger .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets garant. par l'Office des céréales 8	47	34	31	21	14	9	7	22
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme .....	1.270	1.347	1.274	1.384	1.409	1.405	1.407	1.384
Effets négociables achetés en France 9 ..	293	247	332	304	261	240	219	235
Avances à 30 jours sur effets publics .....	25	19	21	22	23	22	20	22
Avances sur titres .....	10	9	10	9	9	9	10	9
Avances sur or .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales 10	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement .....	24	32	31	28	29	21	36	19
Divers .....	52	52	50	51	52	54	56	57
<b>Total ...</b>	<b>3.803</b>	<b>3.836</b>	<b>3.845</b>	<b>3.966</b>	<b>3.928</b>	<b>3.958</b>	<b>3.946</b>	<b>3.955</b>

<b>PASSIF</b>								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	3.229	3.272	3.286	3.311	3.370	3.404	3.395	3.432
Comptes courants créditeurs .....	446	445	461	537	430	438	423	390
Compte courant du Trésor public ...	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Comptes courants des accords de coopération économique .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Comptes courants des banques et in- stitutions financières françaises et étrangères .....	373	372	389	465	352	360	345	319
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres en- gagements à vue .....	73	73	72	72	78	78	78	71
Capital de la Banque .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital 11 .....	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Réserves mobilières légales 10 .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers .....	127	118	97	117	128	115	127	132
<b>Total ...</b>	<b>3.803</b>	<b>3.836</b>	<b>3.845</b>	<b>3.966</b>	<b>3.928</b>	<b>3.958</b>	<b>3.946</b>	<b>3.955</b>

1 Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

2 Convention du 27 juin 1949.

3 Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

4 Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 28 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

5 Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1947.

6 Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

7 Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

8 Loi du 15 août 1938, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

9 Décret du 17 juin 1938.

10 Loi du 17 mai 1884, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

11 Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.



**BANK OF ENGLAND**  
(millions de £)

**86<sup>2</sup>**

Rubriques	1958 5 mars	1958 9 avril	1958 7 mai	1958 4 juin	1958 9 juillet	1958 6 août	1958 3 septembre	1958 8 octobre
-----------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------

**Département d'émission**

ACTIF

Dette de l'Etat .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics .....	1.985	2.035	2.035	2.035	2.085	2.135	2.035	2.035
Autres titres .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire .....	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050
Monnaies d'or et lingots .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050

PASSIF

Billets émis :								
En circulation .....	1.974	2.025	2.016	2.038	2.060	2.123	2.037	2.018
Au Département bancaire .....	26	25	34	12	40	27	13	32
	2.000	2.050	2.050	2.050	2.100	2.150	2.050	2.050

**Département bancaire**

ACTIF

Fonds publics .....	274	250	243	261	228	247	264	247
Autres titres :								
Escomptes et avances .....	12	22	13	25	30	7	16	17
Titres .....	22	20	20	19	19	19	21	21
Billets .....	27	25	35	12	40	27	13	32
Monnaies .....	2	2	2	2	2	2	2	1
	337	319	313	319	319	302	316	318

PASSIF

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves .....	4	3	3	3	4	4	4	3
Dépôts publics :	12	19	9	10	12	21	16	12
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers .....	233	207	215	217	215	192	210	219
Autres comptes .....	73	75	71	74	73	70	71	69
	337	319	313	319	319	302	316	318

FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>

86<sup>3</sup>

(millions de \$)

Rubriques	1958 5 mars	1958 9 avril	1958 7 mai	1958 4 juin	1958 9 juillet	1958 6 août	1958 10 septembre	1958 8 octobre
<b>ACTIF</b>								
Certificats-or .....	21.235	20.848	20.518	20.174	19.885	19.709	19.546	19.358
Fonds de rachat des billets des F.R. ....	861	853	840	831	842	860	878	880
Total des réserves de certificats-or .....	22.096	21.701	21.358	21.005	20.727	20.569	20.424	20.238
Billets F.R. d'autres banques .....	511	440	391	325	277	347	336	341
Autres encaisses .....	508	432	384	329	326	368	364	364
Escompte et avances .....	107	139	125	142	129	266	464	383
Prêts à l'économie privée .....	—	1	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement .....	43	39	39	41	42	33	30	32
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets .....	581	893	1.117	1.532	2.705	1.357	1.080	1.221
Certificats .....	19.946	19.946	19.946	19.946	19.946	21.507	21.507	21.507
Billets .....	—	—	—	—	—	10	10	10
Obligations .....	2.789	2.789	2.789	2.789	2.789	2.484	2.484	2.484
Total achetés directement ...	23.316	23.628	23.852	24.267	25.440	25.358	25.081	25.222
Détenus en vertu d'une convention de rachat .....	15	—	—	—	—	—	—	—
Total des fonds publics .....	23.331	23.628	23.852	24.267	25.440	25.358	25.081	25.222
Total des prêts et des fonds publics .....	23.481	23.807	24.016	24.450	25.611	25.657	25.575	25.637
Avoirs sur banques étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés .....	4.616	4.380	4.451	4.704	4.730	4.428	4.739	4.604
Immeubles .....	85	86	87	88	90	90	90	91
Autres avoirs .....	141	203	261	172	223	153	143	177
Total actif ...	51.439	51.049	50.948	51.073	51.984	51.612	51.671	51.452
<b>EXIGIBLE</b>								
Billets de la Federal Reserve .....	26.551	26.528	26.450	26.567	26.889	26.837	27.006	26.999
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.708	18.298	18.322	18.184	18.514	18.549	18.171	18.226
Trésor américain — compte général ...	386	482	359	416	643	461	512	353
Etrangers .....	286	252	288	272	264	287	382	325
Autres .....	309	407	373	365	380	325	319	349
Total dépôts .....	19.689	19.439	19.342	19.237	19.801	19.622	19.384	19.253
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.824	3.688	3.760	3.868	3.886	3.744	3.897	3.811
Autres engagements et dividendes courus	16	18	20	22	14	14	18	21
Total exigible ...	50.080	49.673	49.572	49.694	50.590	50.217	50.305	50.084
<b>COMPTES DE CAPITAL</b>								
Capital libéré .....	349	350	350	352	354	355	356	357
Surplus (section 7) .....	809	809	809	809	809	809	809	809
Surplus (section 13b) .....	28	28	28	28	28	28	—	—
Autres comptes de capital .....	173	189	189	190	203	203	201	202
Total passif ...	51.439	51.049	50.948	51.073	51.984	51.612	51.671	51.452
Engagements éventuels sur acceptations achetées p <sup>r</sup> correspondants étrangers ...	133	139	132	111	112	107	83	71
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	47,8 %	47,2 %	46,6 %	45,9 %	44,4 %	44,3 %	44,0 %	43,8 %

<sup>1</sup> Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

**NEDERLANDSCHE BANK**  
(millions de florins)

**86<sup>4</sup>**

Rubriques	1958 10 mars	1958 8 avril	1958 5 mai	1958 9 juin	1958 7 juillet	1958 4 août	1958 8 septembre	1958 6 octobre
<b>ACTIF</b>								
Effets, promesses et obligat. escomptés <sup>1</sup>	—	6	—	—	6	7	—	16
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 <sup>o</sup> , de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	100	131	109	56	104
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	288	226	165	137	137	106	104	104
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) <sup>2</sup> .....	23	112	22	26	85	17	27	61
<i>sur titres, etc.</i> <sup>2</sup> .....	22	111	21	26	85	16	26	60
<i>sur produits et cédules</i> .....	1	1	1	—	—	1	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947 .....	100	100	100	—	—	—	—	—
Lingots et monnaies .....	3.147	3.219	3.275	3.348	3.460	3.498	3.593	3.639
<i>Monnaies et lingots d'or</i> .....	3.131	3.203	3.260	3.332	3.442	3.480	3.570	3.617
<i>Monnaies d'argent, etc.</i> .....	16	16	15	16	18	18	23	22
Créances et titres libellés en monnaies étrangères <sup>3</sup> .....	1.498	1.344	1.327	1.401	1.364	1.306	1.328	1.425
Moyens de paiement étrangers <sup>3</sup> .....	0,6	0,6	4	1	1	1	1	1
Créances en florins résultant d'accords de paiement <sup>4</sup> .....	141	143	137	128	111	110	103	96
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision .....	146	145	149	150	149	149	151	151
Immeubles et inventaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers .....	52	58	35	39	19	21	23	25
	<b>5.397</b>	<b>5.355</b>	<b>5.215</b>	<b>5.331</b>	<b>5.464</b>	<b>5.325</b>	<b>5.387</b>	<b>5.623</b>
<b>PASSIF</b>								
Capital .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales .....	105	105	110	110	110	110	110	110
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation .....	4.023	4.081	4.094	4.077	4.152	4.256	4.119	4.135
Accréditifs en circulation .....	—	—	3	—	—	—	—	—
Comptes courants .....	1.047	966	854	951	1.039	786	982	1.259
<i>Trésor public</i> .....	558	495	316	398	336	205	267	558
<i>Trésor public, compte spécial</i> .....	17	17	17	—	—	—	—	—
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i> .....	344	303	381	310	433	416	531	486
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i> .....	37	49	37	132	136	32	25	51
<i>Autres avoires de non-résidents</i> .....	14	13	15	14	16	15	15	29
<i>Autres engagements</i> .....	77	89	88	97	118	118	144	135
Engagements libellés en monnaies étrang.	120	101	74	110	76	77	77	18
Comptes divers .....	61	61	39	42	46	55	58	60
	<b>5.397</b>	<b>5.355</b>	<b>5.215</b>	<b>5.331</b>	<b>5.464</b>	<b>5.325</b>	<b>5.387</b>	<b>5.623</b>
<sup>1</sup> Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<sup>2</sup> Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n <sup>o</sup> 99) .....	13	13	13	13	11	11	11	11
<sup>3</sup> Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à .....	1.095	890	915	909	896	884	875	842
<sup>4</sup> Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de .....	2	1	1	1	1	1	1	1
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais .....	177	—	—	—	—	—	—	—
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat .....	121	122	120	117	116	116	113	112

Rubriques	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 30 août	1958 30 septembre
<b>ACTIF</b>								
Monnaies et lingots d'or .....	460	448	448	448	449	449	449	449
Surplus de valeur d'or .....	619	604	604	604	605	605	605	605
Fonds publics étrangers * .....	704	718	710	684	677	672	754	869
Effets sur l'étranger * .....	248	218	227	240	236	239	212	172
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers * .....	214	267	242	316	347	408	398	353
Autres avoirs sur l'étranger .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.579	4.468	4.723	4.586	4.597	3.773	3.773	3.789
Effets payables en Suède * .....	5	5	5	5	4	4	4	4
Prêts nantis * .....	124	247	159	241	378	51	44	83
Avances en comptes courants * .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament .....	54	54	54	54	54	53	53	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or) .....	33	34	34	34	34	35	35	35
Chèques et effets bancaires .....	2	17	8	3	39	6	1	96
Autres valeurs actives intérieures .....	76	45	43	36	33	32	31	32
Quota de la Suède au F.M.I. ....	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D. ....	103	104	103	103	103	103	103	103
<b>Total ...</b>	<b>7.746</b>	<b>7.754</b>	<b>7.885</b>	<b>7.879</b>	<b>8.081</b>	<b>6.955</b>	<b>6.987</b>	<b>7.169</b>
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>1</sup> .....	5.506	5.443	5.533	5.358	5.513	5.359	5.423	5.429
Effets bancaires .....	2	2	2	2	3	2	2	2
Dépôts en comptes courants :	200	141	181	153	191	196	163	329
Institutions officielles .....	159	87	132	107	136	125	104	213
Banques commerciales .....	38	50	46	42	52	70	57	114
Autres déposants .....	3	4	3	4	3	1	2	2
Dépôts .....	1.008	1.135	1.147	1.323	1.323	322	320	319
Comptes d'ajustements de change .....	374	374	405	405	405	405	405	405
Autres engagements .....	49	52	56	78	85	110	114	125
Capital .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés .....	1	1	—	—	—	—	—	—
Bénéfice pour 1957 .....	45	45	—	—	—	—	—	—
Fonds Monétaire International .....	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....	31	31	31	30	31	31	30	30
<b>Total ...</b>	<b>7.746</b>	<b>7.754</b>	<b>7.885</b>	<b>7.879</b>	<b>8.081</b>	<b>6.955</b>	<b>6.987</b>	<b>7.169</b>

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.  
<sup>1</sup> Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.000 millions de Kr. en vertu de la loi no 202 du 2 mai 1958.

Rubriques	1958 31 janvier	1958 28 février	1958 31 mars	1958 30 avril	1958 31 mai	1958 30 juin	1958 31 juillet	1958 30 août
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	4	4	4	4	4	4	5	5
Or à l'étranger dû par l'Etat .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse <sup>1</sup> .....	6	7	7	11	11	11	11	11
Portefeuille d'escompte .....	392	384	378	359	353	354	364	384
Effets reçus à l'encaissement .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants .....	53	96	58	75	60	73	65	76
Disponibilités en devises à l'étranger ...	71	71	71	71	70	71	71	63
Titres émis ou garantis par l'Etat .....	71	71	72	66	65	62	59	56
Immeubles .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers .....	1.068	1.097	1.151	1.191	1.234	1.305	1.373	1.453
Créances diverses .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat .....	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat .....	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte .....	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor <sup>2</sup> .....	174	108	167	90	139	90	167	49
Placements en titres pour le compte du Trésor .....	345	335	340	330	330	330	335	330
Services divers pour le compte de l'Etat ..	29	33	33	34	34	37	43	36
Dépenses diverses .....	2	3	5	6	7	21	22	24
Total de l'actif ...	2.785	2.779	2.856	2.807	2.877	2.928	3.085	3.057
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>3</sup> .....	1.751	1.726	1.766	1.747	1.768	1.775	1.839	1.834
Chèques et autres dettes à vue <sup>4</sup> .....	14	13	14	16	15	15	18	13
Comptes courants à vue .....	114	104	121	111	113	137	115	108
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques .....	726	751	770	753	796	788	888	871
Créditeurs divers .....	164	167	164	157	163	176	183	187
Comptes courants des Accords de coopération économique .....	11	12	13	14	11	13	16	17
Capital .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours .....	2	3	5	6	8	21	24	24
Total du passif et du patrimoine ...	2.785	2.779	2.856	2.807	2.877	2.928	3.085	3.057
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre) .....	3.210	3.918	4.647	4.563	4.397	5.472	5.226	5.066
Circulation du Trésor (net) .....	37	37	38	39	41	43	—	—
Circulation bancaire et du Trésor (net) ..	1.787	1.762	1.803	1.785	1.809	1.816	—	—
Moyens de paiement .....	5.007	4.971	5.049	5.033	5.088	5.153	—	—
Escomptes effectués .....	57	38	119	157	50	44	123	181
Avances effectuées .....	341	380	308	374	328	458	415	422
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation .....	6.112	5.719	5.553	6.160	5.606	6.064	6.948	5.910
<sup>1</sup> Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor .....	5	5	5	9	9	10	10	9
<sup>2</sup> Solde du fonds spécial .....	2	2	2	2	—	—	—	—
<sup>3</sup> Comprend les billets auprès du Trésor .....	1	1	1	1	1	1	—	—
<sup>4</sup> Comprend valeurs et assignations .....	11	10	10	12	10	10	13	10

DEUTSCHE BUNDESBANK

(millions de D.M.)

86'

Rubriques	1958 7 mars	1958 8 avril	1958 7 mai	1958 7 juin	1958 7 juillet	1958 7 août	1958 6 septembre	1958 7 octobre
<b>ACTIF</b>								
Or .....	10.383	10.261	10.394	10.431	10.743	10.814	10.792	10.858
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	6.541	6.714	6.908	7.661	7.815	8.454	8.722	8.845
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger .....	151	152	147	146	144	147	184	126
Autres créances sur l'étranger, dont avoires à l'U.E.P. ....	6.292	6.248	6.275	6.316	—	—	—	—
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères .....	—	—	—	—	6.065	5.855	5.869	5.845
dont : a) U.E.P. ....	—	—	—	—	4.443	4.234	4.251	4.284
b) B.I.R.D. ....	—	—	—	—	1.320	1.320	1.320	1.278
Monnaies divisionnaires allemandes .....	97	78	87	92	104	90	86	97
Avoirs en comptes chèques postaux .....	86	97	128	88	115	116	81	106
Effets sur l'intérieur .....	1.547	1.504	1.249	1.295	1.480	807	1.124	807
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt .....	75	43	15	62	37	24	134	112
Créances sur titres .....	37	29	22	23	30	19	17	20
Crédits de caisse .....	90	56	73	50	105	80	37	28
Titres .....	240	244	246	238	232	244	246	252
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt .....	3.559	3.313	2.467	2.060	2.517	2.153	1.910	2.295
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale .....	420	483	483	483	609	662	662	662
Autres valeurs actives .....	443	468	513	545	412	346	345	345
	29.961	29.690	29.007	29.490	30.408	29.811	30.159	30.398

<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	15.724	16.410	15.689	15.911	16.153	16.150	16.415	16.310
Dépôts	11.550	10.754	10.839	11.199	11.467	10.980	11.034	11.434
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux) .....	7.137	6.514	6.806	7.084	6.904	7.138	7.325	7.030
b) déposants officiels .....	3.859	3.806	3.649	3.708	4.371	3.671	3.526	4.221
c) autres déposants intérieurs .....	249	198	169	178	192	171	983	182
d) déposants étrangers .....	305	236	215	229	—	—	—	—
Engagements résultant de transactions avec l'étranger .....	976	883	763	856	1.149	1.160	1.161	1.014
dépôts étrangers .....	—	—	—	—	642	649	637	502
autres .....	—	—	—	—	507	511	524	512
Fonds de prévision .....	571	571	571	675	656	656	656	656
Capital social .....	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves .....	436	436	436	492	492	492	492	492
Autres passifs .....	414	346	419	67	201	83	111	202
	29.961	29.690	29.007	29.490	30.408	29.811	30.159	30.398

**BANQUE NATIONALE SUISSE**
*(millions de francs suisses)*
**86<sup>8</sup>**

Rubriques	1958 7 mars	1958 8 avril	1958 7 mai	1958 7 juin	1958 8 juillet	1958 7 août	1958 6 septembre	1958 7 octobre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	7.470	7.552	7.726	7.944	8.034	8.294	8.350	8.372
Disponibilités à l'étranger .....	574	613	562	530	541	557	523	511
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	574	613	562	530	541	557	523	511
<i>autres</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse .....	139	134	132	130	130	125	92	67
<i>Effets de change</i> .....	139	134	132	130	130	125	92	67
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement .....	11	9	12	10	12	13	11	10
Titres .....	45	45	45	45	45	45	45	44
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	1	—	—	1	1	1	1	—
<i>autres</i> .....	44	45	45	44	44	44	44	44
Correspondants en Suisse .....	8	11	9	8	9	8	7	9
Autres postes de l'actif .....	30	31	30	26	34	32	29	34
Total ...	8.277	8.395	8.516	8.693	8.805	9.074	9.057	9.047

**PASSIF**

Fonds propres .....	49	50	50	50	50	50	50	50
Billets en circulation .....	5.400	5.441	5.408	5.401	5.465	5.469	5.506	5.571
Engagements à vue .....	2.648	2.723	2.876	3.057	3.098	3.364	3.310	3.230
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	2.219	2.280	2.468	2.727	2.749	3.000	2.919	2.776
<i>Autres engagements à vue</i> .....	429	443	408	330	349	364	391	454
Autres postes du passif .....	180	181	182	185	192	191	191	196
Total ...	8.277	8.395	8.516	8.693	8.805	9.074	9.057	9.047

**TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (\*)**
**(au 30 septembre 1958)**
*(en % depuis la date indiquée)*

Allemagne .....	27 juin 1958	3,—	Grande-Bretagne .....	14 août 1958	4,50
Autriche .....	17 novemb. 1955	5,—	Grèce .....	1 mai 1956	10,—
Belgique .....	28 août 1958	3,50 <sup>1</sup>	Irlande .....	2 septemb. 1958	4,50
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— <sup>2</sup>	Italie .....	7 juin 1958	3,50
Danemark .....	15 août 1958	4,50	Norvège .....	14 février 1955	3,50
Espagne .....	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas .....	14 juin 1958	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve			Portugal .....	12 janvier 1944	2,50
Bank of New-York) .....	12 septemb. 1958	2,—	Suède .....	3 mai 1958	4,50
Finlande .....	19 avril 1956	6,50	Suisse .....	15 mai 1957	2,50
France .....	12 août 1957	5,— <sup>3</sup>	Turquie .....	6 juin 1956	6,—

(\*) Canada : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

<sup>1</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

<sup>2</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

<sup>3</sup> Depuis le 16 octobre 1958 : 4,50 %.

III. — BANQUES DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

87

Situations en milliers de francs suisses or  
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31 juillet 1958		31 août 1958		30 septembre 1958		Passif	31 juillet 1958		31 août 1958		30 septembre 1958	
		%		%		%			%		%		%
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	509.918	20,1	524.414	19,6	573.108	20,6	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b> .....	59.919	2,4	50.278	1,9	52.380	1,9	Actions libérées de 25 % .....	125.000	4,9	125.000	4,7	125.000	4,5
<b>III. Portefeuille réescomptable</b> .....	488.208		641.998		750.802		<b>II. Réserves :</b>	22.129	0,9	22.129	0,8	22.129	0,8
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	72.701	2,9	76.090	2,8	37.666	1,4	1. Fonds de Réserve légale .....	8.786		8.786		8.786	
2. Bons du Trésor .....	415.507	16,4	565.908	21,2	713.136	25,7	2. Fonds de Réserve générale .....	13.343		13.343		13.343	
<b>IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.</b>	26.481	1,0	28.662	1,1	18.698	0,7	<b>III. Dépôts (or) :</b>	782.862		817.060		870.270	
<b>V. Dépôts à terme et avances :</b>	550.918		542.248		482.090		Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum .....	447.692	17,7	463.597	17,3	440.624	15,9	a) de 6 à 9 mois .....	—		—		—	
b) de 3 à 6 mois .....	102.463	4,0	77.574	2,9	40.386	1,5	b) de 3 à 6 mois .....	155.104	6,1	190.681	7,1	117.918	4,2
c) de 6 à 9 mois .....	763	0,0	1.077	0,0	1.080	0,0	c) à 3 mois au maximum .....	419.042	16,6	414.470	15,5	524.419	18,9
d) de 9 à 12 mois .....	—		—		—		d) à vue .....	73.971	2,9	77.140	2,9	85.898	3,1
e) à plus d'un an .....	—		—		—		2. Autres déposants :						
<b>VI. Autres effets et titres :</b>	827.097		816.184		829.128		a) de 6 à 9 mois .....	—		—		—	
1. Or :							b) de 3 à 6 mois .....	67.095	2,7	36.489	1,4	38.618	1,4
a) à 3 mois au maximum .....	81.752	3,2	92.214	3,5	74.916	2,7	c) à 3 mois au maximum .....	63.809	2,5	94.426	3,5	92.310	3,3
b) de 3 à 6 mois .....	49.875	2,0	68.195	2,6	53.954	1,9	d) à vue .....	3.841	0,2	3.854	0,1	11.107	0,4
c) de 6 à 9 mois .....	—		—		28.497	1,0	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b>	1.429.365		1.535.399		1.581.936	
d) de 9 à 12 mois .....	—		—		—		1. Banques centrales :						
e) à plus d'un an .....	30.765	1,2	17.310	0,6	17.491	0,6	a) à plus d'un an .....	35.857	1,4	35.939	1,3	36.020	1,3
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois .....	—		—		—	
a) à 3 mois au maximum .....	414.112	16,4	398.729	14,9	437.410	15,8	c) de 6 à 9 mois .....	1.440	0,1	1.443	0,1	6.157	0,2
b) de 3 à 6 mois .....	64.741	2,6	136.019	5,1	131.215	4,7	d) de 3 à 6 mois .....	216.064	8,5	271.373	10,2	187.405	6,7
c) de 6 à 9 mois .....	88.372	3,5	6.295	0,2	6.312	0,2	e) à 3 mois au maximum .....	760.685	30,0	773.769	28,9	820.474	29,6
d) de 9 à 12 mois .....	9.358	0,4	18.386	0,7	18.428	0,7	f) à vue .....	52.563	2,1	36.194	1,4	35.958	1,3
e) à plus d'un an .....	88.122	3,5	79.036	3,0	60.905	2,2	2. Autres déposants :						
<b>VII. Actifs divers</b> .....	577	0,0	963	0,0	1.190	0,0	a) de 9 à 12 mois .....	—		—		—	
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68.291	2,7	68.291	2,6	68.291	2,5	b) de 6 à 9 mois .....	—		—		—	
							c) de 3 à 6 mois .....	—		—		152.809	5,5
							d) à 3 mois au maximum .....	344.268	13,6	392.822	14,7	318.609	11,5
							e) à vue .....	18.488	0,7	23.859	0,9	24.504	0,9
							<b>V. Divers</b> .....	20.846	0,8	22.243	0,8	25.145	0,9
							<b>VI. Compte de profits et pertes :</b>	7.707	0,3	7.707	0,3	7.707	0,3
							Report à nouveau .....	7.707		7.707		7.707	
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles</b>	143.500	5,7	143.500	5,4	143.500	5,2
<b>Total actif</b> ...	2.531.409	100,0	2.673.038	100,0	2.775.687	100,0	<b>Total passif</b> ...	2.531.409	100,0	2.673.038	100,0	2.775.687	100,0

Exécution des accords de la Haye de 1930 :

<b>Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)</b>					<b>Dépôts à long terme :</b>	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303		76.303
<b>Total</b> ...	297.200		297.200		<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)</b>	68.291		68.291		68.291
					<b>Total</b> ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1<sup>er</sup> avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle nourrit elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.



IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88<sup>1</sup>

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalent à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Jun 1955	Déc. 1955	Jun 1956	Déc. 1956	Jun 1957	Déc. 1957	Jun 1958	Juillet 1958	Août 1958
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	239,6	125,8	125,8	125,8
c) Solde du compte courant (dollars)	—	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	52,0	97,5	63,7	85,9
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	72,3	—	5,9	1,5	—	17,6	83,7	120,1	95,9
	350,0	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	432,7	430,5	433,1	431,1
<b>II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)</b>										
Autriche	—	—	—	0,7	—	—	—	—	—	—
Danemark	—	122,7 <sup>1</sup>	106,0	100,4	93,2	93,3	82,4	74,6	72,3	67,2
France <sup>2</sup>	—	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,8	446,1	451,4	455,4
Islande	—	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,3	5,3	5,3	5,8
Italie <sup>3</sup>	—	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	102,6	22,3	17,4	14,5
Norvège	—	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	77,1	85,0	86,9	87,2
Royaume-Uni	—	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	382,7	347,8	337,3	340,3
Turquie <sup>5</sup>	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,6	31,9
Portugal	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	—	—	1,7	—	2,9	4,6
	—	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1066,6	1011,1	1004,1	1006,9
<b>IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt <sup>4</sup></b>										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
<b>V. Prêt spécial consenti à la France</b>	—	—	—	—	—	—	—	80,0	80,0	90,5
<b>VI. Divers</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1556,6	1552,2	1563,5
<b>PASSIF</b>										
<b>I. Fonds de roulement</b>	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
<b>II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.</b>										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50)</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	141,7	152,9	154,0	153,4
Allemagne	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	1,0	1,0	—	2,4	5,0	8,9	0,9	4,3	6,9
Grèce	—	—	—	—	0,1	—	—	0,4	—	—
Pays-Bas	—	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	95,1	87,1	89,7	93,0
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	—	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	11,5	3,1	5,6	5,8
Suisse	—	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	7,6	—	—	—
	—	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	564,8	544,4	553,6	559,1
<b>IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)</b>										
Allemagne	—	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	676,6	663,1	660,4
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	676,6	663,1	660,4
<b>V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50)</b>	—	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—	—	—
<b>VI. Crédits spéciaux reçus de Part. contractantes</b>										
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	0,8	0,8	0,9
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	—	—	—	—	—	2,9	2,9	3,3
Allemagne	—	—	—	—	—	—	—	53,3	53,3	60,4
Italie	—	—	—	—	—	—	—	2,7	2,7	3,0
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	3,2	3,2	3,6
	—	—	—	—	—	—	—	62,9	62,9	71,2
<b>VII. Divers</b>	—	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,2	1,1	1,0	1,2
	565,3	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1556,6	1552,2	1563,5

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 2 Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (décembre 1957), 184,1 millions d'unités de compte (juin 1958), 189,4 millions d'unités de compte (juillet 1958) et 143,4 millions d'unités de compte (août 1958) accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 3 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 50,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 39,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 33,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 84,7 millions d'unités de compte (juin 1957). accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 4 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — 5 Y compris un crédit de 0,6 million d'unités de compte (juillet 1958) et 1,9 million d'unités de compte (août 1958) accordé à la Turquie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

## UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS D'AOUT 1958

(en millions d'unités de compte)

 88<sup>2</sup>

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (-) net pour le mois	Régé par 1				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (-) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 31 août 1958 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (-) vis-à-vis de l'Union 3
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		par le pays membre 2	au pays membre	au pays membre	par le pays membre 2		
Autriche .....	+ 10,8	—	8,1	—	2,7	- 0,1	+ 6,9
Belgique-Luxembourg .....	+ 6,6	—	4,9	—	1,6	- 2,2	+ 153,5
Danemark .....	+ 2,0	—	1,5	—	0,5	+ 4,6	- 67,2
France .....	- 23,6	7,2 (10,5) (a)	—	5,9	—	+ 1,9	- 455,4
Allemagne .....	+ 10,7		8,0	—	2,7	- 5,3	+ 960,4
Grèce .....	- 7,0	5,2	—	1,7	—	—	- 4,6
Islande .....	- 1,8	1,3	—	0,4	—	+ 0,0	- 5,8
Italie .....	+ 11,6	—	8,7	—	2,9	—	- 14,5
Pays-Bas .....	+ 19,9	—	14,9	—	5,0	- 1,6	+ 93,1
Norvège .....	- 5,0	3,7	—	1,2	—	+ 1,0	- 87,2 4
Portugal .....	- 4,1	4,1 (b)	—	—	—	—	néant 5
Suède .....	+ 3,7	—	2,8	—	0,9	- 0,7	+ 5,8
Suisse .....	+ 3,7	—	3,7 (c)	—	—	—	néant 5
Turquie .....	- 5,1	3,8	—	1,3	—	—	- 31,9 4
Royaume-Uni .....	- 22,6	16,9	—	5,6	—	+ 2,6	- 340,3
Totaux ...	+ 69,0 - 69,0	42,3	52,7	16,2	16,3	+ 10,0 - 10,0	+ 1.219,6 - 1.006,9

\* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

1 Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

(a) France

— Le montant de 17,7 millions d'u.c. qui aurait dû être réglé en or par la France a été réglé à concurrence de 10,5 millions d'u.c. par l'octroi de « prêts spéciaux » de l'Union à la France (voir Tableau II).

(b) Portugal

— Le quart de ce montant correspond à la fraction du déficit dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).

(c) Suisse

— Un quart de ce montant correspond à un remboursement d'or (ou de dollars) que la Suisse avait précédemment versé à l'Union (conformément à l'article 11(d)) alors qu'un crédit aurait pu lui être accordé.

2 Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par les pays membres à l'Union et les montants d'or correspondants payés par les pays membres à l'Union.

3 Ces chiffres ne comprennent pas les « prêts spéciaux » accordés par l'Union et à l'Union.

4 Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

5 Ces chiffres ne comprennent pas les montants correspondant à la fraction de leurs déficits dont le Portugal et la Suisse auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour août ces montants s'élevaient à 31,1 millions d'u.c. pour le Portugal et 15,7 millions d'u.c. pour la Suisse.

A la suite des opérations relatives au mois d'août 1958, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union qui s'élevaient à 433,1 millions d'u.c. après les opérations pour juillet 1958, ont été ramenées à 431,1 millions d'u.c.

# TABLE DES MATIERES

## STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

<b>MARCHE DE L'ARGENT.</b>	Tabl.	<b>PRODUCTION.</b>	Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts .....	2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	2	II. — Combustibles et produits métallurgiques .....	55 <sup>1</sup> et 55 <sup>2</sup>
Ic. — Taux des certificats de trésorerie .....	2	III. — Produits textiles .....	56 <sup>1</sup>
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....	4	IV. — Produits divers .....	56 <sup>2</sup>
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	8	V. — Energie électrique .....	58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 <sup>o</sup>	VI. — Gaz .....	59
<b>METAUX PRECIEUX.</b>		<b>CONSOMMATION.</b>	
Cours des métaux précieux .....	9	I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100 .....	65 <sup>2</sup> et 65 <sup>3</sup>
<b>MARCHE DES CHANGES.</b>		II. — Consommation de tabac .....	66
I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles .....	10 <sup>1</sup>	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
<b>MARCHE DES CAPITAUX.</b>		<b>TRANSPORTS.</b>	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics .....	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15 <sup>1</sup>	a) recettes et dépenses d'exploitation .....	70 <sup>1</sup>
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles .....	15 <sup>2</sup>	b) wagons fournis à l'industrie .....	70 <sup>2</sup>
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles .....	16	c) trafic :	
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :		1° trafic général .....	70 <sup>2</sup>
Tableau rétrospectif .....	17 <sup>1</sup>	2° grosses marchandises .....	70 <sup>3</sup>
Emissions des sociétés congolaises en février 1958 :		A) ensemble du trafic	
Détail des émissions .....	17 <sup>2</sup>	B) service interne belge	
Groupement par importance du capital .....	17 <sup>2</sup>	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70 <sup>4</sup>
Emissions des sociétés belges en mars 1958 :		III. — Mouvement des ports :	
Détail des émissions .....	17 <sup>3</sup>	a) Port d'Anvers .....	71 <sup>1</sup>
Groupement par importance du capital .....	17 <sup>4</sup>	b) Port de Gand .....	71 <sup>2</sup>
VI. — Emprunts des pouvoirs publics .....	18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal .....	19	<b>COMMERCE EXTERIEUR.</b>	
VIII. — Inscriptions hypothécaires .....	20	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.) .....	75
<b>FINANCES PUBLIQUES.</b>		<b>CHOMAGE.</b>	
I. — Situation de la Dette publique .....	25 <sup>1</sup>	I. — Chômage complet et partiel .....	81 <sup>1</sup>
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25 <sup>2</sup>	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 <sup>2</sup>
III. — Aperçu de l'exécution des budgets .....	25 <sup>3</sup>	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés .....	81 <sup>3</sup>
IV. — Rendement des impôts .....	26	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions .....	81 <sup>4</sup>
<b>REVENUS ET EPARGNE.</b>		<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.</b>	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Belgique et Congo belge :	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		Situations globales des banques .....	85 <sup>1</sup>
1°) pendant l'année 1957 .....	30 <sup>1</sup>	Banque Nationale de Belgique :	
2°) en janvier et février 1958 .....	30 <sup>1</sup>	Situations hebdomadaires .....	85 <sup>2</sup>
Tableau rétrospectif .....	30 <sup>2</sup>	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....	31	Situations mensuelles .....	85 <sup>3</sup>
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	85 <sup>4</sup>
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers .....	32	Stock monétaire intérieur .....	85 <sup>4</sup>
<b>MOUVEMENT DES AFFAIRES.</b>		Bilans intégrés des organismes monétaires .....	85 <sup>4</sup>
I. — Activité des Chambres de Compensation :		Origines des variations du stock monétaire .....	85 <sup>4</sup>
Mouvement du débit .....	35	II. — Banques d'émission étrangères.	
II. — Mouvement des chèques postaux .....	36	Situations :	
<b>PRIX.</b>		Banque de France .....	86 <sup>1</sup>
a) Indices des prix de gros en Belgique .....	45 <sup>1</sup>	Bank of England .....	86 <sup>2</sup>
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger .....	45 <sup>2</sup>	Federal Reserve Banks .....	86 <sup>3</sup>
c) Indices des prix de détail en Belgique .....	46	Nederlandsche Bank .....	86 <sup>4</sup>
		Sveriges Riksbank .....	86 <sup>5</sup>
		Banca d'Italia .....	86 <sup>6</sup>
		Deutsche Bundesbank .....	86 <sup>7</sup>
		Banque Nationale Suisse .....	86 <sup>8</sup>
		Taux d'escompte .....	86 <sup>9</sup>
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière .....	88 <sup>1</sup>
		Règlement de la position des pays membres .....	88 <sup>2</sup>

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.  
  } Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---

---

Imprimerie  
de la Banque Nationale de Belgique  
L'ingénieur en Chef de l'Imprimerie :  
Ch. AUSSEMS  
15, square des Nations, Bruxelles 5

---